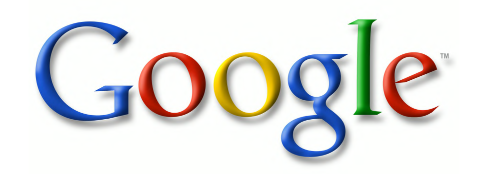


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

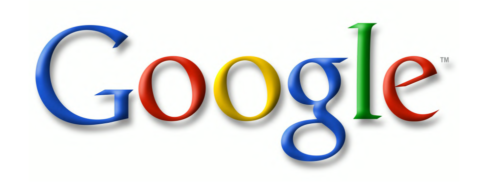
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137603 6

318

Miss Grimston.

DEL
1125 A[2]

OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON.

TOME DOUZIEME.

HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DES RÈGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV
JUSQU'À LA MORT DE L'AUTEUR.

Tome IV.

Avertissement.

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de supplément.

Dans le depôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon; cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

On trouvé chez les mêmes Libraires

Oeuvres posthumes de Frédéric II. roi de Prusse *en* 15 *voll. in-8. et un vol. de Supplément.* Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv.

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complette qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.

Oeuvres de Frédéric II. roi de Prusse, publiées du vivant de l'auteur; servant à completter la collection des Oeuvres de ce grand roi, *en* 4 *voll. in-8.* Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

ŒUVRES COMPLETTES DE LOUIS DE SAINT-SIMON,

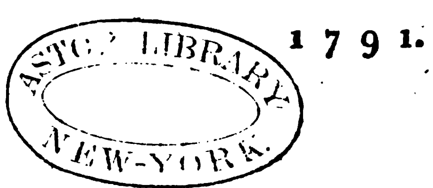
Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

TOME DOUZIEME.

A STRASBOURG
chez J. G. Treuttel, Libraire
et se trouve A PARIS
chez Onfroy, Libraire, rue St. Victor n°. 11.
1791.



TABLE

des personnages illustres des regnes de Louis XIV et Louis XV dont l'Auteur a tracé le caractère et les principaux traits de la vie dans le quatrieme Tome de ce Dictionnaire.

R.

S.

TABLE.

NOTES ET ADDITIONS.

HOMMES

HOMMES ILLUSTRES DES RÈGNES DE LOUIS XIV ET LOUIS XV.

RACINE, DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

RACINE étoit un grand poëte connu par ses belles pièces de théâtre ; et personne n'avoit un plus grand fond d'esprit que lui, ni plus agréablement tourné : rien du poëte dans son commerce ; mais tout de l'honnête homme, de l'homme modeste, et sur la fin de l'homme de bien. Il avoit les amis les plus illustres à la cour, ainsi que parmi les gens de lettres : c'est à eux à qui je laisse d'en parler mieux que je ne pourrois faire. Il fit, pour l'amusement du Roi et de madame de

Maintenon, et pour exercer les demoiselles de Saint-Cyr, deux chef-d'oeuvres en pièces de théâtre, *Esther* et *Athalie*, d'autant plus difficiles qu'il n'y a point d'amour, et que ce sont des tragédies saintes, où la vérité de l'histoire est d'autant plus conservée que le respect dû à l'Ecriture sainte n'y pouvoit souffrir d'altération. La comtesse d'Ayen et M. de Caylus surtout excellèrent à les jouer devant le Roi, et le triage le plus étroit et le plus privilégié chez madame de Maintenon à Saint-Cyr. Toute la cour y fut plusieurs fois admise, mais avec choix.

Racine fut chargé de l'histoire du Roi, conjointement avec Despréaux son ami; cet emploi, ces pièces dont je viens de parler, ses amis, lui acquirent des privautés. Il arrivoit même quelquefois que le Roi n'avoit point de ministres chez madame de Maintenon, comme les vendredi surtout quand les mauvais temps de l'hiver y rendoient les séances fort longues, ils envoyoient chercher Racine pour les amuser. Malheureusement pour lui il étoit sujet à des distractions fort grandes.

Il arriva qu'un soir qu'il étoit entre le Roi et madame de Maintenon chez elle, la conversation tomba sur les théâtres de Paris. Après avoir épuisé l'opéra on tomba sur la comédie. Le Roi s'informa des pièces et des acteurs, et demanda à Racine pourquoi, à ce qu'il entendoit dire, la comédie étoit si fort tombée de ce qu'il l'avoit vûe autrefois. Racine lui donna plusieurs raisons, et conclut par celle-ci, qui, à son avis, y avoit le plus de part, qui étoit que, faute d'auteurs et de bonnes pièces nouvelles, les comédiens n'en donnoient que d'anciennes, entr'autres ces pièces de Scarron qui ne valoient rien et qui rebutoient tout le monde. A ce mot la pauvre veuve rougit, non pas de la réputation du cul-de-jatte attaquée, mais d'entendre prononcer son nom, et devant le successeur. Le Roi s'embarrassa; le silence qui se fit tout d'un coup réveilla le malheureux Racine, qui sentit dans quel abyme sa funeste distraction venoit de le plonger. Il demeura le plus confondu des trois, sans plus oser lever les yeux ni ouvrir la bouche. Ce silence ne laissa pas de durer

plus que quelques momens, tant la surprise fut dure et profonde. La fin fut que le Roi renvoya Racine, disant qu'il alloit travailler. Il sortit éperdu, et gagna comme il put la porte de la chambre de Cavois. C'étoit son ami : il lui conta sa sottise ; elle fut telle qu'il n'y avoit point à la pouvoir racommoder. Depuis, le Roi ni madame de Maintenon ne parlèrent à Racine, ni même le regardèrent ; il en conçut un si profond chagrin qu'il en tomba en langueur, et qu'il ne vécut que deux ans depuis. Il les mit bien à profit pour son salut ; il se fit enterrer à Port-Royal-des-Champs, auprès des illustres habitans avec lesquels il avoit eu des liaisons dès sa jeunesse, que sa vie poëtique n'avoit même que peu interrompues, quoiqu'elle fut bien éloignée de leur approbation. Le chevalier de Coislin s'y étoit fait porter aussi auprès de son célèbre oncle M. de Pontchâteau. On ne sauroit croire combien le Roi fut piqué de ces deux sépultures. (*)

(*) La disgrâce de Racine est autrement racontée dans sa vie, où il est dit qu'un Mémoire détaillé sur les malheurs de la France, et présenté par madame de Maintenon au Roi, déplut au Monarque.

RAVIGNAN,

PAGE DE LOUIS XIV,

COMMANDANT DE BOUCHAIN.

Ravignan vint commander et se concerter avec les Maréchaux : sa personne fut un embarras. Fait prisonnier, avec la garnison à Tournay, et renvoyé sur sa parole, la difficulté des échanges l'empêcha de servir; il exposa le malheur de cette situation au duc de Marlborough, qui, dans sa réponse, eut la générosité de lui permettre de servir, en l'avertissant toutefois qu'il ne lui répondoit en cela que des Anglois, et non des Impériaux et des Hollandois.

Cette restriction n'arrêta pas Ravignan. Il avoit beaucoup d'ambition, et ne pouvoit la satisfaire que par la guerre. Il étoit fort bon officier, et de même nom que le président de Mesmes qui prenoit grande part à lui. Il

étoit fort connu du Roi, dont il avoit été page, et qui avoit souvent ri de ses tours, et de ce que la passion de la chasse lui avoit fait faire. Il ne balança donc pas de servir d'inspecteur qu'il étoit et partout où il put, mais sans être mis, comme officier général, sur les états des armées, parce que la permission seule des Anglois ne suffisoit pas pour cela. Il falloit quelqu'un d'intelligent pour commander l'été dans Bouchain, et on l'y mit; parce qu'on ne crut pas que la place dût être assiégée. Le cas arrivé, il fut question de savoir si Ravignan y demeureroit. C'étoit contrevenir très-directement à sa parole à l'égard des Impériaux et des Hollandois; et il est même si différent de servir en ligne parmi la foule, ou de se charger de la défense d'une place attaquée, que Marlboroug avoit droit de trouver que c'étoit abuser de la générosité de la permission.

Les lois de la guerre n'alloient à rien moins qu'à excepter Ravignan de toute capitulation, si la place étoit prise, et à le faire pendre haut et court, ce que Marlborough,

quelque bonne volonté qu'il pût lui conserver, n'étoit pas en état d'empêcher.

Cette matière délibérée au camp, tandis que Ravignan s'y trouvoit, il fut résolu que son honneur, ni la bonne foi de la guerre, ne devoient pas être exposés, et on songeoit déjà à envoyer un autre commandant dans Bouchain; mais Ravignan mit moins son honneur à garder sa parole, qu'à sortir d'une place où il commandoit, à la vue des ennemis qui en alloient former le siége. Il pressa Villars de l'y laisser retourner, et fit des instances si fortes que Villars, outré d'un siége formé par ses fautes, et dont les suites étoient si terribles, ne fut peut-être pas fâché d'en l'aisser la défense à un officier aussi entendu, et dont l'opiniâtreté seroit assistée de la perspective d'une potence.

Contre l'avis universel, Villars prit donc sur lui d'envoyer Ravignan, qui ne se le fit pas dire deux fois, et y retourna aussitôt. La communication de la place avec de grands travaux ne put se soutenir. Albergotti, qui la

gardoit, en fut chassé, et l'événement fut regardé comme décisif pour le siége. Il produisit des accusations réciproques entre Albergotti et Villars. A la fin du siége l'adroit Italien n'oublia aucune souplesse pour se raccommoder avec son général, et à l'extérieur il ne parut plus rien; personne n'en fut la dupe, et à leur retour ils se portèrent l'un à l'autre les coups qu'ils purent, mais avec une égale impuissance. Villars fit toutes les démonstrations de vouloir combattre et secourir la place. On est encore à savoir s'il en eut le dessein. La fanfaronnade fut courte; il s'éloigna pour subsister.

Cependant, après une défense de moins d'un mois, Bouchain battit la chamade le 13 Novembre, et la garnison, prisonnière de guerre, fut conduite à Tournay. Les généraux ennemis ne voulurent pas s'apercevoir de Ravignan, avec toute la générosité possible, et demeurèrent un mois à réparer la place. C'étoit alors la mi-octobre, Marlboroug étoit pressé de repasser la mer pour soutenir son parti fort abandonné, et sa

fortune chancelante. Le prince Eugène, si inséparablement lié avec lui par les mêmes intérêts, n'étoit pas lui-même sans inquiétudes. Il avoit à soutenir, à la Haye, la bonne volonté de Heinsius et de leur cabale, et à y tout contester en l'absence de Marlborough, et la perspective d'un voyage en Allemagne vers un nouveau maître et une cour nouvelle avec qui il étoit mal. De si fortes raisons et une saison si avancée leur persuadèrent de finir la campagne. Notre armée harassée à l'excès, et sans utilité, profita de l'exemple; chacun retourna aux quartiers d'hiver; Villars fut assez bien reçu, parce qu'on n'avoit personne à lui substituer pour la campagne suivante : Montesquiou passa l'hiver sur la frontière, comme les précédens, et, par la raison qui vient d'être expliquée, fut assez peu content d'une course qu'il vint faire à la cour.

ROCHECHOUART,

MARQUIS DE CHANDENIER.

CHANDENIER, l'aîné des Rochechouart, fut célèbre par sa disgrâce et la magnanimité dont il la soutint pendant plus de quarante ans jusqu'à sa mort. Il étoit premier capitaine des Gardes du corps, et singulièrement considéré pour sa valeur, son esprit et son extrême probité : il perdit sa charge avec les autres capitaines des Gardes du corps à l'affaire des Feuillans, qui n'est pas du sujet de ces mémoires, et qui se trouve dans tous ceux de ce temps-là; et il fut le seul des quatre à qui elle ne fut pas rendue, quoiqu'il ne se fût distingué en rien d'avec eux. C'étoit un homme haut, plein d'honneur, d'esprit et de courage, importun au cardinal Mazarin, quoiqu'il ne l'eût jamais trouvé en la moindre faute, ni ardent à demander. Le cardinal tint à grand honneur de faire son capitaine des Gardes, premier capitaine des Gardes du

corps, et il ne manqua pas, à cette occasion, d'y placer un domestique aussi affidé que lui étoit M. de Noailles. M. de Chandenier refusa sa démission. Le cardinal consigna le prix qu'il avoit réglé de la charge chez un notaire, puis fit prêter serment à M. de Noailles, qui, sans démission de Chandenier, fut pleinement pourvu et en fonction.

Chandenier étoit pauvre : on espéra que son opiniâtreté seroit vaincue par la nécessité. Elle lassa enfin la Cour, qui envoya Chandenier prisonnier au château de Loches, au pain du Roi comme un criminel, et arrêta tout son petit revenu, pour le forcer à recevoir l'argent de M. de Noailles, et par conséquent à lui donner sa démission. Elle se trompa, M. de Chandenier vécut du pain du Roi, et de ce qu'à tour de rôle les bourgeois de la ville de Loches lui envoyoient à dîner et à souper dans une petite écuelle qui faisoit le tour de la ville. Jamais il ne se plaignit, jamais il ne demanda ni son bien ni sa liberté. Près de deux ans se passèrent ainsi. A la fin la cour, honteuse d'une violence

tellement sans exemple et si peu méritée, plus encore d'être vaincue par ce courage qui ne se pouvoit dompter, relâcha ses revenus, et changea sa prison en exil, où il a été bien des années, et toujours sans daigner rien demander. Il en arriva comme de sa prison, la honte fit révoquer son exil. Il revint à Paris, où il ne voulut voir que peu d'amis: il étoit fort celui de mon père qui m'a mené le voir, et qui lui donnoit assez souvent à dîner; il le menoit même quelquefois à la Ferté. Depuis sa mort, j'ai vu M. de Chandenier plusieurs fois avec un grand respect à Sainte-Geneviève, dans la plus simple, mais la plus jolie retraite qu'il s'y étoit faite, où il mourut.

C'étoit un homme de beaucoup de goût et d'excellente compagnie, et qui avoit beaucoup vu et lu. Il vécut, long-temps avant sa mort, dans une grande piété. On s'en servit, dans les dernières années de sa vie, pour lui faire un juste scrupule sur ses créanciers, qu'il ne tenoit qu'à lui de payer de l'argent de M. de Noailles, en donnant sa démission;

et quand on l'eut enfin vaincu sur cet article, avec une extrême peine, les mêmes gens de bien entreprirent de lui faire voir M. de Noailles qui avoit sa charge après son père. L'effort de la religion le soumit encore à recevoir cette visite qui, de sa part, se passa froidement, mais honnêtement. Il avoit perdu sa femme et son fils depuis un grand nombre d'années, qui étoit un jeune homme, à ce que j'ai ouï dire, d'une grande espérance.

ROQUELAURE,

DUC A BREVET.

ROQUELAURE, duc à brevet et plaisant de profession, essuya une triste aventure. Il avoit été toute sa vie extrêmement du grand monde, et ami intime de M. de Vendôme. Comme il vouloit tenir à tout, il s'étoit fourré parmi les amis de M. de Luxembourg, de la brillante situation duquel il espéroit tirer parti, et de ce qu'il entrevoyoit dans la cour de Monseigneur que ce général, intimement

uni avec le prince de Conti, méditoit de gouverner, et d'avoir une part principale à tout, lorsque le Roi n'y seroit plus. La difficulté pour Roquelaure étoit de demeurer avec des gens si opposés, qui devint bien plus fâcheuse lors de la rupture ouverte de M. de Vendôme avec M. de Luxembourg, et de ses causes; elle fut si entière, qu'il fallut opter, et Roquelaure, qui ne lisoit pas dans l'avenir, ne balança pas de quitter son ancien ami de tous les temps pour ceux qu'il venoit de se faire, et dont il espéroit beaucoup. M. de Vendôme en fut piqué au vif, mais il n'étoit pas temps de le montrer. L'éloignement de l'Italie, où il s'étoit réfugié de Flandre, faisoit qu'il ne passoit que très-peu de temps à à la cour, et y vivoit assez à l'ordinaire, lorsqu'ils se trouvoient en mêmes lieux. C'est ce qui fit qu'à la mort de M. de Luxembourg, ce fut lui qui mena M. de Vendôme, comme je l'ai dit ci-dessus; mais cela même avoit renouvellé leur dépit de sa défection de leur amitié, tellement que le vide que laissoit M. de Luxembourg, et l'audace de la nouvelle grandeur de leur liaison avec M. du

Maine, qui les y avoit fait monter, rompit les bornes où jusqu'alors ils s'étoient contenus avec Roquelaure. A peu de jours de là, celui-ci entra chez M. le Grand, qui tenoit soir et matin une grande table à la cour, et un grand jeu toute la journée, où la foule de la cour entroit et sortoit comme d'une église, et où celle des joueurs à tous jeux, mais surtout au lansquenet, ne manquoit jamais. M. de Vendôme, qui étoit un des coupeurs, eut dispute avec un autre sur un compte de sept pistoles. Il étoit beau joueur, mais disputeur au jeu comme partout ailleurs; les autres coupeurs le condamnèrent. Il paya, quitta, et vint gromelant contre ce jugement à la cheminée où il trouva Roquelaure qui se chauffoit. Celui-ci, avec la familiarité qu'il usurpoit toujours et cet air de plaisanterie qu'il mettoit à tout, dit à l'autre qu'il avoit tort, et qu'il avoit été bien jugé. Vendôme, piqué de la chose, le fut encore plus de cette indiscrétion, lui répondit en colère, et jurant qu'*il étoit un f.... décideur, et qu'il se mêloit toujours de ce qu'il n'avoit que faire.* Roquelaure, étonné de la sortie, fila doux,

et lui dit qu'il ne croyoit pas le fâcher. Mais Vendôme s'emportant de plus en plus, lui répliqua des duretés avec une hauteur qui ne se pouvoit souffrir que par un valet, et dont le ton de voix ne fut pas ménagé. Roquelaure outré, mais beaucoup trop embarrassé, se contenta de lui dire que s'ils étoient ailleurs, il ne lui parleroit pas de la sorte. Vendôme se rapprochant plus près et le menaçant, répliqua en jurant qu'il le connoissoit bien, et que là ni ailleurs il ne seroit pas plus méchant. Là-dessus le Grand-prieur qui étoit assez loin, s'approcha d'eux, et prit Roquelaure par le bout de la cravatte, et lui dit des choses aussi fâcheuses que celles qu'il venoit d'essuyer de son frère, et sans altérer un flegme fort à contre-temps : aussitôt voilà toute la chambre en *émoi*.

Madame d'Armagnac et le maréchal de Villeroi coururent à la cheminée; elle se hâta d'emmener M. de Vendôme, et le maréchal de Villeroi. Roquelaure, qui n'eut ni le courage de tirer raison d'un pareil affront, ni le supplément de prendre prétexte du lieu, et fut

porter

porter sa plainte au Roi. Le pis fut que dès le lendemain d'une scène si publique, il se laissa raccommoder en particulier avec M. de Vendôme par M. d'Armagnac dans son cabinet. Pour y mettre le comble, la duchesse de Roquelaure allant par-tout. disant qu'elle étoit bien fâchée de ce qui étoit arrivé, et que voilà ce que c'étoit que de s'attaquer à son mari. Ce ne pouvoit être bêtise, et l'ignorance auroit été bien forte. On ne comprendra pas ce qu'elle pût espérer d'un si ridicule propos. Quelqu'effronté que fût Roquelaure, il parut très-déconcerté, et bientôt après il se remit à ses bouffonneries ordinaires, et se trouva par-tout impudemment avec Vendôme et son frère, à Marly, à Choisy, et par-tout où cela se rencontroit, à l'étonnement de tout le monde.

Un soir, long-temps après, qu'il fit chez le Roi plus de bruit et d'éclat qu'à l'ordinaire, et qu'on le remarquoit, je répondis froidement que la cause de tant de gaieté n'étoit pas difficile à deviner, puisque ce même soir MM. de Vendôme prirent congé du Roi pour

retourner en Provence. Ce propos fut relevé, et je n'en fus point fâché, parce que je croyois n'avoir point lieu d'aimer le duc de Roquelaure.

ROSE,

SECRÉTAIRE DU CABINET DU ROI,

ET CAILLIERE.

Rose, secrétaire du cabinet du Roi, et qui, depuis cinquante ans avoit la plume, mourut à quatre-vingt-six ou quatre-vingt-sept ans avec toute sa tête, et dans une santé parfaite jusqu'au bout; il étoit aussi président à la Chambre des comptes, fort riche et fort avare; mais c'étoit un homme de beaucoup d'esprit, qui avoit des saillies et des reparties incomparables, beaucoup de lettres, une mémoire nette et admirable, et un parfait répertoire de cour et d'affaires : il était gai, libre, hardi, volontiers audacieux; mais à qui ne lui marchoit point sur le pied, poli, respectueux, tout à fait en sa place, et sentant

extrêmement la vieille cour. Il avoit été attaché au cardinal Mazarin et fort dans sa privance, ce qui l'avoit mis dans la confiance de la Reine-mère; avec laquelle il se sut toujours conserver de même qu'avec le Roi, jusqu'à sa mort; en sorte qu'il étoit compté et ménagé même par tous les ministres. Sa plume l'avoit entretenu dans une sorte de concert avec le Roi, et quelquefois pour des affaires qui demeuroient ignorées des ministres. Avoir la plume, c'est être faussaire public, et faire par charge ce qui coûteroit la vie à tout autre. Cet exercice consiste à imiter si exactement l'écriture du Roi, qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait, et d'écrire en cette sorte toutes les lettres que le Roi doit ou veut écrire de sa main, et toutefois n'en pas prendre la peine, car il en écrit à quantité de souverains et à d'autres étrangers de haut parage. Il en écrit aussi aux sujets, comme généraux d'armées et autres gens principaux, par secret d'affaires ou par marque de bonté et de distinction.

Il n'est pas possible de faire parler un Roi

avec plus de dignité que faisoit Rose, ni plus convenablement à chacun, ni sur chaque matière, que dans ces lettres qu'il écrivoit ainsi, et que le Roi signoit toutes de sa main; et pour le caractère il étoit si semblable à celui du Roi, qu'il ne s'y trouvoit pas la moindre différence. Une infinité de choses importantes avoient passé par les mains de Rose, et il en passoit encore quelquefois. Il étoit extrêmement fidelle et secret, et le Roi s'y fioit entièrement. Ainsi, celui des quatre secrétaires du cabinet en a toutes les fonctions, lorsqu'il a la plume, et les trois autres n'en ont aucunes sinon leurs entrées. Caillière eut la plume à la mort de Rose. Ce bon homme étoit fin, rusé, adroit etdangereux; il y a de lui des histoires sans nombre. Il avoit, fort près de Chantilly, une belle terre et bien bâtie, qu'il aimoit fort, et où il alloit souvent. Il rendoit force respects à M. le Prince (c'est du dernier mort que je parle); mais il étoit attentif à ne s'en pas laisser dominer chez lui. M. le Prince, fatigué d'un voisinage qui le resserroit, et peut-être plus que lui ses affaires de chasse, fit proposer à Rose de l'en accommoder. Celui-ci n'y

voulut pas entendre, ni s'en défaire pour quoi que ce fût. A la fin, M. le Prince, hors de cette espérance, se mit à lui faire des niches pour le dégoûter et le résoudre; et de niches en niches, il lui fit jeter trois ou quatre cents renards ou renardeaux par-dessus les murailles de son parc.

On peut se représenter quel désordre y fit cette compagnie, et la surprise extrême de Rose et de ses gens, d'une fourmillière inépuisable de renards venus là en une nuit. Le bon homme, qui étoit colère et véhément, ne s'en prit pas à l'auteur du présent: il s'en alla trouver le Roi dans son cabinet, et tout résolument lui demanda la permission de lui faire une question peut-être sauvage: le Roi, fort accoutumé à lui et à ses goguenarderies, car il étoit fort plaisant et fort salé, lui demanda ce que c'étoit. *Ce que c'est?* lui répondit Rose, d'un visage enflammé; *c'est que je vous prie de me dire si nous avons deux rois en France. Qu'est-ce à dire?* dit le Roi surpris, et rougissant à son tour: *Qu'est-ce à dire?* répliqua Rose, *c'est que si M. le Prince est Roi comme*

vous, il faut pleurer et baisser la tête sous ce tyran; s'il n'est que prince du sang, je vous en demande justice, Sire; car vous la devez à tous vos sujets, et vous ne devez pas souffrir qu'ils soient la proie de M. le Prince. De là, il lui conta comme il le voulut obliger à lui vendre sa terre, et après l'y forcer en le persécutant, et il lui raconta enfin l'aventure des renards.

Le Roi promit qu'il parleroit à M. le Prince, de façon qu'il auroit repos désormais. En effet, il lui ordonna de faire ôter, par ses gens et à ses frais, jusqu'au dernier renard du parc du bon homme, et de façon qu'il ne s'y fît aucun dommage, et qu'il réparât ce que les renards avoient causé; et pour l'avenir, il sut si bien lui en imposer, que M. le Prince, plus bas courtisan qu'homme du monde, se mit à rechercher Rose, qui se tint long-temps sur un ton fier, et ce prince depuis n'osa le troubler dans la moindre chose. Malgré tant de belles avances, qu'il fallut bien enfin recevoir, il la lui gardoit toujours bonne, et lui lâchoit volontiers quelques brocards. Les jours de

conseil, les ministres s'assembloient dans la chambre du Roi, sur la fin de la messe, pour entrer dans le cabinet, quand on les appeloit pour le conseil, lorsque le Roi étoit rentré par la galerie droit dans les cabinets. Il y avoit toujours des courtisans à ces heures-là dans la chambre du Roi, qui avoient affaire aux ministres, à qui ils parloient là plus commodément, quand ils avoient peu à leur dire, ou pour causer avec eux: M. le Prince y venoit souvent, et il étoit vrai qu'il leur parloit à tous sans avoir rien à leur dire, avec le maintien d'un client qui fait bassement sa cour. Rose, à qui rien n'échappoit, prit le moment où il y avoit beaucoup et du meilleur monde de la cour, que le hasard avoit rassemblé ce jour-là; M. le Prince avoit cajolé les ministres avec beaucoup de souplesse et de flatterie; tout d'un coup le bon homme, qui le voyoit faire, s'en va droit à lui en clignant un oeil avec un doigt dessus, qui étoit quelquefois son geste : *Monsieur*, lui dit-il tout haut, *je vous vois faire ici un manège avec Messieurs, et depuis plusieurs jours, et ce n'est pas pour rien; je connois ma cour et mes gens depuis*

longues années, on ne m'en fera pas accroire, je vois bien où cela va. Il dit cela avec des tours, des inflexions de voix qui embarrassoient tout-à-fait monsieur le Prince, qui se défendoit comme il pouvoit.

Ce dialogue amusa les ministres et ce qu'il y avoit de principal auprès d'eux; et comme Rose se vit bien environné, et le conseil sur le point d'être appelé, il prend respectueusement M. le Prince par le bout du bras, avec un souris fin et malin, *ne seroit-ce point vrai, Monsieur*, lui dit-il, *que vous voudriez vous faire premier prince du sang?* Et à l'instant il fait la pirouete et se coule. Qui demeura stupéfait? ce fut monsieur le Prince; et toute l'assistance à rire sans pouvoir s'en empêcher. C'étoit là des tours hardis de Rose; celui-là fit plusieurs jours l'amusement et l'entretien de toute la cour. M. le Prince fut enragé; mais ne put et n'osa rien dire; il n'y avoit guère plus d'un an de cette aventure, lorsque ce bon homme mourut.

Il n'avoit jamais pardonné à M. de Duras

un tour qui en effet fut une cruauté. C'étoit à un voyage de la cour ; la voiture de Rose avoit été, je ne sçais comment, embourbée ; il prit un cheval, et ce cheval jeta Rose dans un bourbier. Passa M. de Duras, dont le carrosse alloit doucement dans cette fange, il mit la tête à la portière, et pour tout secours, sans répondre à Rose qui s'écrioit *à l'aide* sous son cheval au milieu du bourbier, Duras se mit à rire de toutes ses forces, et à crier : *voila un cheval bien délicieux, il se roule sur des roses*, et continuant son chemin, il le laissa là. Vint à propos le duc de Coislin qui fut plus charitable et qui le ramassa ; mais il étoit si furieux et si hors de lui-même de colére, que la carrossée fut quelque temps sans pouvoir apprendre à qui il en vouloit.

Le pis fut à la couchée ; M. de Duras, qui ne craignoit personne, et qui avoit le bec aussi bon que Rose, en avoit déjà fait le récit au Roi et à toute la cour qui en rit fort. Cela outra Rose à un point qu'il n'a jamais depuis approché M. de Duras, et n'en a parlé qu'en furie ; et quand quelquefois il

hasardoit devant le Roi quelques lardons sur lui, le Roi se mettoit à rire et lui parloit du bourbier. Sur la fin de sa vie, Rose avoit marié sa petite-fille, fort riche, et qui attendoit encore de grands biens de lui, à Portal, qui long-temps depuis est mort premier président de Paris. Le mariage ne fut point heureux; la jeune épouse, qui se sentoit être un riche parti, méprisoit son mari, disoit qu'au lieu d'entrer dans quelque bonne maison, elle étoit demeurée au portail. A la fin le père, vieux conseiller de grand-chambre, et le fils, firent leurs plaintes au bon homme. D'abord il n'en tint pas grand compte, mais comme ces plaintes recommencèrent, il promit de parler à sa petite-fille, et il n'en fit rien; à la fin, lassé de ces plaintes: *vous avez tous raison*, lèur répondit-il en colère, *c'est une impertinente, une coquine, et si j'entends encore parler d'elle, je l'ai résolu, je la déshériterai.*

Rose étoit un petit homme, ni gros, ni maigre, avec un assez beau visage, une physionomie fine, des yeux perçans et pétil-

lans d'esprit ; il avoit un petit manteau, une calotte de satin sur ses cheveux blancs, un petit rabat uni presque d'abbé, et toujours portant un mouchoir entre son habit et sa veste ; il disoit qu'il étoit là plus près de son nez. Il se moquoit très-librement des princes étrangers, de leur rang, de leurs prétentions, et appeloit toujours les ducs, avec qui il étoit familier, *votre altesse ducale*. C'étoit pour rire de ces autres prétendues altesses. Il étoit extrêmement propre et gaillard, et plein de sens jusqu'à la fin. C'étoit une sorte de personnage.

ROUCY. (LA COMTESSE DE)

LA comtesse de Roucy (j'en ai rapporté la raison, en parlant de la duchesse d'Arpajon sa mère) étoit une personne extrêmement laide, qui avoit de l'esprit, fort glorieuse, pleine d'ambition, folle des moindres distinctions, engouée à l'excès de la cour, basse à proportion de la faveur et des besoins, qui cherchoit à faire des affaires à toute main, aigre et revêche jusqu'aux injures, et fréquemment en querelle avec quelqu'un, toujours occupée de ses affaires que son opiniâtreté, son humeur et sa mal-habileté perdoient, et qui vivoit noyée de biens, d'affaires et de créanciers; curieuse et haineuse, par conséquent peu aimée, et qui, pour couronner tout cela, alloit aux grand'-messes de sa paroisse, et rarement manquoit-elle d'y communier tous les huit jours.

Son mari n'avoit qu'une belle, mais forte figure, glorieux et bas plus qu'elle, panier percé, qui jouoit tout; toujours en course

ou à la chasse, dont la sottise lui avoit tourné à mérite, parce qu'il ne faisoit jalousie à personne, et dont la familiarité avec les valets le faisoit aimer. Il avoit aussi les dames pour lui, parce qu'il étoit leur fait; et avec toute sa bêtise, un entregent de cour que l'usage du grand monde lui avoit donné. Il étoit de tout avec Monseigneur et le Roi; il le traitoit fort bien à cause de madame de la Rochefoucault et des maréchaux de Duras et de Lorges, frères de sa mère, qui tous trois avoient fait de lui et de ses frères comme de leurs enfans, depuis que la révocation de l'édit de Nantes avoit fait sortir du royaume le comte et la comtesse de Roucy ses père et mère. Son grand mérite étoit ses inepties qu'on rappeloit, et qui néanmoins se trouvoient exprimer quelque chose.

SAINT-GÉRAN,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI.

MONSIEUR de Saint-Géran tomba mort dans Saint-Paul à Paris. On dit qu'il venoit de faire ses dévotions; c'est ce comte de Saint-Géran si connu par le procès célèbre sur son état, qui est entre les mains de tout le monde.

Il portoit une calotte d'une furieuse blessure qu'il avoit reçue devant Besançon, et c'étoit du crâne même du frère aîné de Beringhem, premier écuyer, à qui un coup de canon emporta la tête.

M. de Saint-Géran étoit gros et entassé, avec de gros yeux et de gros traits qui ne promettoient rien moins que l'esprit qu'il avoit. Il avoit été, auprès de quelque princes d'Allemagne, lieutenant-général et de l'ordre en 1668. Il étoit fort pauvre, presque toujours à la cour, mais peu de la cour, quoique dans les meilleures compagnies.

Sa femme, charmante d'esprit et de corps, l'avoit été pour d'autres que pour lui. Leur union étoit moins que médiocre. M. de Seignelay entr'autres l'avoit fort aimée. Elle avoit été toujours recherchée dans ce qui l'étoit le plus à la cour, et dame du palais de la Reine, recherchée elle-même dans tout ce qu'elle avoit, etdonnoit à manger avec un goût exquis, une délicatesse et une propreté poussées bien loin : elle étoit fille du frère cadet de M. de Boulainvilliers, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, à la mort duquel sans enfans, mon père eut sa charge : sa viduité ne l'affligea pas ; elle ne sortoit pas de la cour, et n'avoit pas d'autre demeure. C'étoit en tout une femme d'excellente importance et extrêmement aimable, et qui fourmilloit d'amies et d'amis.

SALA, (LE CARDINAL)

ESPAGNOL.

C'ÉTOIT un catalan de la lie du peuple, qui se trouva de l'esprit et de l'ambition, et qui, pour se tirer de sa bassesse et tenter fortune, se fit bénédictin dans le pays.

Le hasard fit que l'Archiduc étant venu à Barcelone, ses écuyers prirent le père de Sala pour son cocher. Le fils chercha à mettre ce hasard à profit et à se faire connoître à l'Archiduc, et à se faire compter par ses ministres. Son esprit étoit tout-à-fait tourné à l'intrigue et à la sédition; il la jeta dans tous les monastères de la ville et de la province, contre Philippe V, roi d'Espagne, et Sala y parut partout comme le chef, le conducteur, et le plus séditieux.

Il rendit en effet de grands services à l'Archiduc par la hardiesse et par l'adresse de ses manèges, tellement qu'il parut nécessaire à ce prince d'élever Sala pour le mettre en état

de

de servir plus en grand. Cette considération le fit évêque de Gironne, et ses progrès séditieux furent tels dans cette dignité, que l'Archiduc le fit passer à l'évêché de Barcelonne, où il se rendit si considérable, même à l'Archiduc, qu'il en obtint sa nomination au cardinalat, et força le Pape, malgré sa répugnance pour un tel sujet, à le déclarer cardinal, lorsque la prospérité des armes des alliés eut obligé le pape de reconnoître enfin l'Archiduc comme roi d'Espagne, et de n'oser déplaire en rien à l'Empereur.

Le roi d'Espagne se tint fort offensé de cette promotion, et proscrivit Sala sans y avoir égard. Lorsque la Catalogne se trouva hors des moyens de soutenir sa révolte, et que Barcelonne se vit menacée d'un siége et des châtimens de sa rébellion, les chefs, pour la plupart, gagnèrent les montagnes, ou sortirent du pays. Sala s'embarqua, et gagna Avignon comme il put. Il y fut châtié par des infirmités qui l'y retinrent presque toujours au lit, mais sans amortir l'esprit de sédition qui étoit passé chez lui en nature.

Il n'oublia rien pour retourner à Barcelonne, malgré le Roi d'Espagne. L'Empereur en pressa le Pape de tout son pouvoir, et le Pape, qui redoutoit sa puissance en Italie, et qui n'ignoroit pas l'affection de l'Archiduc, alors empereur, pour Sala, chercha à ébranler le roi d'Espagne par toutes sortes de voies, et ne cessoit de lui représenter la violence de tenir un évêque éloigné de son troupeau et banni de son diocèse.

La fermeté du roi d'Espagne fit trouver au Pape un tempérament pour gagner du temps, sans offenser les deux monarques. Ce fut d'ordonner à Sala de venir, avant toute chose, recevoir son chapeau. Il partit donc là-dessus d'Avignon, enragé de n'avoir pu réussir à retourner à Barcelonne malgré le roi d'espagne, et se mit en chemin pour aller à Rome. Il mourut étant fort près d'y arriver, et finit ainsi l'embarras du Pape, de l'Empereur et du roi d'Espagne à son occasion.

SANTEUIL,

LE POËTE.

Monsieur le Duc tint une année les états de Bourgogne en la place de M. le Prince son père qui n'y voulut pas aller. Il y donna une grande leçon de l'amitié de prince, et une belle leçon à ceux qui la recherchent. Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor, a été trop connu dans la république des lettres et dans le monde, pour que je m'amuse à m'étendre sur lui. C'étoit le plus grand poëte latin qui eût paru depuis plusieurs siècles; plein de feu, d'esprit et de caprices les plus plaisans, qui le rendoient d'excellente compagnie; bon convive surtout, aimant le vin et la bonne chère, mais sans débauche, quoique cela fût fort déplacé dans son état, et qui, avec un esprit et des talens aussi peu propres au cloître, étoit pourtant dans le fond aussi bon religieux qu'avec un tel esprit il pouvoit l'être. M. le Prince l'avoit presque toujours à Chantilly,

quand il y alloit, et M. le Duc le mettoit de toutes ses parties ; en un mot princes et princesses, c'étoit de toute la maison de Condé à qui l'aimoit le mieux, à cause des assauts continuels d'esprit, des pièces en prose et en vers et de toutes sortes d'amusemens, de badinages et de plaisanteries, qui lui venoient dans la tête pour égayer la compagnie.

Il y avoit bien des années que cela duroit, et M. le Duc voulut l'emmener à Dijon ; Santeuil s'en excusa et allégua tout ce qu'il put : il fallut obéir, et le voila chez M. le Duc pour le temps des états. C'étoit, les soirs, des soupers que M. le Duc donnoit ou recevoit, et toujours Santeuil à sa suite, qui faisoit tout le plaisir de la table. Un soir que M. le Duc soupoit chez lui, il se divertit à pousser Santeuil de vin de Champagne, et de gaieté en gaieté, il trouva plaisant de verser sa tabatière pleine de tabac d'Espagne dans un grand verre de vin, et de le faire boire à Santeuil pour voir ce qui en arriveroit. Il ne fut pas longtemps à en être éclairci ; les vomissemens et la fièvre le prirent, en deux

fois vingt-quatre heures le malheureux mourut dans les douleurs des damnés, mais dans les sentimens d'une grande pénitence, avec lesquels il reçut les sacremens, et édifia (autant qu'il en fut regretté) une compagnie peu portée à l'édification, mais qui détesta une si cruelle expérience.

SAXE. (LE PRINCE DE)

Le roi de Pologne, qui s'étoit fait catholique pour pouvoir obtenir cette couronne si bienséante à la situation de son électorat, s'y trouvoit assez affermi depuis le désastre du roi de Suède, pour se flatter d'y pouvoir avoir son fils pour successeur; mais le premier pas à faire pour y parvenir étoit que le prince électeur embrassât aussi la religion catholique, et il s'y trouvoit de grandes difficultés. Comme électeur de Saxe, il étoit chef et protecteur-né des luthériens d'Allemagne. C'étoit à lui que s'adressoient tous leurs griefs sur leur religion; il étoit chargé de les faire redresser par l'Empereur et l'Empire, et de

l'exécution des traités faits là-dessus. Cette qualité lui donnoit un grand poids dans l'Empire; et il en étoit si bien persuadé que, tout catholique qu'il étoit devenu, il avoit trouvé un moyen de se conserver cette dictature. Il n'avoit pas d'autres enfans que ce fils à qui il vouloit transmettre son autorité de chef des luthériens dans l'Empire. Toute la Saxe étoit rigidement luthérienne; ses autres états l'étoient en partie. Deux électeurs catholiques de suite ne pouvoient que causer de grandes alarmes aux luthériens, et les porter du moins à se choisir un autre protecteur. Il trouvoit aussi de plus un grand obstacle dans la personne de Christine Everardine son épouse, et mère du prince électeur, fille de Christian Ernest, marquis de Brandebourg-Bareith, princesse altière, courageuse, luthérienne zélée, qui avoit publiquement détesté son changement de religion et l'ambition qui l'y avoit porté, qui n'avoit jamais voulu mettre le pied en Pologne, ni prendre le nom ni les marques et le rang de reine. Elle avoit même poussé les choses jusqu'à ne vouloir pas le voir dans le séjour qu'il alloit

faire en Saxe, et elle se retiroit dans un château éloigné dès qu'elle apprenoit qu'il partoit de la Pologne, et s'y tenoit jusqu'à ce qu'il fût reparti.

Tant d'obstacles ne furent pas capables de le rebuter; il gagna l'esprit de son fils dans ses séjours en Saxe, il glissa sourdement auprès de lui des domestiques sûrs pour le tirer d'auprès de l'Electrice et de la cour luthérienne, le fit voyager avec peu d'accompagnement, dans un entier *incognito*, sous le nom de comte de Lusace; il choisit le Palatin de Livonie pour lui confier le prince et son secret, et il étoit difficile de trouver un seigneur qui eût les qualités de celui-là, et aussi capable de conduire un jeune prince dans les différentes parties de l'Europe qu'il lui fit voir. Le roi de Pologne y joignit un habile jésuite travesti, qui en eut permission de son général et du pape, et qui conduisit la conversion du Prince et ses affaires et lui si heureusement et avec tant de dextérité, qu'il en fut fait cardinal, lorsqu'il jugea qu'il étoit temps de rendre la conversion publique. C'est

ce cardinal qui depuis a si long-temps figuré sous le nom decardinal de Salerne.

SÉMINAIRE

DE SAINT SULPICE.

TANDIS que le Roi, désireux d'avoir un clergé soumis, mais éclairé et savant dans les sciences divines, élevoit et récompensoit ceux qui s'y distinguoient, une communauté de prêtres, distingués par leur simple obscurité, commença à percer; et de séminaire de Paris fort ignoré, on le vit, par des menées inconnues à presque tous, parvenir à s'étendre.

Tout le clergé étoit alors instruit; Saint-Sulpice seul se voyoit ignorant et sans protection. Le manque de sujets distingués leur inspira, pour s'appuyer, de se soumettre aveuglément, mais pourtant en secret, à Rome, et aux jésuites qui, d'un seul coup de pied, auroient pu les culbuter.

Ils commencèrent donc par la crasse et la petitesse des pratiques, afin de n'être pas distingués; et, sans se montrer ni par des écrits, ni par des actions d'éclat, ennemis du jansénisme, qui étoit alors le prétexte qui servoit aux jésuites pour se rendre importans, Saint-Sulpice se contentoit d'être les valets de pied des jésuites qui ne vouloient pas toujours faire certaines démarches obscures qui étoient au dessous du ton qu'ils avoient pris dans la société et dans l'état ecclésiastique, et auxquels Saint-Sulpice étoit ravi de se dévouer.

Peu à peu, leur caractère caché, et quelques anecdotes qui percèrent, les firent craindre; et ne pouvant s'avancer par des actions remarquables et extérieures dans l'esprit du public et du clergé, ils prirent leur consistance par l'opinion qu'ils favorisèrent, que, attachés humblement à la pure doctrine, ils pouvoient, en donnant du soupçon sur celle des plus saints évêques et autres ecclésiastiques, noircir le sujet qui pourroit leur déplaire. On a vu comme ils servirent d'espions aux jésuites, qui ne vouloient pas

encore se montrer en public dans l'affaire de la constitution, et comme pour sonder le gué ou préparer un passage.

La piété étoit si à la mode à la cour vers la fin du règne de Louis XIV, que ce caractère-là plut à plusieurs et à madame de Maintenon, par la Chétardie et Godet: et parce que tout évêque qui vouloit par des moyens semblables s'avancer sans vouloir le paroître, affectoit l'extérieur sulpicien. Tant et plus s'avancèrent par cette voie; ils se soutenoient ensuite de ce parti, qui devint peu à peu fort puissant; et les prêtres de cette communauté, portés par leur politique à cette soumission aveugle qu'ils prêchoient à leurs clercs, parurent à tous les évêques utiles au gouvernement des diocèses, en ce qu'ils étendoient une morale, dont la politique, utile à leur dessein, éloignoit toute science qui enfle l'esprit, pour adopter l'ignorance crasse qui assure un évêque de toutes les volontés: de-là l'animosité toujours cachée de cette compagnie contre la droiture et le caractère décidé de l'Oratoire, et de cette maison de Port-Royal, qui avoit

produit tant de grands hommes, dont l'éclat les éblouissoit, et fatiguoit leur impuissance si fort, qu'ils s'en déclarèrent les plus cruels ennemis.

Tel fut le caractère primitif des Sulpiciens. Du reste point de règles dont ils pussent s'honorer en public, ils les cachèrent même avec soin; on s'attendoit que l'expérience de leur genre de vie produiroit du changement en mieux dans leurs études et façons de vivre; mais on reconnut que sa politique primitive étoit la fondamentale de cette société, qui eut le sens, pour pourvoir à sa subsistance, de reconnoître que, dans tous les temps, un tel caractère de ses prêtres serviroit à bien du monde, grands et petits, et en même temps en seroit par-là protégée et soutenue: aussi, si ses règles avoient montré de la vraie politique et d'un effet durable, auroient-elles attiré des ennemis à la compagnie, et surtout les jésuites, qui sont de tous les temps à l'affût, et les persécuteurs-nés de tout établissement, quelque saint qu'il soit, s'il peut écarter les

regards du public, qu'ils veulent perpétuellement être attachés sur eux.

Pendant toute la régence, les Sulpiciens ont été, au commencement surtout, plus humbles et avisés : je les ai vus retirés davantage, et tremblans toutes les fois qu'ils ont su que, dans le conseil, il s'agissoit de quelque affaire qui, même de loin, pouvoit les toucher : ils étoient rampans et baisant les pieds de Dubois, et ensuite ils furent ses dévoués serviteurs, lorsqu'il crut pour sa calotte avoir besoin de quelqu'un d'entr'eux, ou pour parvenir à ses autres desseins, à quoi il employoit tous les moyens imaginables.

Le plus grand éclat des Sulpiciens a été sous le règne tout-puissant du cardinal de Fleury, qui, comme tant d'autres, avoit commencé par eux : c'est alors qu'on a vu ces prêtres, jadis si humbles et si bas, éloigner des grands bénéfices quiconque pouvoit les contrecarrer, ou même quiconque vouloit vivre avec eux dans l'indifférence.

On nous a vus tous, grands et petits, obligés de compter avec eux, pour en obtenir pour les ecclésiastiques de nos familles, ce à quoi par droit de naissance ou de mérite ils devoient naturellement aspirer. Quel a été l'effet de l'étrange domination qu'ils ont exercée sur les bénéfices? Ils ont peuplé les diocèses de fanatiques, ou d'ignorans, ou de gens sans aveu, mais dans leur manche, dont ils vouloient disposer pour s'étendre; du reste cette congrégation, qui retient le clergé de France dans son ancienne ignorance, n'a produit encore aucun sujet distingué; et leur instituteur, qui, dit-on, étoit un saint, ils n'ont pas eu le courage de le faire déclarer tel, crainte de faire observer davantage ses disciples qui ont toujours craint les regards des clairs-voyans (*).

(*) La partialité du duc de Saint-Simon n'a jamais été plus éclatante que dans cet article; il faut le lire avec la même précaution que ceux de M. Godet, de madame de Maintenon, des Jésuites, &c. &c.

SOISSONS, (LA COMTESSE DE)

MERE DU PRINCE EUGÈNE.

CETTE princesse mourut à Bruxelles dans le plus grand délaissement, pauvre, méprisée de tout le monde, et fort peu considérée du prince Eugène son célèbre fils.

Ce fut en sa faveur que le cardinal Mazarin, son oncle, inventa au mariage du Roi, la charge de surintendante, à cause de quoi il en fallut une en même temps à la Reine-mère qui fut la princesse de Conti son autre nièce; et comme tout va toujours en se multipliant et en s'affoiblissant, Madame, parce qu'elle étoit fille d'Angleterre, en eut une aussi, qui fut madame de Monaco, et c'est l'unique exemple pour les filles de France.

Rien n'étoit pareil à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le Roi ne bougeoit avant et après son mariage, et qui étoit la maîtresse de la cour, des fêtes et

des grâces, jusqu'à ce que la crainte d'en partager l'empire avec les maîtresses, la jetta dans une folie qui la fit chasser avec Vardes et le comte de Guiche, dont l'histoire est trop connue et trop ancienne pour la rapporter ici. Elle fit sa paix, et obtint son retour par la démission de sa charge qui fut donnée à madame de Montespan, dont le mari ne voulut recevoir aucune chose du Roi, qui ne sachant comment la faire asseoir, ne pouvant la faire duchesse, supposa que la charge de surintendante emportoit le tabouret.

La comtesse de Soissons de retour, se trouva dans un état bien différent de celui d'où elle étoit tombée. Elle se trouva si mêlée dans les affaires de la Voisin, brûlée en grève pour ses poisons et malefices, qu'elle s'enfuit en Flandre. Son mari étoit mort fort brusquement à l'armée, il y avoit longtemps, et dès lors on avoit mal parlé, mais fort bas, de la faveur où elle étoit. De Flandre elle passa en Espagne, où les princes étrangers n'ont ni rang ni distinction. Elle ne put donc paroître en aucun lieu publiquement, et

moins au palais qu'ailleurs. La Reine, fille de Monsieur, n'avoit point d'enfans, et avoit tellement gagné l'estime et le coeur du Roi son mari, que la cour de Vienne craignit tout de son crédit pour détacher l'Espagne de la grande alliance faite contre la France. Le comte de Mansfeldt étoit ambassadeur de l'Empereur à Madrid, avec qui la comtesse de Soissons, lia un commerce intime dès en arrivant, et la Reine qui ne respiroit que la France, eut une grande passion de voir la comtesse de Soissons. Le roi d'Espagne, qui avoit fort ouï parler d'elle et à qui les avis pleuvoient depuis quelques temps, qu'on vouloit empoisonner la Reine, eut toutes les peines du monde à y consentir. Il permit à la fin que la comtesse de Soissons vînt quelques fois les après-dîners chez la Reine, par un escalier dérobé où elle la voyoit seule avec le Roi. Les visites redoublèrent, et toujours avec répugnance de la part du Roi. Il avoit demandé en grâce à la Reine de ne jamais goûter de vin, qu'il n'en eût bu le premier, parce qu'il savoit bien qu'on ne le vouloit pas empoisonner; il faisoit chaud,

le

le lait est rare à Madrid, la Reine en désira; et la comtesse, qui avoit peu à peu usurpé des momens de tête à tête avec elle, lui en vanta d'excellent qu'elle promit de lui apporter à la glace; on prétend qu'il fut préparé chez le comte de Mansfeldt. La comtesse de Soissons l'apporta à la Reine qui l'avala, et mourut peu de temps après comme madame sa mère. La comtesse de Soissons n'en attendit pas l'issue et avoit donné ordre à la fuite. Elle ne s'amusa guère au palais après avoir vu avaler le lait à la Reine. Elle vint chez elle où ses paquets étoient faits, et s'enfuit en Allemagne, n'osant pas plus demeurer en Flandre qu'en Espagne.

Dès que la Reine se trouva mal, on rechercha ce qu'elle avoit pris, et de quelle main; le roi d'Espagne envoya chez la comtesse de Soissons qui ne se trouva plus. Il fit courir après de tous les côtés; mais elle avoit si bien pris ses mesures qu'elle échappa.

Elle vécut quelques années obscurément en Allemagne, tantôt dans un lieu, tantôt

dans un autre. Mansfeldt fut rappelé à Vienne, où il eut, à son retour, le premier emploi de cette cour, qui est la présidence du conseil de guerre. Et à la fin la comtesse de Soissons retourna en Flandre.

SOUBISE. (PRINCE DE)

M. DE SOUBISE, né comme il le disoit lui-même, mais bien bas à ses amis particuliers, en riant et en s'applaudissant de sa bonne fortune; né, dis-je, gentilhomme, avec quatre mille livres de rente, et devenu prince à la fin avec quatre cent mille livres de rente, avoit épousé une riche veuve qui n'etoit rien d'elle ni de son premier mari dont elle n'avoit point d'enfans, qui lui donna tout son bien par le contrat de mariage. Cette femme mourut en 1660. Avec ce bien demeuré à M. de Soubise, on songea dans la famille à le remarier et à en tirer parti. Madame de Chevreuse, toujours la mieux avec la Reine, et d'autant plus que les troubles étoient bien disparus, et que le cardinal Mazarin étoit

mort en 1661, qui eut été obstacle aux vues élevées de madame de Chevreuse, imagina d'unir son crédit à celui de madame de Rohan, qui, sans faveur comme elle, étoit fort considérée, pour faire le mariage de sa fille aînée, en lui faisant donner le tabouret. C'étoit en 1663. M. de Louvois étoit encore trop petit garçon, et son père trop fin et trop politique pour oser branler devant M. de Turenne, comme il s'y éleva longtemps après, et ce grand capitaine étoit dans l'apogée de sa faveur et de sa considération personnelle avec un crédit que rien ne balançoit. Il étoit alors fort huguenot, madame de Rohan encore plus; cet intérêt et la figure qu'ils faisoient dans leur religion, les avoit intimement unis. M. de Turenne entra donc dans cet affaire comme dans la sienne propre; madame de Rohan la poursuivit comme une grâce qu'elle demandoit instamment; madame de Chevreuse y mit tout son crédit et toutes ses anciennes liaisons avec la Reine, et ils l'emportèrent. Ils obtinrent presqu'en même temps de faire madame de Soubise dame du

palais, et une fois à la cour, sa beauté fit le reste.

Tout s'use, le Roi ne fut pas longtemps sans en être épris; l'humeur de madame de Montespan le fatiguoit, il avoit eu des passades et lui avoit même donné des rivales. Celle-ci sut se conduire. Bontemps porta les paroles, le secret extrême fut exigé, la frayeur de madame de Soubise fort exagérée, la maréchale de Rochefort, accoutumée au métier, fut choisie pour confidente. Elle donnoit les rendez-vous chez elle, où Bontemps la venoit avertir, et toutes deux bien seules et bien affublées, se rendoient par les derrières chez le Roi.

SOUBISE, (ABBÉ DE)

CHANOINE DE STRASBOURG,

DEPUIS CARDINAL.

TANDIS que tout étoit en bals et en divertissemens, la belle madame de Soubise, car elle l'étoit encore, et l'étoit fort utilement toujours, travailloit à des choses plus sérieuses. Elle venoit d'acheter l'hôtel immense de Guise à un fort grand marché que le Roi lui aida à payer. Elle en avoit tiré une autre faveur qui ne fut qu'une semence, c'étoit sa protection pour faire passer les preuves de son fils pour être chanoine de Strasbourg. La mère de M. de Soubise étoit *Avaugour*, des bâtards de Bretagne; cela n'étoit déjà pas trop bon pour un chapitre allemand où la bâtardise est abhorrée, de sorte qu'aucun prince du sang sorti par femmes de la Montespan, ni aucune princesse du sang venue d'elle, n'entreroit dans aucun chapitre d'Allemagne; mais ce n'étoit pas encore le pis, c'est

que la mère de cette Avaugour, par conséquent grand'mère de M. de Soubise, étoit Fouquet, non des Fouquet du surintendant, le mal en eut été médiocre, mais propre fille de ce cuisinier, auparavant marmiton, après porte-manteau d'Henri IV, qui, à force d'esprit, d'adresse, et de bien le servir dans ses plaisirs, le servit dans ses affaires, devint M. de la Varenne, et fut compté le reste de ce règne où il s'enrichit infiniment; le même qui, après la mort de Henri IV, se retira à la Flèche qu'il partageoit avec les jésuites, et qui, plus que personne, les a fait rappeler et rétablir. Cette la Varenne étoit donc la bisayeule de l'abbé de Soubise. Comment la compter parmi les seize quartiers à prouver? comment la sauter? Cette difficulté n'étoit pas médiocre. On ne fit ni l'un ni l'autre.

Camilly, fin Normand, de beaucoup d'esprit et d'adresse, étoit grand-vicaire de Strasbourg et de ces sous-chanoines sans preuve; et La Batie, qui n'avoit ni moins de souplesse, d'esprit et d'industrie, se trouvoit lieutenant de Roi de Strasbourg; tous deux étoient

vendus à leurs vues, à la cour, et à tout faire. Par le conseil de la comtesse de Furstemberg, madame de Soubise se livra à eux, mais avec le Roi en croupe qui leur fit parler à l'oreille, en maître et en amant, car bien que le commerce eût fini, il le demeura toute sa vie ou en usa comme s'il l'eût encore été.

Ces deux hommes firent si bien que les preuves tombèrent à des commissaires bons allemands, grossiers, ignorans et fort aisés à tromper. On les étourdit du grand nom de MM. de Rohan, on les éblouit de leurs dignités et de leurs établissemens, on les accabla de leur rang de prince étranger, et on les mit aisément hors de tout doute sur les preuves, qu'on ne leur présenta que comme une cérémonie dont personne n'étoit dispensé, et dont l'abbé de Soubise avoit plus grand besoin d'être dispensé que personne.

Les Avaugour prennent très-franchement le nom de Bretagne. MM. de Rohan ont épousé plusieurs filles ou soeurs des ducs de Bretagne; on ne le laissa pas ignorer aux

commissaires qui ne se doutèrent point de la totale différence de cette branche-ci, et quant à sa mère, on la leur donna effrontément pour être d'une ancienne maison de la Varenne en Poitou, depuis long-temps éteinte, avec qui les Avaugour ni les Rohan n'eurent jamais aucune alliance. Par ces adresses l'abbé de Soubise passa aisément et fut admis et reçu dans le chapitre. Ce grand pas fait n'étoit que le premier échelon et le fondement indispensable de la grandeur où la belle dame destinoit un fils, à la fortune duquel le Roi ne se croyoit pas moins intéressé qu'elle, et qu'il désiroit par d'autres détours égaler à MM. du Maine et de Toulousse. Il ne s'agissoit donc rien moins que de lui assurer l'évêché de Strasbourg.

Après avoir fait voir ici comment l'abbé de Soubise entra dans le chapitre de Strasbourg, nous ne croyons pas moins intéressant de faire voir au lecteur quels furent les moyens que madame de Soubise employa pour lever les obstacles qui s'opposoient à

l'élévation de son fils à l'évêché de Strasbourg, et comment il est devenu pour ainsi dire héréditaire dans la famille des Rohan.

Quelque fût la bonne volonté du Roi pour madame de Soubise, il se trouvoit des obstacles à cette affaire, qui furent peut-être autant surmontés par la conjoncture que par sa seule faveur.

L'abbé d'Auvergne étoit chanoine depuis long-temps à Strasbourg. Il y avoit fait de longs séjours, il y avoit mis un de ses frères dans le chapitre. Depuis que le cardinal de Bouillon étoit à Rome, il lui en avoit obtenu la première dignité, qui est celle de grand prévôt, et le cardinal lui-même s'y étoit fait chanoine; enfin l'abbé d'Auvergne étoit beaucoup plus avancé en années, en établissemens, en ancienneté à Strasbourg que l'abbé de Soubise. Mais il s'en falloit bien que sa réputation fut entière; ses moeurs étoient publiquement connues pour être celles des Grecs; sa bêtise déceloit sa mauvaise conduite, son ignorance parfaite, sa dissipation, son ambition, et ne présentoit pour la soutenir qu'une

vanité basse, puante et continuelle, qui lui attiroit le mépris autant que ses moeurs. Son frère, aussi bête, plus obscur, avec beaucoup moins de monde et fort jeune, ne pouvoit suppléer à rien, et le cardinal, par sa conduite, approfondissoit de plus en plus sa disgrâce.

Au contraire, tout rioit à l'abbé de Soubise, dont l'extérieur montroit qu'il étoit le fils des plus tendres amours. Il se distingua sur les bancs de Sorbonne; et bien instruit et aidé par son habile mère, il se dévoua toute cette célèbre école. Madame de Soubise voulut y joindre encore d'autres avantages plus importans, et pour cet effet elle le mit à Saint-Magloire, séminaire alors autant à la mode qu'il l'a été peu depuis. Il étoit conduit par ce que les pères de l'Oratoire avoient de meilleur dans leur congrégation, alors solidement brillante en savoir et en piété. La Tour, leur général, étoit dans la première considération, qui rendoit son témoignage d'un grand poids. Dès l'arrivée de M. de Paris dans ce siége, madame de Soubise lui avoit fait sa cour. Elle avoit toujours fort ménagé les

Noaille, ennemis nés des Bouillon, avec qui ils avoient des procès immortels pour la mouvance de leurs principales terres de la vicomté de Turenne, où ces derniers avoient prodigué leur hauteur. M. de Paris avoit en outre une attention particulière sur Saint-Magloire, qui étoit son séminaire favori. Il étoit alors dans l'apogée de son crédit; et sur les avancemens ecclésiastiques, l'estime du Roi et la liaison intime de madame de Maintenon en partageoient du moins alors la confiance entre lui et le père de la Chaise. Ce dernier ni sa société n'avoient pas été négligés. Mme de Soubise en savoit trop pour ne pas mettre de son côté un corps aussi puissant, et, quand il lui plaît, aussi utile, et le père de la Chaise et les principaux bonnets, semant toujours pour recueillir, ne demandoient pas mieux que de servir son fils qu'ils voyoient en état d'aller rapidement à tout, et de devenir en état de le leur rendre avec usure. Tout étoit donc pour l'abbé de Soubise, et, toutes les avenues de la fortune saisies de toute part, il sortit du séminaire comme il avoit fait de dessus les bancs de Sorbonne; de là, une

merveille de savoir, d'ici un miracle de piété et de pureté de moeurs. Oratoire, jésuites, Sorbonne, père de la Tour, père de la Chaise, M. de Paris s'écrioient à l'envi, ils ravissoient la mère et ne plaisoient guère moins au Roi, à qui on avoit grand soin que rien n'échappât des acclamations sur l'abbé de Soubise, dont la douceur, la politesse, l'esprit, les grâces, les soins et les talens de se faire aimer confirmoient de plus en plus une réputation si établie. Les choses amenées à ce point parurent en maturité à madame de Soubise, et la situation du cardinal de Bouillon la hâtoit. Il s'agissoit de pouvoir disposer le cardinal de Furstemberg, qui avoit deux neveux dans le chapitre de Strasbourg, et de lui faire vouloir avec chaleur un coadjuteur, que les prélats n'admettent que très-difficilement, et de plus un coadjuteur étranger.

Furstemberg étoit un homme de taille médiocre, grosset, mais bien pris, avec la plus belle physionomie du monde, qui parloit fort mal françois, qui à le voir et à l'entendre à l'ordinaire, paroissoit un butor, mais qui,

approfondi et mis sur la politique et sur les affaires, passoit la mesure ordinaire de la capacité, de la finesse et de l'industrie. Il a tant fait de bruit en Europe, qu'il est inutile de chercher à le faire connoître. Il faut se rabattre à l'état où il s'étoit réduit. En pensions du Roi, ou en bénéfices, il jouissoit de plus de 700,000 livres de rente, avec lesquels il mouroit exactement de faim, sans presque faire aucune dépense ni avoir personne à entretenir.

On prétendoit que le cardinal de Furstemberg fort amoureux de la comtesse de la Marck, la fit épouser à son neveu, qui avoit alors 22 ans ou 23 tout au plus, pour la voir plus commodément à ce titre. On prétend encore qu'il en avait été bien traité, et il est vrai que rien n'étoit si frappant que la ressemblance trait pour trait du comte de la Marck au cardinal de Furstemberg, qui, s'il n'étoit pas son fils, ne lui étoit rien du tout. Il étoit destiné à l'église, et déjà chanoine à Strasbourg, lorsque la fortune de madame de Soubise et de son fils lui fit prendre l'épée par

la mort de son frère aîné en 1677, et se défaire de son canonicat et de ses autres bénéfices. L'attachement du cardinal pour la comtesse de Furstemberg, avoit toujours duré. Il ne pouvoit vivre sans elle. Elle logeoit et régnoit chez lui. Son fils le comte de la Marck y logeoit aussi, et cette domination étoit si publique que c'étoit à elle que s'adressoient tous ceux qui avoient à faire au cardinal. Elle avoit été fort belle et en avoit encore à cinquante-deux ans de grands restes; mais grande, grosse, hommasse comme un cent-suisse habillé en femme, hardie, audacieuse, parlant haut, et toujours avec autorité, polie cependant et sachant vivre; c'etoit au-dedans la femme du monde la plus impérieuse, qui gourmandoit le cardinal qui n'osoit souffler devant elle, qui en étoit gouverné et mené à la baguette, qui n'avoit pas chez lui la disposition de la moindre chose, et qui, avec cette dépendance, ne pouvoit s'en passer. Elle étoit prodigue en toutes sortes de dépenses, des habits sans fin plns beaux les uns que les autres, des dentelles parfaites en profusion, et tant de garnitures

et de linge, qu'il ne se blanchissoit qu'en Hollande, un jeu effréné, des parures de pierreries, de joyaux de toutes les sortes. C'étoit une femme qui n'aimoit qu'elle, qui vouloit tout, qui ne se refusoit rien, non pas même, disoit-on, des galanteries, que le pauvre cardinal payoit comme tout le reste. Avec cette conduite elle vint à bout de l'incommoder, si bien qu'il fallut congédier la plupart de sa maison et aller épargner six à sept mois de l'année à la Bourdaisière près de Tours, qu'elle emprunta d'abord de Dangeau, et qu'elle acheta après à vie. Elle vivoit dans cette détresse pour avoir de quoi se divertir à Paris le reste de l'année, lorsque madame de Soubise songea tout de bon à la coadjutorerie pour son fils.

Elle avoit approché de loin la comtesse, et je n'ai pas vu qu'une personne se soit inscrit en faux ni même récrié contre ce qui se débita d'abord à l'oreille, et qui fit après grand fracas, qu'elle avoit donné prodigieusement d'argent à la comtesse pour s'assurer d'elle, et par elle du cardinal. Ce qui est

certain, c'est qu'outre les prodigieuses pensions que le cardinal tiroit du Roi, toujours fort bien payées, il toucha en ce temps-ci une gratification de quarante mille écus, peut-être promise depuis longtemps. Madame de Soubise s'étoit assurée de la sorte de la comtesse et du cardinal, et scella son affaire en les faisant remercier par le Roi à l'oreille, et tout de suite elle fit envoyer l'ordre au cardinal de Bouillon de demander au Pape, au nom du Roi, une bulle pour faire assembler le chapitre de Strasbourg, pour élire un coadjuteur avec future succession et un bref d'éligibilité pour l'abbé de Soubise.

Cet ordre fut un coup de foudre pour le cardinal de Bouillon qui ne s'attendoit à rien moins. Il ne put soutenir de se voir échapper cette magnifique proie qu'il croyoit déjà tenir par tant d'endroits. Il lui fut encore plus insupportable d'en être le ministre. Le dépit qui le transportoit l'aveugla assez pour s'imaginer follement pouvoir l'emporter sur madame de Soubise, et faire changer la résolution. Il écrivit en conséquence au Roi,

et

et par le même courrier une lettre aux chanoines de Strasbourg, pleine de fiel, d'esprit et de complimens. Cette lettre circulaire et celle du Roi firent un fracas épouvantable, qui n'opérèrent pas ce qu'il s'étoit imaginé, mais sa perte radicale à laquelle les deux femmes travaillèrent avec toute la furie possible. Madame de Soubise surtout qui étoit d'autant plus piquée que le cardinal de Bouillon découvroit au Roi un manége et des simonies que surement il ignoroit, et qui l'auroient empêché de consentir à cette affaire s'il s'en fut douté, bien loin de la protéger. Elle craignoit donc des retours de scrupules, et qu'ils ne se portassent à éclairer de trop près les marchés qu'elle avoit mis en mouvement à Strasbourg pour l'élection. Les mêmes Camilli et La Batie, qui l'avoient si lestement servie pour faire passer son fils chanoine, furent encore ceux qu'elle employa pour la coadjutorerie. Camilli avoit déjà une bonne abbaye du premier service, il espéroit bien un évêché du second, et n'y fut pas trompé; et La Batie de placer un nombre

d'enfans utilement et honorablement comme il arriva.

Madame de Soubise fut si bien servie à Strasbourg, et l'autorité du Roi appuya si bien à l'oreille l'argent qui fut répandu, que l'abbé de Soubise fut élu tout d'une voix coadjuteur de Strasbourg. Le rare fut que ce fut en présence de l'abbé d'Auvergne, qui, comme grand prévôt du chapitre, dit la messe avant l'élection.

En même temps, et je ne sais si ce fut une des conditions du marché, madame de Soubise, toujours mal avec le duc de Rohan son frère, s'étoit raccommodée avec lui, et en avoit fait tous les pas pour faire le mariage de sa fille aînée avec le comte de la Marck, fils de la comtesse de Furstemberg, qui n'avoit rien en France, où il s'étoit mis dans le service, colonel d'un des régimens que le Roi entretenoit fort chèrement au cardinal de Furstemberg (*).

(*) On trouvera une généalogie vraie des Rohan, dans le dictionnaire de Moreri, édition de 1718, tome V, page 114.

TEMPLE. (LE CHEVALIER)

L'ANGLETERRE, en 1689, perdit dans un simple particulier un de ses principaux ornemens; je veux dire le chevalier Temple, qui a également figuré avec la première réputation dans les lettres et dans les sciences, et dans celles de la politique et du gouvernement, et qui s'est fait un grand nom dans les plus grandes ambassades et dans les premières médiations de paix générale. C'étoit avec beaucoup d'esprit, d'insinuation et d'adresse, un homme simple d'ailleurs, qui ne cherchoit point à paroître, et qui aimoit à se réjouir et à vivre libre, en vrai anglois, sans aucun souci de l'élévation de bien ni de fortune. Il avoit partout beaucoup d'amis, et des amis illustres, qui s'honoroient de son commerce. Dans un voyage qu'il fit en France pour son plaisir, le duc de Chevreuse qui le connoissoit par ses ouvrages, le vit fort. Ils se rencontrèrent un matin dans la galerie de Versailles, et les voilà à raisonner machines et

mécanique. M. de Chevreuse, qui ne connoissoit point d'heure quand il raisonnoit, le tint si long-temps que deux heures sonnerent. A ce coup M. Temple interrompit M. de Chevreuse, et le prenant par le bras : *Je vous assure, Monsieur*, lui dit-il, *que de toutes les sortes de machines, je n'en connois aucune qui soit si belle, à l'heure qu'il est, qu'un tournebroche, et je m'en vais tout courant en éprouver l'effet.* En disant ces mots, il tourna le dos à M. de Chevreuse, et le laissa étonné qu'il pût songer à dîner.

TENCIN, (L'ABBÉ)

DEPUIS CARDINAL,

ET LA RELIGIEUSE SA SOEUR.

LAW, dont le systême jetoit un grand éclat, se lassa d'être subalterne ; il visa au grand parmi cette splendeur, et plus que lui l'abbé Dubois. Il n'y avoit néanmoins aucun moyen pour cela qu'on n'eût ôté deux obstacles, la

qualité d'étranger et celle d'hérétique, et la première ne pouvoit se détruire par une naturalisation, sans une abjuration préalable: pour cela il falloit un convertisseur qui n'y prît pas garde de si près, et duquel on fût bien sûr. Dubois l'avoit trouvé, et c'étoit Tencin, que le diable a poussé depuis à une si étonnante fortune.

Cet abbé étoit prêtre, gueux, arriére-petit-fils d'un orfévre, fils et frère de présidens au parlement de Grenoble. Guérin étoit son nom, et Tencin celui d'une petite terre qui servoit à toute la famille.

Il avoit deux soeurs, l'une à Paris, femme d'un Ferriol assez ignoré, frère d'un Ferriol qui a été ambassadeur à Constantinople, et qui n'a pas été marié; l'autre soeur, religieuse profèsse pendant longues années dans les Augustines de Montfleury près Grenoble, toutes deux belles, aimables; madame Ferriol avec plus de douceur et de galanterie, l'autre avec plus d'esprit, d'intrigue et de débauche. Celle-ci attira bientôt la meilleure

compagnie de Grenoble à son couvent, dont la facilité d'entrée ne put jamais être réprimée par le cardinal Le Camus; et rien n'y contribuoit plus que de trouver au bout de la plus belle promenade un lieu charmant où toutes les meilleures familles de la ville avoient des religieuses.

On venoit y trouver madame de Tencin avec tout le succès qu'on eût pu désirer ailleurs. Mais un habit de religieuse, une ombre de régularité, quoique peu contrainte, une clôture bien qu'accessible à toutes les visites des deux sexes, mais d'où elle ne pouvoit sortir que de temps en temps, étoient une gêne insupportable à qui vouloit *nager en grande eau*. Quelques raisons pressantes de dérober la suite de ses plaisirs à une communauté qui se montra scandalisée, hâta la Tencin de sortir de son couvent, avec ferme résolution de ne plus y rentrer.

L'abbé et elle ne furent jamais qu'un coeur et une ame par la conformité des leurs, si tant que cela puisse se dire en avoir; il fut son

confident toute la vie, elle de lui; il sut la servir si bien par ses intrigues, qu'il la soutint bien des années au milieu de la vie du monde, des plaisirs, dont il prenoit bien sa part, dans la province, et jusqu'au milieu de Paris, sans avoir changé d'état : elle fit même beaucoup de bruit par son esprit et aventures, sous le nom de *la religieuse Tencin.*

Le frère et la soeur, qui vécurent toujours ensemble, eurent l'art que personne n'entreprit l'abbé sur cette vie vagabonde et débauchée d'une religieuse professe, qui en avoit même quitté l'habit de sa seule autorité. On feroit un livre de ce couple qui ne laissèrent pas de se faire des amis par leur agrément et les artifices de leur esprit.

Vers la fin de la vie du Roi elle obtint de Rome de changer d'état, et d'être chanoinesse je ne sais d'où, et où elle n'alla pas. Bientôt après elle fut maîtresse de l'abbé Dubois, et ne tarda guère à devenir sa confidente, puis la directrice de ses desseins et de la plupart de ses secrets. Cela fut long-temps

caché, et tant que la fortune de Dubois eut besoin de quelques mesures.

Mais dès qu'il fut archevêque, et encore plus cardinal, elle devint maîtresse publique, dominant chez lui, tenant une cour, et étant la source des grâces et de la fortune. Ce fut donc elle qui commença celle de son frère bien-aimé : elle le fit connoître à son amant secret, qui ne tarda pas à le goûter comme un homme fait exprès pour le seconder et lui être utile.

L'abbé Tencin avoit un esprit entreprenant, hardi, qui le fit prendre pour un esprit vaste et mâle ; sa patience étoit celle de plusieurs vies, et toujours agissante vers le but proposé, sans s'en détourner jamais, et surtout incapable d'être rebuté par aucune difficulté ; un esprit si fertile en ressorts et ressources, qu'il acquit faussement la réputation d'une grande capacité. Souple, fin, discret, doux ou âpre au besoin, capable sans effort de toutes sortes de formes, maître signalé en artifices, retenu par rien, contemp-

teur de tout honneur et religion ; gardant soigneusement les dehors de tous deux, fier et abject, selon les temps et les conjonctures, et toujours avec esprit et discernement, jamais d'humeur ni de goût qui le détournât, mais d'une ambition démesurée ; altéré d'or, non par avarice ni désir de dépenser, mais comme voie de parvenir à tout, dans le sentiment de son néant. Il joignoit quelque savoir à la politesse des manières et du commerce, un grand art de cacher ce qu'il ne vouloit pas être aperçu, et à distinguer avec jugement la diversité des routes. Ce ne fut donc pas merveille si, frère et secondé par une soeur maîtresse du ministre, il fût admis par le ministre avec qui il avoit tant de rapport. Tel fut l'apôtre d'un prosélyte tel que Law, que lui administra Dubois.

Sa soeur sentit aussi qu'à son âge et à son état, son ambition personnelle ne pouvoit la mener loin : elle poussa son frère, et le fit gorger par Law ; le gorgé mit son papier en or. Ils en étoient là quand il fut question de ramener Law au giron de l'Eglise, un protes-

tant ou anglican; car Law lui-même ne savoit guère ce qu'il étoit.

On peut juger donc que l'oeuvre ne fut pas difficile; mais ils eurent le sens de la faire consommer en secret, de sorte que ce fut quelque temps un problème ; ils sauvèrent ainsi les bienséances du temps de l'instruction et de la persuasion, et une partie du scandale et du ridicule d'une telle conversion opérée par un tel convertisseur.

Quelqu'habile que fut l'abbé à se couvrir, ses débauches l'avoient déshonoré dans le bas étage où il avoit vécu; il n'avoit pu d'ailleurs dérober les aventures de sa soeur, il avoit fait des marchés de bénéfices. Choisi par Dubois pour succéder à Lafiteau et aller à Rome presser sa pourpre encore fort secrette, il dédaigna d'accommoder un procès intenté en simonie par l'abbé de Vaissière, et de plus en friponnerie pour avoir dérobé une partie du marché fait d'un prieuré.

A la veille donc d'aller à Rome par ordre

apparent du régent, et par celui en effet de Dubois, il ne put soupçonner que sa partie le poursuivroit, ni que le parlement voulût le condamner. La partie adverse poussa le procès; Tencin fit du bruit, et excita la curiosité : on sut le jour du jugement. Le prince de Conti, dont la malice ne dédaignoit aucune occasion de se signaler, y entraina quelques pairs qui prirent séance, des gens de qualité remplirent les lanternes et le banc des gens du Roi. Aubri plaidoit contre Tencin; la dispute des avocats donnoit gain de cause à Tencin, en faisant serment. Il demanda donc de parler, et protesta n'avoir jamais traité du prieuré, négative qui emportoit la friponnerie, et déclara qu'il étoit prêt à lever la main, s'il plaisoit à la cour, pour prouver qu'il n'avoit fait aucun marché de bénéfice. L'avocat Aubri, qui l'avoit conduit là, le provoqua au serment; il lui offrit encore son serment : *ce n'est pas la peine*, dit Aubri; *voilà une pièce entièrement décisive*, et il lut le marché du bénéfice en original, signé, *l'abbé Tencin* : la pièce passa entre les mains des juges indignés de sa scélératesse; l'auditoire

en frémit, qui, excité par le prince de Conti, fit une risée et huée à plusieurs reprises. Tencin, confondu et s'évadant, fut arrêté par quatre gaillards qui accostèrent l'abbé, et qui étoient postés là par son adversaire.

Le premier président de Mesme alla aux opinions, et prononça un arrêt sanglant contre Tencin, avec amende, qui est une flétrissure; fit avancer Tencin, l'admonêta publiquement sans épargner les termes. Les huées recommencèrent; l'abbé se coula honteusement, et se déroba aux insultes de la canaille; le jugement se répandit dans Paris avec éclat, et tout autre que Dubois auroit changé d'agent pour Rome; mais celui-ci se trouvoit à son point par ses moeurs et ses talens si difficiles à trouver dans un autre; il le fit publier le lendemain pour le faire disparoître.

On connoît les aventures suivantes de Tencin, devenu archevêque d'Embrun, cardinal et archevêque de Lyon, pour avoir présidé un concile tenu contre Soanen, le

plus vertueux des prélats de l'Eglise Gallicane, que le plus grand scélérat du clergé, dans un conciliabule, déposa, et fit reléguer en Auvergne par le premier ministre.

TORCY,

MINISTRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

TORCY étoit dans tout, sous Pomponne, son beau-père, qui lui facilitoit souvent de porter lui-même des dépêches au conseil. A force d'y entrer de la sorte pour des momens, le Roi, content de sa conduite, lui dit enfin de s'asseoir, et de demeurer. Cet instant le constitua ministre d'état.

Il est impossible que le secrétaire d'état des affaires étrangères ne le soit, à moins d'être doublé par un père ou beau-père; toute la jonction consiste aux affaires étrangères, et aux audiences qu'il donne aux ambassadeurs et aux ministres étrangers; il faut donc qu'il

rapporte les affaires et les dépêches au conseil, et dans ce conseil il n'entre que des ministres. Torcy avoit entre trente et trente-cinq ans; il avoit voyagé, et fort utilement, dans toutes les cours de l'Europe; il étoit sage, instruit, extrêmement mesuré, et tout applaudit à cette grâce. Il est plaisant que les plus petites charges ayent un serment, et que les ministres d'état n'en prêtent point, qui, sur tous les autres, y devroient être obligés. C'est une de ces singularités, dont on ne voit pas de raison; puisque ceux qui ont le plus de charges sur leur tête, dont ils ont prêté serment de chacune, en prêtent encore un nouveau, s'ils obtiennent de nouvelles charges. Les intendans des provinces, qui en sont despotiquement les maîtres, n'en prêtent point non plus, tandis que les plus petits lieutenans de Roi des provinces, inconnus dans leurs provinces, où souvent ils n'ont jamais mis le pied, souvent encore aussi peu connus partout ailleurs, et qui, en toute leur vie, n'ont pas la plus légère fonction, prêtent tous serment entre les mains du Roi.

TOURVILLE. (LE MARÉCHAL DE)

La France perdit le plus grand homme de mer, de l'aveu des Anglois et des Hollandois, qui eût été depuis un siècle, et en même temps le plus modeste. Ce fut le maréchal de Tourville, qui n'avoit pas encore soixante ans. Il ne laissa qu'un fils qui promettoit, et qui fut tué dès sa première campagne, et une fille fort jeune. Tourville possédoit en perfection toute la partie de la marine, depuis celle du charpentier jusqu'à celle d'un excellent amiral. Son équité, sa douceur, son flegme, sa politesse, la netteté de ses ordres, les signaux, et beaucoup d'autres détails particuliers très-utiles qu'il avoit imaginés; son arrangement, sa justesse, sa prévoyance, une grande sagesse aiguisée de la plus naturelle, de la plus tranquille valeur, tout contribuoit à faire désirer de servir sous lui, et d'y apprendre. Sa charge de vice-amiral fut donnée à Château-Renaud.

VALLIERE. (MONSIEUR DE LA)

On n'a pas perdu la mémoire d'une anecdote qui le regarde. D'Antin perdit Gondrin son fils aîné, qui laissa des enfans d'une soeur du duc de Noailles qui, long-temps après, se remaria au comte de Toulouse : elle fut si affligée qu'elle en tomba malade, au point qu'on lui apporta les sacremens. Toute sa famille y étoit présente; et la maréchale de Noailles, qui l'aimoit passionnément, étoit fondue en larmes au pied de son lit, qui prioit à genoux, tout haut et de tout son coeur, et qui, dans l'excès de sa douleur, s'offroit elle-même à Dieu, et tous ses enfans, s'il les vouloit prendre : la Vallière, qui étoit là, et qui l'entendit, se leva, alla à elle, et lui dit tout haut, et du même ton qu'elle prioit : *Madame, les gendres en sont-ils aussi ?* Personne ne put résister à l'éclat de rire qui partit, et les prit tous ensemble et la maréchale elle-même aussi, avec un scandale ridicule qui courut aussitôt par toute la cour : la

la malade se porta bientôt mieux, et on en rit plus que jamais.

VAUBAN, (LE MARÉCHAL DE)

ET BOISGUILBERT.

PATRIOTE comme étoit M. de Vauban, il avoit été toute sa vie touché de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffroit. Les connoissances que ses emplois lui donnoient, la nécessité des dépenses du Roi, et le peu d'espérance qu'il faisoit entrevoir pour retrancher celles de sa splendeur et de ses amusemens, le faisoient gémir de ne voir point de remède à un accablement qui augmentoit son poids de jour en jour.

Dans cet esprit Vauban ne fit point de voyage, (et il traversoit souvent le royaume de tous les biais) qu'il ne prît par-tout des informations exactes sur la valeur et sur le produit des terres, sur la sorte de commerce et d'industrie des provinces et des villes, sur

la nature et l'imposition des levées, sur la manière de les percevoir.

Non content de ce qu'il pouvoit voir et faire par lui-même, il envoya secrétement par-tout où il ne pouvoit aller, pour être instruit de tout, et comparer les rapports avec ce qu'il auroit connu par lui-même. Les vingt dernières années de sa vie au moins furent employées à ces recherches auxquelles il dépensa beaucoup. Il les vérifia souvent avec l'exactitude et la justesse qu'il y put apporter, et il excelloit en ces deux qualités. Enfin il se convainquit que les terres étoient le seul bien solide, et il se mit à travailler à un nouveau système.

Il étoit bien avancé, lorsqu'il parut divers petits livres du sieur Boisguilbert, lieutenant-général au siége de Rouen, homme de beaucoup d'esprit, de détail et de travail, frère d'un conseiller au parlement de Normandie, qui, de longue main, touché des mêmes vues de Vauban, y travailloit aussi depuis long-temps. Il y avoit déjà fait des progrès avant

que le chancelier eût quitté les finances. Il vint exprès le trouver; et, comme son esprit vif avoit du singulier, il lui demanda de l'écouter avec patience, et lui dit que d'abord il le prendroit pour un fou, qu'ensuite il verroit qu'il méritoit d'être écouté, et qu'à la fin il demeureroit content de son système.

Pontchartrain, rebuté de tant de mauvais avis qui lui avoient passé par les mains, et qui étoit vif comme le salpêtre, se mit à rire, et lui répondit brusquement qu'il s'en tenoit au premier, et il lui tourna le dos.

Boisguilbert, revenu à Rouen, ne se rebuta pas du mauvais succès de son voyage. Il n'en travailla que plus infatigablement à son projet, qui étoit à-peu-près le même que celui de Vauban, sans se connoître l'un et l'autre; de ce travail naquit un livre savant et profond sur la matière, dont le système alloit à une répartition exacte, à soulager le peuple de tous les frais qu'il supportoit, et de beaucoup d'impôts, qui faisoit entrer les levées directement dans la bourse du Roi, qui conséquemment ruinoit l'existence des traitans, la

puissance des intendans, et le souverain domaine des ministres des finances.

Aussi déplut-il à tous ceux-là, autant qu'il fut applaudi de tous ceux qui n'avoient pas les mêmes intérêts. Chamillart, qui avoit succédé à Pontchartrain, examina ce livre; il en conçut de l'estime; il manda Boisguilbert deux ou trois fois à l'Etang, et travailla avec lui, à plusieurs reprises, en ministre dont la probité ne cherche que le bien.

En même temps Vauban, toujours appliqué à son ouvrage, vit celui-ci avec attention, et quelques autres du même auteur qui le suivirent; de-là il voulut s'entretenir avec Boisguilbert. Peu attaché aux siens, mais ardent pour le soulagement des peuples et pour le bien de l'état, il les retoucha et les perfectionna sur ceux-ci, et y mit la dernière main. Ils convenoient sur les choses principales, mais non en tout. Boisguilbert vouloit laisser quelques impôts sur le commerce étranger et sur les denrées, à la manière de Hollande, et s'attachoit principalement à ôter les plus

odieux, et surtout les frais immenses qui, sans entrer dans les coffres du Roi, ruinoient les peuples, à la discrétion des traitans et de leurs employés qui s'y enrichissoient sans mesure, comme cela continue encore aujourd'hui, et n'a fait qu'augmenter sans jamais avoir cessé depuis.

Vauban, d'accord sur ces suppressions, passoit jusqu'à celle des impôts même : il prétendoit n'en laisser qu'un unique, et avec cette simplification, remplir également leurs vues communes sans tomber en aucun inconvénient. Il avoit l'avantage sur Boisguilbert de tout ce qu'il avoit examiné, pesé, comparé et calculé lui-même, en ses divers voyages, depuis vingt ans, et de ce qu'il avoit tiré du travail de ceux que, dans le même esprit, il avoit envoyés, depuis plusieurs années, en diverses provinces, toutes choses que Boisguilbert, sédentaire à Rouen, n'avoit pu se proposer : Vauban avoit l'avantage encore de se rectifier par les lumières et les ouvrages de celui-ci, par quoi il avoit raison de se flatter

de le surpasser en exactitude et en justesse, base fondamentale d'un pareil travail.

Vauban abolissoit dans son projet toutes sortes d'impôts auxquels il en substituoit un unique, divisé en deux branches, auxquelles il donnoit le nom de dîme royale, l'une sur les terres par un dixième de leur produit, l'autre, léger par estimation, sur le commerce et l'industrie qu'il estimoit devoir être encouragés l'un et l'autre, bien loin d'être accablés. Il prescrivoit des règles très-simples, très-sages et très-faciles pour la levée et la perception de ces deux droits, suivant la valeur de chaque terre, et par rapport au nombre d'hommes sur lequel on peut compter, avec le plus d'exactitude, dans l'étendue du royaume. Il ajouta la comparaison de la répartition en usage avec celle qu'il proposoit, les inconvéniens de l'une et de l'autre, et réciproquement leurs avantages, et conclut par des preuves, en faveur de la sienne, d'une netteté et d'une évidence à ne s'y pouvoir refuser. Aussi cet ouvrage reçut-il les applaudissemens

publics et l'approbation des personnes les plus capables de ces calculs et de ces comparaisons, et les plus versées en toutes ces matières, qui en admirèrent la profondeur, la justesse, l'exactitude et la clarté.

Ce livre avoit un grand défaut. Il donnoit, à la vérité, au Roi plus qu'il ne tiroit par les voies jusqu'alors pratiquées; il sauvoit aussi les peuples des ruines et des vexations, et les enrichissoit en leur laissant tout ce qui n'entroit point dans les poches du Roi, à peu de choses près; mais il ruinoit une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce. Il les réduisoit à vivre à leurs dépens, et non plus à ceux du public, et il sappoit par les fondemens ces fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps.

C'étoit déjà ce qu'il falloit alors pour échouer; et son crime fut qu'avec cette nouvelle pratique, il perdoit l'autorité du contrôleur-général, sa faveur, sa fortune, sa toute-puissance, et par proportion celles des intendans des finances, des intendans de

province, de leurs secrétaires, de leurs commis, de leurs protégés, qui ne pourroient plus faire valoir leur capacité et leur industrie, leurs lumières et leur crédit, et qui de plus tomboient du même coup, dans l'impuissance de faire du bien et du mal à personne.

Il n'est donc pas surprenant que tant de gens, si puissans en tout genre, à qui ce livre arrachoit tout des mains, ne conspirassent contre un système si utile à l'état, si heureux pour le Roi, si avantageux au peuple du royaume, mais si ruineux pour eux.

La robe entière en rugit pour son intérêt. Elle est la modératrice des impôts par les places qui en regardent toutes les sortes d'administration; et qui lui sont affectées privativement à tous, et se le croit en corps avec plus d'éclat, par la nécessité de leur enregistrement des édits bursaux. Les liens du sang fascinèrent les yeux aux deux gendres de M. Colbert, de l'esprit et du gouvernement duquel ce livre s'écartoit fort; et ils furent trompés par les raisonnemens vifs et

captieux de Desmarets, dans la capacité duquel ils avoient toute confiance, comme un disciple unique de Colbert, son oncle, qui l'avoit élevé et instruit.

Chamillart, si doux, si amoureux du bien, qui n'avoit pas, comme on l'a vu, négligé de travailler avec Boisguilbert, tomba sous la même séduction de Desmarets. Le chancelier, qui se sentoit toujours d'avoir été, quoique malgré lui, contrôleur-général des finances, s'emporta : en un mot, il n'y eut que les impuissans et les désintéressés pour Vauban et Boisguilbert, je veux dire, l'Eglise et la Noblesse ; car, pour les peuples qui y gagnoient tout, ils ignorèrent qu'ils avoient touché à leur salut, que les bons bourgeois seuls déplorèrent.

Ce ne fut donc pas merveille, si le Roi, prévénu et investi de la sorte, reçut très-mal le maréchal de Vauban, lorsqu'il lui présenta son livre qui lui étoit adressé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger si les ministres à qui il le présenta, lui firent un meilleur accueil ; de ce moment ses services,

sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus, l'affection que le Roi y avoit mise, jusqu'à croire se couronner de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant à ses yeux; il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public, et qu'un criminel qui attentoit à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne. Il s'en expliqua de la sorte sans ménagement; l'écho en retentit plus aigrement encore dans toute la nation offensée, qui abusa sans aucun ménagement de sa victoire; et le malheureux Maréchal, porté dans tous les coeurs françois, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître, pour qui il avoit tout fait, et mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. Il n'en fut pas moins célébré par toute l'Europe et par les ennemis même, ni moins regretté en France de tout ce qui n'étoit pas financier, ou suppôt de financiers.

Boisguilbert, que cet événement auroit dû rendre sage, ne put se contenir. Une des choses que Chamillart lui avoit le plus fortement objectées, étoit la difficulté de faire des changemens au milieu d'une forte guerre. Il publia donc un livre fort court, par lequel il démontra que M. de Sully, convaincu du désordre des finances que Henri IV lui avoit commises, en avoit changé tout l'ordre au milieu d'une guerre autant ou plus fâcheuse que celle dans laquelle on se trouvoit engagé; et en étoit venu à bout avec un grand succès; puis, s'échappant sur la fausseté de cette excuse par une tirade de *faut-il attendre la paix pour*, etc. il étala avec tant de feu et d'évidence un si grand nombre d'abus sur lesquels il étoit impossible de ne succomber pas, qu'il acheva d'outrer les ministres, déjà si piqués de la comparaison du duc de Sully, et si impatiens d'entendre renouveler le nom d'un si grand seigneur, qui en a plus su en finance que toute la robe et la plume. La vengeance ne tarda pas; Boisguilbert fut exilé au fond de l'Auvergne; tout son petit bien consistoit en sa charge; et cessant de la faire,

il n'avoit plus de quoi subsister. La Vrillière, qui avoit la Normandie dans son département, avoit expédié la lettre de cachet. Il l'en fit avertir, et la suspendit quelques jours comme il put. Boisguilbert en fut peu ému, plus sensible peut-être à l'honneur de l'exil, pour avoir travaillé sans crainte au bien et au bonheur public, qu'à ce qu'il lui en alloit coûter. Sa famille en fut plus alarmée, et s'empressa à parer ce coup. La Vrillière de lui-même s'employa avec générosité; il obtint qu'il fît le voyage seulement pour obéir à un ordre émané qui ne se pouvoit plus retenir, et qu'aussitôt après qu'on seroit informé de son arrivée au lieu prescrit, il seroit rappelé.

Il fallut donc partir; la Vrillière, averti de son arrivée, ne douta pas que le Roi ne fût content, et voulut en prendre l'ordre pour son retour; mais la réponse fut que Chamillart ne l'étoit pas encore. J'avois fort connu les deux frères; je parlai donc à Chamillart; ce fut inutilement. On le tint là deux mois, au bout desquels j'obtins son retour. Mais ce

ne fut pas tout; Boisguilbert, mandé en revenant, essuya une dure mercuriale, et, pour le mortifier de tous les points, il fut renvoyé à Rouen, suspendu de ses fonctions; ce qui toutefois ne dura guère. Il en fut amplement dédommagé, par la foule de peuple et les acclamations avec lesquelles il fut reçu (*).

VAUDEMONT. (LE PRINCE DE)

On connoît trop encore la vie et les diverses fortunes de Charles IV, duc de Lorraine, pour parler de son génie et des extrémités où il le jeta. Ami de tous les partis, fidelle à aucun, il fut souvent dépouillé de ses états; tantôt il les abdiquoit, et puis les reprenoit; tantôt il voloit en France, je joignant avec les rebelles, et puis à la cour; on le vit à la

(*) Cette anecdote ministérielle est plus digne sans doute de l'histoire du Visiriat que du ministère de France; mais elle démontre au moins la nécessité d'écouter le peuple dans les affaires d'impôt.

tête de ses troupes, qu'il faisoit subsister aux dépens d'autrui, en y vivant lui-même; et d'autres fois il vint au service de France, puis de l'Empereur, et après de l'Espagne, et à Bruxelles.

Enfin, Charles IV fut enlevé et conduit prisonnier en Espagne.

Charles de Lorraine, marié depuis long-temps à la duchesse Nicole, étoit amoureux de madame de Cantecroix. Il aposta un courrier qui lui apporta la nouvelle de la mort de la duchesse Nicole. Il en donna part dans Bruxelles, prit le grand deuil, et quelques jours après il épousa Béatrix de Cusance, veuve du comte de Cantecroix, et en donna aussi la nouvelle à toute la ville.

Bientôt après la fourbe fut découverte, et on apprit de tous côtés que la duchesse Nicole non-seulement jouissoit d'une santé parfaite, mais qu'elle n'avoit seulement pas été malade.

Madame de Cantecroix, qui n'en avoit pas été la dupe, fit tout comme si elle l'eût été; mais elle étoit grosse, et elle s'apaisa; ils continuèrent de réputer la duchesse Nicole morte, et de vivre ensemble sans qu'il ait jamais été question, avant ni après, de dissoudre le mariage de la duchesse Nicole, laquelle se réfugia à Paris.

Le duc Charles eut donc de ce beau mariage prétendu par lui seul une fille et un fils, et ces deux enfans tinrent tout de leur père. Il maria la fille en octobre 1660 au comte de Lillebonne, frère puîné du duc d'Elbeuf, dont elle n'a eu que quatre enfans qui aient vécu, le prince de Comercy qui servit toujours l'Empereur, et le prince Paul, tué à Neerwinden, tous deux morts sans être mariés, et deux filles, mademoiselle de Lillebonne, qui ne l'a point été non plus, et mademoiselle de Commercy, qui épousa, en 1691, le prince d'Epinoy.

Le fils est M. de Vaudemont dont il s'agit; Charles IV l'éleva auprès de lui, et comme

il le prétendoit légitime, il le fit appeler le *prince de Vaudemont*, et ce nom lui est resté.

Vaudemont fut un des hommes le mieux fait de son temps; il avoit un beau visage et une grande mine, des yeux beaux et fort vifs, pleins de feu et d'esprit; aussi en avoit-il infiniment; il étoit soutenu d'ailleurs d'autant de fourbe, d'intrigues et de manège qu'en avoit son père. Il le suivit partout dès sa jeunesse dans ses guerres, et en apprit bien le métier. Son père le maria à Bar, en avril 1669, à une fille du duc d'Elbeuf.

La liaison de Charles avec les Espagnols attacha Vaudemont à leur service, et la catastrophe de son père ne put l'en séparer, parce qu'il y espéra des emplois dont il ne pouvoit se flatter ailleurs. Dix ans de guerre contre l'Espagne donnèrent occasion au prince de Vaudemont d'employer tous ses talens pour s'avancer, et il les employa utilement. La nouvelle liaison d'intérêt de l'Espagne avec la Hollande, y forma des liaisons dont Vaudemont sut profiter. Il s'insinua auprès du

prince

prince d'Orange, et peu à peu il devint de ses amis jusqu'à être admis dans sa confidence. Il fit un voyage en Espagne chargé de diverses commissions secrètes. Il trouva cette cour dans le désespoir de ses pertes, et fort animée contre la personne du Roi. En homme qui n'avoit rien à en attendre, il se lâcha, en courtisan, contre le Roi avec une indécence égale à sa hardiesse. Passé en Italie, il s'arrêta à Rome. Là, il voulut jouer parmi la faction espagnole le même rôle qu'il avoit joué à Madrid. Les serviteurs du Roi s'en offensèrent. Ce prince s'en expliqua dans une lettre au roi d'Espagne, de façon qu'elle finit la scène scandaleuse que Vaudemont donnoit avec tant de licence. Les partisans de l'Autriche le firent disparoître. Il regagna les Pays-bas par le Tirol et l'Allemagne, avec ce nouveau mérite envers l'Espagne et l'Empereur, auquel le prince d'Orange ne fut pas le moins sensible. Vaudemont étoit son cousin-germain bâtard, et M. de Lorraine étoit alors dans l'apogée de sa gloire et de son autorité dans le conseil et dans la cour de l'Empereur. Tout concourut donc, après ce départ préci-

pité de Rome, à faire marcher Vaudemont à pas de géant, revêtu de la toison d'or, grand d'Espagne, prince de l'Empire, capitaine général, tous les honneurs s'accumulèrent sur sa tête, et bientôt après le grand emploi de mestre-de-camp général, et enfin de gouverneur des armées aux Pays-bas.

Elevé de la sorte et payé à proportion, il vécut avec splendeur, et comme il avoit infiniment d'esprit et d'adresse, il vint à bout d'émousser l'envie et de se faire presque autant aimer que considérer par son crédit, et respecter par ses emplois. C'étoit un homme affable, prévenant, obligeant, et aussi attentif à plaire à l'homme de peu, qu'à l'homme important. L'oisiveté de la paix lui fit courir les bonnes fortunes. Il n'y fut pas heureux, et encore moins en habiles gens qui le privèrent habilement de l'usage de ses bras et de ses jambes.

La guerre de 1688 arrivée, Vaudemont, qui vouloit être maître des troupes d'Espagne, mit tout son crédit, appuyé du prince

d'Orange, pour s'élever au commandement des armées. Des emplois qu'il avoit jusque-là, il n'y avoit qu'un pas à faire. Le prince de Valbec, qui les commandoit, étoit vieux; on fit en sorte qu'il se retira, et Vaudemont eut sa place sous l'électeur de Bavière, et en chef en son absence. La paix s'avançant, le prince d'Orange se fit une véritable affaire de procurer le gouvernement du Milanois à Vaudement, qui se trouva placé dans le plus grand et plus brillant emploi de la monarchie d'Espagne par la protection du nouveau roi d'Angleterre et de l'Empereur.

VAUGUYON, (LA)

SA FORTUNE ET SA MORT.

Un événement surprit moins qu'il ne fit admirer les fortunes. Le Roi sortant du salut, apprit, par le baron de Beauvais, que la Vauguyon s'étoit tué le matin de deux coups de pistolet qu'il se donna dans la gorge dans

son lit, après s'être défait de ses gens, sous prétexte de les envoyer à la messe.

Il faut dire un mot de ces deux hommes. La Vauguyon étoit un des plus pauvres gentilshommes de France; son nom étoit *Béthoulat;* il porta le nom aussi de *Fromenteau.* C'étoit un homme parfaitement bien fait, mais plus que brun et d'une figure espagnole; il avoit de la grâce, une voix charmante qu'il savoit très-bien accompagner du luth et de la guitare; avec cela il avoit le langage des femmes, de l'esprit, et il étoit insinuant.

Avec ces talens et d'autres plus cachés, mais utiles à la galanterie, il se fourra chez madame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine-mère, et dans la plus intime confidence avec elle. Tout le monde faisoit d'autant plus la cour à cette Beauvais, qu'elle étoit infiniment bien avec le Roi, dont elle passoit pour avoir eu le pucelage; je l'ai encore vue vieille, chassieuse et borgnesse, à la toilette de madame la Dauphine

de Baviere, où toute la cour lui faisoit des merveilles, parce que de tout temps elle venoit à Versailles, où elle causoit avec le Roi en particulier, qui avoit beaucoup de considération pour elle.

Son fils, qui s'étoit fait appeler le *baron de Beauvais*, avoit la capitainerie des plaines d'autour de Paris; il avoit été élevé, au subalterne prés, avec le Roi, et il avoit été de ses ballets et de ses parties. Egalement hardi, bien fait, soutenu par sa mére, et par un goût personnel du Roi, il avoit tenu son coin avec l'élite de la cour, et depuis il avoit été traité toute sa vie avec une distinction qui le faisoit craindre et rechercher. Il étoit fin courtisan et gâté, mais ami à rompre des glaces auprès Roi avec succès et ennemi de même. D'ailleurs honnête homme, et toutefois respectueux avec les seigneurs; je l'ai vu encore donner les ordres.

Fromenteau se fit aimer par la Beauvais, et elle le présentoit à tout ce qui venoit chez elle, qui, là et ailleurs, pour lui plaire, faisoit

accueil à ses godelureaux ; peu à peu elle fit entrer Fromenteau chez la Reine-mère, puis chez le Roi, et il devint courtisan par cette protection. De là il s'insinua chez les ministres, il montra de la valeur, volontaire à la guerre, et enfin il fut employé auprès de quelques princes d'Allemagne. Peu à peu il s'éleva jusqu'au caractère d'ambassadeur en Danemarck, et il alla après ambassadeur en Espagne. Partout on en fut content, et le Roi lui donna une des trois places de conseiller d'Etat d'épée, et, au scandale de la cour, il le fit chevalier de l'ordre en 1688.

Vingt ans avant il avoit épousé la fille de Saint-Mégrin. Cette femme qui étoit veuve avec un fils de M. du Broutay, du nom de Quelen, étoit la laideur même. Par ce mariage Fromenteau s'étoit seigneurifié, et avoit pris le nom de comte de la Vauguyon. Tant que les ambassades durèrent, et que le fils de sa femme fut jeune, il eut dequoi vivre; mais quand la mère fut obligée de compter avec son fils, ils se trouvèrent réduits fort à l'étroit.

La Vauguyon comblé d'honneurs bien au-delà de ses espérances, représenta souvent au Roi l'état misérable de ses affaires, et n'en tiroit que des rares et médiocres gratifications; la pauvreté peu à peu lui tourna la tête, mais on fut bien long-temps sans s'en apercevoir.

Une des premières marques qu'il en donna fut chez madame Pellot, veuve du premier président du parlement de Rouen, qui avoit tous les soirs un souper et un jeu pour ses amis en petit nombre. Elle ne voyoit que fort bonne compagnie, et la Vauguyon y étoit presque tous les soirs; jouant au brelan, elle lui fit un renvi qu'il ne tint pas. Elle l'en plaisanta, et lui dit qu'elle étoit bien aise de voir qu'il étoit un poltron. La Vauguyon ne répondit mot, mais le jeu fini, il laissa sortir la compagnie, et quand il se vit seul avec madame Pellot, il ferma la porte au verrou, enfonça son chapeau dans sa tête, accula madame Pellot contre la cheminée, et lui mettant la tête entre les deux poings, il lui dit qu'il ne savoit ce qui le tenoit, qu'il ne la lui

mît en compote, pour lui apprendre à l'appeler *poltron*.

Voilà une femme bien effrayée, qui entre ses deux poings lui faisoit des révérences perpendiculaires et des complimens tant qu'elle pouvoit, tandis que l'autre continuoit toujours ses furies et ses menaces; à la fin il la laissa plus morte que vive, et s'en alla.

C'étoit une très-bonne et très-honnête femme, qui défendit bien à ses gens de la laisser seule avec la Vauguyon; mais qui eut la générosité de lui en garder le secret jusqu'après sa mort, et de le recevoir chez elle à l'ordinaire, où il retourna comme s'il n'étoit rien arrivé.

Long-temps après, rencontrant sur les deux heures après-midi M. de Courtenay, dans ce passage obscur à Fontainebleau, qui du sallon d'en haut, devant la tribune, conduit à une terrasse le long de la chapelle, il lui fit mettre l'épée à la main, malgré tout ce que l'autre put dire sur le lieu où ils étoient, et sans jamais

avoir eu occasion ni apparence de démêlé.

Au bruit de la dispute, des passans dans ce grand sallon accoururent, et les séparèrent, et appellèrent des Suisses de la salle des gardes de l'ancien appartement de la Reine-mère, où il y en avoit toujours quelques-uns; cet appartement donnoit dans le sallon.

La Vauguyon, dès lors chevalier de l'ordre, se débarrassa d'eux, revient chez le Roi, tourne la clé du cabinet, force l'huissier, entre et se jette aux pieds du Roi, en lui disant qu'il venoit lui apporter sa tête.

Le Roi qui sortoit de table, et chez qui personne n'entroit qu'il ne fut demandé, et qui n'aimoit pas les surprises, lui demanda avec émotion à qui il en avoit.

La Vauguyon, toujours à genoux, lui dit qu'il avoit tiré l'épée dans sa maison, insulté par M. de Courtenay, et que son honneur lui avoit été plus cher que son devoir.

Le Roi eut grande peine à s'en débarrasser, et dit qu'il verroit à éclaircir cette affaire, et un moment après il les envoya arrêter tous deux par des exempts du grand prévôt.

Cependant on amena deux carrosses, qu'on appeloit de *la pompe*, qui servoient à Bontemps et à divers usages pour le Roi, et qui étoient à lui, mais sans armes du Roi, ils avoient leurs attelages, et les exempts qui les avoient arrêté, les mirent chacun dans un carrosse, et l'un d'eux avec chacun, et ils les menèrent à Paris à la bastille, où ils demeurèrent sept ou huit mois, avec permission, au bout du premier mois, d'y voir leurs amis; mais traités tous deux avec une égalité entière.

On peut croire quel fut le fracas d'une telle aventure. Personne n'y comprenoit rien.

Le prince de Courtenay étoit un fort honnête homme, brave, mais doux, et qui n'avoit eu de sa vie querelle avec personne; il

protestoit qu'il n'en avoit aucune avec la Vauguyon, qu'il l'avoit attaqué et forcé de mettre l'épée à la main pour n'en pas être insulté. D'autre part, on ne se doutoit pas encore de l'égarement de la Vauguyon, il protestoit de même que c'étoit l'autre qui l'avoit attaqué et insulté. On ne savoit donc que croire ni que penser. Chacun avoit ses amis; mais personne ne put goûter l'égalité si fort affectée dans tous les traitemens faits à l'un et à l'autre.

Enfin, faute de meilleurs éclaircissemens, et la faute suffisamment expiée, ils sortirent de prison, et peu à peu ils reparurent à la cour.

Quelque temps après une nouvelle affaire mit les choses plus au net. Allant à Versailles, la Vauguyon rencontra un palefrenier de monsieur le Prince, menant un cheval de main tout sellé, allant vers Sèves et vers Paris : il l'arrête, l'appelle, met pied à terre, et demande à qui est ce cheval; le palefrenier répond qu'il est à M. le Prince; la Vauguyon

répond que M. le Prince ne trouvera pas mauvais qu'il le monte, et il saute en même temps dessus. Le palefrenier, bien *étourdi*, ne sait que faire à un homme à qui il voit le cordon bleu par-dessus son habit, et sortant de son équipage, il le suit.

La Vauguyon prend le petit galop jusqu'à la porte de la Conférence, il gagne le rempart, et va mettre pied à terre à la bastille; il donne pour boire au palefrenier, et il le congédie. Il monte chez le geolier, à qui il dit qu'il a eu le malheur de déplaire au Roi, et qu'il le prie de lui donner une chambre.

Le geolier bien surpris, lui demande à son tour à voir l'ordre du Roi, et sur ce qu'il n'en a point, plus étonné encore, il résiste à toutes ses prières, et par capitulation il le garde chez lui, en attendant la réponse de Pontchartrain, à qui il écrit par un exprès.

Pontchartrain en rend compte au Roi, qui ne sait ce que cela veut dire, et l'ordre vient au geolier de ne point recevoir

la Vauguyon, duquel, malgré cela, il eut encore toutes les peines du monde à se défaire. Ce trait et cette aventure du cheval de M. le Prince, firent grand bruit, et éclaircirent fort celle de M. de Courtenay.

Cependant le Roi fit dire à monsieur de la Vauguyon qu'il pouvoit reparoître à la cour, et il continua à y aller comme il fesoit auparavant; mais chacun l'évitoit, et on avoit grand peur de lui, quoique le Roi, par bònté, affectât de le bien traiter.

On peut juger que ces dérangemens publics n'étoient pas sans d'autres domestiques qui demeuroient cachés, le plus qu'il étoit possible. Mais ils devinrent si fâcheux à sa pauvre femme, bien plus vieille que lui et fort retirée, qu'elle prit le parti de quitter Paris, et de s'en aller dans ses terres; elle n'y fut pas bien long-temps, et y mourut à la fin d'octobre, à la fin de cette année.

Ce fut là le dernier coup qui acheva de tourner la tête à son mari. Avec sa femme

A mesure que son rang s'éleva et que sa faveur augmenta, sa hauteur et son peu de ménagement, son opiniâtreté jusqu'à l'entêtement, tout cela crut à proportion jusqu'à ne se rendre accessible qu'à un nombre très-petit de familiers et à ses valets.

La louange, puis l'admiration, enfin l'adoration, furent le canal unique par lequel on put approcher ce demi-dieu, qui soutenoit des thèses ineptes, sans que personne ôsât, non pas contredire, mais ne pas approuver. Il connut et abusa plus que personne de la bassesse du François. Peu à peu il accoutuma les subalternes, puis, de l'un à l'autre, toute son armée à ne l'appeler plus que *Monseigneur et votre Altesse*.

En moins de rien cette gangrène gagna jusqu'aux lieutenans généraux et aux gens les plus distingués, dont pas un, comme des moutons, à l'exemple des uns les autres, n'osa plus parler autrement, et qui, l'usage ayant passé en droit, y auroient hasardé l'insulte, si quelqu'un d'eux se fût avisé de lui parler autrement.

Le

Le Roi eut toujours une horreur extrême pour les habitans de Sodome et pour ce qui pouvoit être soupçonné de ce vice; néanmoins M. de Vendôme y fut plus salement plongé toute sa vie que personne, et si publiquement que lui-même n'en faisoit pas plus de façon que de la plus légère et de la plus ordinaire galanterie, sans que le Roi, qui l'avoit toujours su, l'eût jamais trouvé mauvais, ni qu'il en eût été moins bien avec lui.

Le scandale le suivit toute sa vie à la cour, à Anet, aux armées. Ses valets et des officiers subalternes satisfirent toujours cet horrible goût; connus pour tels et comme tels, ils étoient courtisés des familiers de M. de Vendôme, et de ce qui vouloit s'avancer auprès de lui.

On sait avec quelle audacieuse effronterie il fit publiquement le grand remède par deux fois, et prit congé pour l'aller faire; et il fut le premier qui l'osât; sa santé devint la nouvelle de la cour, et on sait avec quelle

bassesse cette nouvelle y fut reçue, à l'exemple du Roi, qui ne l'auroit pas pardonné à un fils de France, et qui le ménagea avec une foiblesse étrange et trop marquée par Vendôme.

Sa paresse étoit portée à un point qui ne se peut concevoir. Il a failli être enlevé plus d'une fois pour s'être opiniâtré à rester dans un logement plus commode, mais trop peu éloigné de l'ennemi ; souvent il a risqué le succès de ses campagnes, et donné des avantages considérables à l'ennemi, ne se pouvant résoudre à quitter un camp où il se trouvoit à son aise.

Il voyoit peu à l'armée par lui-même, il s'en fioit à ses familiers, que très-souvent encore il ne croyoit pas.

Sa saleté étoit extrême. Il en tiroit vanité ; aussi les sots le trouvoient un homme simple. Il avoit beaucoup de chiens, de chiennes dans son lit, qui y faisoient leurs petits à ses côtés, lui-même ne s'y contraignoit de rien, et une de ses thèses étoit que tout le monde

en usoit de même, mais n'avoit pas la bonne foi d'en convenir comme lui. Il le soutint à madame la princesse de Conti, la plus propre personne du monde, et la plus recherchée dans sa propreté. Il se levoit assez tard à l'armée, il se mettoit sur sa chaise percée, il y faisoit ses lettres, il y donnoit ses ordres du matin, et qui avoit affaire à lui, c'est-à-dire pour les officiers géneraux et les gens distingués, c'étoit le temps de lui parler le plus favorable; et il avoit accoutumé l'armée à cette infamie-là.

Il déjeûnoit à fond et souvent avec deux ou trois familiers, il rendoit d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant, et en donnant ses ordres et toujours avec force spectateurs debout. (Il faut passer ces honteux détails pour le bien connoître). Il rendoit beaucoup; quand le bassin étoit plein à répandre, on le tiroit et on le passoit sous le nez de la compagnie pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois.

Les jours de barbe, le même bassin dans

lequel il venoit de se soulager servoit à lui faire la barbe ; et c'étoit une simplicité de moeurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnoit tout le faste et le superflu des autres.

Tout cela fini, il s'habilloit, puis jouoit gros jeu au piquet ou à l'ombre, ou s'il falloit absolument monter à cheval pour quelque chose, c'en étoit le temps ; l'ordre donné au retour, tout étoit fini chez lui.

Il soupoit avec ses familiers largement, il étoit grand mangeur, d'une gourmandise extraordinaire, ne se connoissant à aucun mets ; il aimoit fort le poisson, et mieux le passé, et souvent puant, que le frais ; la table se prolongeoit en thèses, en disputes, et par dessus tout, en louanges, en éloges et hommages, toute la journée et de toute part ; il n'auroit pardonné le moindre blâme à personne.

Il voulut passer pour le premier capitaine de son siècle, et il parloit indécemment du

prince Eugène et de tous les autres. La moindre contradiction eût été un crime ; les soldats et les bas-officiers l'adoroient pour sa familiarité avec eux, et à cause de la licence qu'il toléroit pour s'en gagner les coeurs, dont il se dédommageoit par une hauteur sans mesure avec tout ce qui étoit élevé en grade et en naissance.

Il traitoit à peu-près de même tout ce qu'il y avoit de plus grand en Italie, qui avoit si souvent affaire à lui, et c'est ce qui fit la fortune du fameux Alberoni ; car le duc de Parme, qui eut à traiter avec M. de Vendôme, lui envoya l'évêque de Parme, qui se trouva bien surpris d'être reçu de M. de Vendôme sur la chaise percée, et plus encore de le voir se lever au milieu de la conférence, et se torcher devant lui. Il en fut si indigné que toutefois, sans mot dire, il s'en retourna à Parme et sans finir ce qui l'avoit amené, et déclara à son maître qu'il n'y retourneroit plus de sa vie, après ce qui lui étoit arrivé.

Alberoni étoit fils d'un jardinier qui, se

sentant de l'esprit, avoit pris un petit collet, pour, sous une figure d'abbé, aborder où son habit de toile eût été sans accès. Il étoit bouffon ; il plut à M. de Parme comme un bas valet dont on s'amuse, et s'en amusant il lui trouva de l'esprit, et crut qu'il ne pourroit pas être incapable d'affaires. Le duc ne crut pas que la chaise percée de M. de Vendôme demandât un autre envoyé. Il le chargea d'aller continuer et finir ce que l'évêque de Parme avoit laissé à achever.

Alberoni, qui n'avoit point de morgue à garder, et qui savoit très-bien quel étoit Vendôme, résolut de lui plaire, à quelque prix que ce fût, pour venir à bout de sa commission au gré de son maître, et de s'avancer par là auprès de lui. Il traita donc avec M. de Vendôme sur sa chaise percée, égaya son affaire par des plaisanteries qui firent d'autant mieux rire le général, qu'il l'avoit préparé par force louanges et hommages, et Vendôme en usa avec lui comme il avoit fait avec l'évêque, et se torcha le cul devant lui. A cette vue Alberoni s'écrie :

ò culo di angelo! et dans l'instant il courut le baiser.

Rien n'avança plus ses affaires que cette infame bouffonnerie. M. de Parme, qui, dans sa position, avoit plus d'une chose à traiter avec M. de Vendôme, voyant combien Alberoni avoit heureusement commencé, se servit toujours de lui, et lui prit à tâche de plaire aux principaux valets, de se familiariser avec tous, de prolonger ses voyages. Il fit à M. de Vendôme, qui aimoit les mets extraordinaires, des soupes au fromage et d'autres ragoûts étranges qu'il trouva excellens. Il voulut qu'Alberoni en mangeât avec lui; et de cette sorte il se mit si bien avec le prince, qu'espérant plus de fortune dans une maison de Bohême et de fantaisies, qu'à la cour de son maître où il se trouvoit de trop bas aloi, il fit en sorte de se faire débaucher d'avec lui, et de faire accroire à M. de Vendôme que l'admiration et l'attachement qu'il avoit conçu pour lui, lui faisoient sacrifier tout ce qu'il pouvoit espérer de fortune à Parme. Ainsi il changea de maître,

et bientôt après, sans cesser son métier de bouffon et de faiseur de potages et de ragoûts bizarres, il mit le nez dans les lettres de M. de Vendôme, réussit à son gré, devint son principal secrétaire, et celui à qui il confioit tout ce qu'il avoit de plus secret.

Cela déplut fort aux autres, et la jalousie s'y mit au point que s'étant querellé dans une marche, il fut poursuivi plus de mille pas à coups de bâton, à la vue de toute l'armée. M. de Vendôme le trouva mauvais, mais ce fut tout; et Alberoni, qui n'étoit pas un homme à quitter prise pour si peu de chose en si beau chemin, s'en fit un mérite auprès de son maître qui le goûtant de plus en plus, et lui confiant tout, le mit de toutes ses parties et sur le pied d'un ami de confiance plutôt que d'un domestique, à qui ses familiers mêmes, et les plus haut hupés de son armée, firent la cour.

On connoît les disgrâces de Vendôme à la cour de France; mais triomphant en Espagne, non des ennemis de cette couronne, mais des

Espagnols et de nos malheurs, à son âge et à celui de ceux que nous pleurions, il se comptoit expatrié pour le reste de sa vie. Leur mort le rendit aux plus flatteuses espérances d'en revenir jouir à notre cour, et d'y redevenir un personnage qui y feroit de nouveau bien compter avec lui ; ce titre d'*altesse* avoit été un fruit aussi prompt que délicieux d'une si surprenante délivrance ; l'assimilation aux *Dons-Juans* acheva de l'enivrer des larmes de la France, où, porté sur ce nouveau piédestal, il projetoit de venir faire le prince en plein par le titre d'en avoir désespéré l'Espagne.

Sa paresse, sa liberté de vie, ses débauches avoient prolongé son séjour sur la frontière, où il se trouvoit plus commodément, pour satisfaire à tous ses goûts, qu'à Madrid ; où, bien qu'il ne se contraignit guère, il ne pouvoit éviter quelque sorte de contrainte, de représentation, et de paroître à la cour. Vendôme mourut en chemin, à Tignaros, en 1712, en allant en Espagne. Tout ce qui étoit autour de lui s'enfuit et l'abandonna,

tellement qu'il demeura entre les mains de trois ou quatre des plus bas valets, tandis que les autres pilloient tout et s'en alloient. Il passa ainsi les deux ou trois derniers jours de sa vie, sans prêtre, sans qu'il eût été question même d'en parler, sans autre secours que celui d'un seul chirurgien ; les trois ou quatre valets qui étoient demeurés auprès de lui, le voyant à la dernière extrémité, se saisirent du peu de choses qui restoient autour de lui, et, faute de mieux, lui tirèrent sa couverture et ses matelas de dessous lui. Il leur cria pitoyablement de ne pas laisser mourir nud sur sa paillasse, et je ne le sais s'il l'obtint.

Ainsi mourut le plus superbe des hommes, et pour ne rien dire davantage, le plus heureux jusqu'à ses derniers jours. Il avoit cinquante-huit ans, sans qu'une faveur si prodigieuse en ait pu faire autre chose qu'un héros de cabale, de capitaine qui a été un très-mauvais général, d'un sujet qui s'est montré le plus pernicieux, et d'un homme dont les vices en ont fait la honte de l'humanité.

Sa mort rendit la vie et la joie à toute l'Espagne. Aguilar, l'ami du duc de Noailles, revenu d'exil pour servir sous lui, fut véhémentement soupçonné de l'avoir empoisonné, et se mit peu en peine de s'en défendre, comme on s'y mit peu de faire des recherches.

La princesse des Ursins, qui, pour sa grandeur particulière, avoit su profiter de lui, ne profita pas moins de sa mort. Pour faire sa cour à bon marché à M. du Maine, à madame de Maintenon et au Roi, elle fit ordonner que le corps de ce monstre hideux de grandeur et de fortune seroit porté à l'Escurial. C'étoit combler la mesure des plus grands traitemens ; il n'étoit pas mort en bataille, et de plus on ne voit aucun particulier enterré à l'Escurial comme il y en a eu plusieurs à Saint-Denis. Cet honneur fut donc donné à ceux qui venoient d'être donnés à sa naissance ; c'est aussi ce qui enfla M. le duc du Maine, jusqu'à ne pouvoir s'en contenir (*).

(*) Tout ce que dit ici le duc de Saint-Simon, sur les moeurs surtout de Vendôme, est bien fort : voyez le portrait

VENISE. (RÉPUBLIQUE DE)

Ce fut dans l'année 1698 que la jalousie de Venise contre la Savoie, sur le traitement de leurs ambassadeurs par la prétention réciproque de la couronne de Chypre, ne cessant de faire instance d'avoir les mêmes avantages, sur le traitement entier de tête couronnée, qu'on venoit d'accorder à l'ambassadeur de Savoie depuis le mariage de madame la duchesse de Bourgogne, cette république l'obtint enfin.

---

qu'en a fait Voltaire, qui paroît plus vrai. Le duc de Saint-Simon, ennemi déclaré des enfans légitimés de Louis XIV, et de tout ce qui leur étoit attaché, est ici un historien bien sévère du descendant de Henri IV, qui obtint les honneurs de prince du sang par sa valeur et ses services.

VERRUE, (MADAME DE)

NÉE DE LUYNES, MAÎTRESSE DU DUC DE SAVOIE.

LA comtesse de Verrue étoit fille du duc de Luynes, et de sa seconde femme qui étoit aussi sa tante, soeur de père de sa mère, la fameuse duchesse de Chevreuse. Le nombre d'enfans du second lit du duc de Luynes, qui n'étoit pas riche, l'avoit engagé de se défaire de ses filles comme il avoit pu. Plusieurs étoient belles; celle-ci l'étoit fort, et fut mariée toute jeune, en Piémont, en 1683: elle n'avoit pas quatorze ans lorsqu'elle y alla. Sa belle-mère étoit dame d'honneur de madame de Savoie. Elle étoit veuve et fort considérée; le comte de Verrue étoit tout jeune, beau, bien fait, riche, de l'esprit, et fort honnête homme. Elle avoit aussi beaucoup d'esprit, et dans la suite ce fut un esprit suivi, appliqué, tout tourné à gouverner. Ils

s'aimèrent fort, et passèrent quelques années dans ce bonheur.

M. de Savoie, jeune aussi, et qui voyoit souvent la jeune Verrue par la charge de la douairière, la trouva à son gré. Elle s'en aperçut, et le dit à son mari et à sa belle-mère, qui se contentèrent de la louer, et n'en firent aucun compte. M. de Savoie redoubla de soins, et donna des fêtes, contre sa coutume et son goût; la jeune Verrue sentit que c'étoit pour elle, et fit tout ce qu'elle put pour ne s'y pas trouver; mais la vieille s'en fâcha, la querella, et lui dit qu'elle vouloit faire l'importante, que c'étoit une imagination que lui donnoit son amour propre.

Le mari plus doux voulut aussi qu'elle fût de ces fêtes, et que, sûre d'elle, quand bien même M. de Savoie en seroit amoureux, il ne convenoit ni à son honneur ni à sa fortune qu'elle marquât rien. M. de Savoie lui fit parler; elle le dit à son mari et à sa belle-mère, et fit toutes les instances possibles pour aller à la campagne passer du temps.

Jamais ils ne le voulurent, et ils commencèrent à la *rudoyer ;* si bien que ne sachant plus que devenir, elle fit la malade, se fit ordonner les eaux de Bourbon, et manda au duc de Luynes, à qui elle n'avoit osé écrire, sa dure situation, et qu'elle le conjuroit de se trouver à Bourbon où elle avoit à l'entretenir de choses qui lui importoient le plus sensiblement, parce qu'on ne lui permettoit pas d'aller jusqu'à Paris.

M. de Luynes s'y rendit en même temps qu'elle, conduite par l'abbé de Verrue, frère du père de son mari, qu'on appeloit aussi l'abbé Scalix, du nom de sa maison. Il avoit de l'âge, il avoit passé par des emplois considérables et par des ambassades, et il devint enfin ministre d'état.

M. de Luynes, grand homme de bien et d'honneur, frémit, au récit de sa fille, du double danger qu'elle couroit par l'amour de M. de Savoie, et par la folle conduite de la belle-mère et du mari. Il pensa à faire aller sa fille à Paris, pour y passer quelques temps, jusqu'à ce que M. de Savoie l'eût oubliée,

ou se fut pris ailleurs, et rien n'étoit plus sage ni plus convenable. On convint que le comte de Verrue vînt la voir chez lui, comme pour voyager en France, et voir la cour à son âge, et dans un temps de paix avec la Savoie. M. de Luynes crut même qu'un vieillard important et rompu dans les affaires, comme l'étoit l'abbé de Verrue, entreroit dans cette vue et la feroit réussir; il lui en parla avec cette force, et cette éloquence, et cette douceur qui lui étoit naturelle, que la sagesse et la piété dont il étoit rempli devoient rendre encore plus persuasive; mais il n'avoit garde de se douter qu'il se confessoit au renard, qui ne vouloit rien moins que dérober la brebis.

Le vieil abbé, en effet, étoit devenu fou d'amour pour sa nièce; il n'avoit donc garde de s'en laisser séparer. La crainte du duc de Luynes l'avoit retenu en allant à Bourbon; il avoit eu peur qu'il ne sût son désordre; il s'étoit contenté de se préparer les voies par tous les soins et les complaisances possibles; mais le duc de Luynes, éconduit et retourné

à

à Paris, le vilain vieillard découvrit sa passion, qui n'ayant pu devenir heureuse, se tourna en rage. Il maltraita sa nièce tant qu'il put; et au retour à Turin, il n'oublia rien auprès de la belle-mère et du mari pour la rendre malheureuse.

Elle souffrit encore quelque temps; mais sa vertu céda enfin à la démence et aux mauvais traitemens domestiques : elle écouta M. de Savoie, et se livra à lui pour se délivrer des persécutions.

Voilà un vrai roman, mais il s'est passé au vu et au su de tout le monde. L'éclat fait, tous les Verrue furent au désespoir; mais ils n'avoient qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Bientôt la nouvelle maîtresse domina impérieusement sur toute la cour de Savoie; le souverain étoit à ses pieds, et avec des respects, comme devant une déesse. Elle avoit part aux grâces, elle disposoit des faveurs de son amant, elle se faisoit craindre et compter par les ministres; et sa hauteur la fit haïr tellement, qu'elle fut empoisonnée. M. de

Savoie lui donna d'un contre-poison exquis, qui heureusement se trouva propre au poison qu'on lui avoit donné, et elle guérit. Sa beauté n'en souffrit point, mais il lui en resta des incommodités fâcheuses, qui pourtant n'altérèrent point sa santé, et son règne dura toujours.

Elle eut enfin la petite vérole; M. de Savoie la vit, et la servit dans sa maladie, comme auroit fait une garde; et quoique son visage en eût souffert, il ne l'en aima pas moins après; mais il l'aimoit à sa manière, car il la tenoit fort enfermée, parce qu'il aimoit lui-même à l'être, et, bien qu'il travaillât souvent chez elle avec ses ministres, il la tenoit fort de court sur ses affaires. Il lui avoit beaucoup donné, en sorte que (outre les pensions, les pierreries belles et en grand nombre, les bijoux et les meubles) elle étoit devenue riche.

Alors elle s'ennuya de la gêne où elle étoit, et médita une retraite. Pour la faciliter, elle pressa le chevalier de Luynes son frère, qui

servoit dans la Marine avec distinction, de l'aller voir. Pendant son séjour à Turin, ils arrangèrent leurs faits, et l'exécutèrent après avoir mis à couvert et en sureté tout ce qu'elle put. Ils prirent le temps que M. de Savoie étoit allé, vers le 15 octobre, faire un voyage à Chambéry, et sortirent furtivement de ses états, avant qu'il en eût le moindre soupçon, et sans qu'elle lui eût même laissé une lettre. Il le manda ainsi à Vernon, son ambassadeur, en homme très-piqué.

Madame de Verrue arriva sur notre frontière avec son frère, puis à Paris, où elle se mit d'abord dans un couvent. La famille de son mari ni la sienne n'en surent rien que par l'événement; et, après avoir été reine en Piémont pendant douze à quinze ans, elle se trouva ici une fort petite particulière. M. et madame de Chevreuse ne la voulurent point voir d'abord; mais, gagnés ensuite par tout ce qu'elle fit de démarches auprès d'eux, et par les gens de bien qui leur firent un scrupule de ne pas tendre la main à une personne qui se retiroit du désordre et du scandale, ils

consentirent à la voir. Peu à peu d'autres la virent, ensuite elle prit une maison, elle y fit bonne chère; et comme elle avoit beaucoup d'esprit, de famille et d'usage du monde, elle s'en attira bientôt: peu à peu elle reprit les airs de supériorité auxquels elle étoit accoutumée; et, à force d'esprit, de ménagement, de politesse, elle y accoutuma tout le monde.

Son opulence, dans la suite, lui fit une cour de ses plus proches et de leurs amis, et elle saisit si bien les conjonctures, qu'elle s'en fit une presque générale, et influa beaucoup dans le gouvernement.

Elle laissa à Turin un fils et une fille, tous deux reconnus par M. de Savoie, à l'exemple du Roi. Le fils mourut sans alliance; M. de Savoie l'aimoit fort, et ne pensoit qu'à l'agrandir. La fille épousa le prince de Carignan, qui devint amoureux d'elle. C'étoit le fils unique de ce fameux muet, frère aîné du comte de Soissons, père du dernier comte de Soissons et du fameux prince Eugène.

Ainsi M. de Carignan étoit l'héritier des états de M. de Savoie, s'il n'avoit point eu d'enfans. M. de Savoie aimoit passionnément cette bâtarde, à qui il ne cessa de faire du bien, comme le Roi à la duchesse d'Orléans. Ils vinrent grossir ici la cour de madame de Verrue, après la mort du Roi, et piller la France sans nul ménagement.

VILLARS. (PÈRE)

VILLARS, fils d'un petit greffier de Condrieux, étoit l'homme de France le mieux fait, et de la meilleure mine. On se battoit fort de son temps; il étoit brave et adroit aux armes, et avoit acquis de la réputation fort jeune en des combats singuliers. Cela couvrit sa naissance aux yeux de M. de Nemours, qui aimoit à s'attacher des braves, et qui le prit comme gentilhomme. Il l'estima même assez pour le prendre pour second au duel qu'il eut contre M. de Beaufort, son beau-frère, qui le tua, tandis que Villars avoit tout l'avantage sur son adversaire. Cette mort

renvoya Villars chez lui. Il n'y fut pas long-temps, que M. le prince de Conti se l'attacha aussi comme un gentilhomme à lui. Il venoit de quitter le petit collet ; il étoit foible et contrefait, et souvent en butte aux trop fortes railleries de M. le Prince, son frère. Il projetta de s'en tirer par un combat ; et ne sachant avec qui, il imagina d'appeler le duc d'Yorck, maintenant le roi Jacques d'Angleterre, qui est à Saint-Germain, et qui étoit pour lors en France. Cette belle idée et le souvenir du combat de M. de Nemours lui fit prendre Villars. Il ne put tenir son projet si caché qu'il ne fut découvert et aussitôt rompu par la honte qui lui en fut faite, n'ayant jamais eu la plus petite chose à démêler avec le duc d'Yorck. Dans les suites il prit confiance en Villars ; et lorsque le cardinal Mazarin songea à lui donner sa nièce, il se servit de Villars, et c'est par lui qu'il fit ce mariage : on sait combien il fut heureux et saint.

Villars devint le confident des deux époux et leur lien avec le cardinal, et tout cela avec toute la sagacité et la probité possible. Une

telle situation le mit fort dans le monde, et dans un monde fort au-dessus de lui, parmi lequel, quelque fortune qu'il ait faite depuis, il ne s'est jamais méconnu. Sa figure lui donna entrée chez les dames. Il étoit galant et discret, et cette voie ne lui fut pas inutile. Il plut à madame Scarron qui, sur le trône où elle sût régner long-temps depuis, n'a jamais oublié ces sortes d'amitiés si librement intimes.

Villars fut employé auprès des princes d'Allemagne et d'Italie, et fut après ambassadeur en Savoie, en Danemarck et en Espagne. Il réussit; il se fit aimer et estimer partout. Il eut ensuite une place de conseiller d'état d'épée; et, au scandale de l'ordre du Saint-Esprit, il fut de la promotion de 1688.

Sa femme étoit soeur du père du maréchal de Bellefonds. Elle avoit de l'esprit, elle étoit infiniment plaisante, salée, et ordinairement méchante : ils étoient tous deux fort pauvres, et toujours à la cour où ils avoient beaucoup d'amis, et d'amis considérables.

VILLARS. (LE MARÉCHAL DUC DE)

CET enfant de la fortune a fait pendant les deux règnes un personnage si considérable, qu'il est à propos de le bien faire connoître.

J'ai parlé de sa naissance à propos de son père, et on a vu que ce n'est pas un fond bon à bâtir : un bonheur inoui y suppléa pendant sa longue vie.

C'étoit un assez grand homme, brun, bien fait, devenu gros en vieillissant, sans en être appesanti, avec une physionomie vive, ouverte, sortante, et véritablement un peu folle, à quoi la contenance et les gestes répondoient: il étoit d'une ambition démesurée, et qui ne s'arrêtoit pas pour les moyens, d'une grande opinion de soi qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au Roi, d'une galanterie dont l'écorce étoit toujours romanesque, d'une bassesse et souplesse auprès de qui pouvoit le servir, incapable ni d'aimer, ni de servir personne, ni d'aucune reconnoissance, d'une valeur brillante, avec une grande activité,

une audace sans pareille, une effronterie qui soutenoit tout, et ne s'arrêtoit pour rien, avec une fanfaronnerie poussée aux derniers excès, qui ne le quittoit jamais.

Villars avoit assez d'esprit pour en imposer aux sots par sa propre confiance, et de la facilité à parler, mais avec une abondance et continuité d'autant plus rebutante, que c'étoit toujours avec l'art de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout prévu et tout conseillé, sous une magnificence de gascon.

Villars avoit une avarice extrême et une avidité de harpie, qui lui a valu des monts d'or à la guerre, et quand il vint à la tête des armées, pillant *haut la main*, et en faisant lui-même des plaisanteries sans pudeur, d'y employer des détachemens exprès, et de diriger à cette fin les mouvemens de son armée : il étoit incapable d'ailleurs de détail de subsistances, de convois, de fourages, et abandonnoit cela à qui de ses officiers généraux en vouloit prendre la peine; mais s'en

donnant l'honneur ; son adresse consistoit à faire valoir les moindres choses et tous les hasards. Alors les complimens suppléoient à tout ; mais il ne falloit rien attendre de plus solide ; lui-même n'étoit rien moins ; car il étoit plein de futilités, quand il n'étoit pas arraché par les affaires ; et c'étoit un répertoire de romans, de comédies et d'opéra, dont il citoit à tout propos des bribes, même aux conférences sérieuses.

Il ne bougea, tant qu'il put, des spectacles, voyant des filles avec une indécence qu'il poussa publiquement jusqu'à sa dernière vieillesse déshonorée par ses honteux propos.

Son ignorance, ou plutôt ses inepties aux affaires étoient inconcevables dans un homme qui y fut si grandement employé : il s'égaroit, il n'y étoit plus, il disoit le contraire de ce qu'il voyoit ou vouloit dire ; il n'étoit occupé qu'à se maintenir en autorité, et laissoit faire tout ce qu'il auroit dû faire et voir lui-même.

Un tel homme n'étoit donc guère aimable; il n'eut aussi ni amis, ni créatures, et jamais homme ne remplit de si grands emplois avec moins de considération.

Le nom qu'un infatigable bonheur lui a acquis pour les temps à venir, m'a souvent dégoûté de lire l'Histoire; car les siens ont eu l'imprudence de laisser imprimer, bientôt après lui, des mémoires qu'on ne peut méconnoître de lui : on n'a qu'à voir sa lettre au Roi, sur la bataille de Friedelingue, pour s'en assurer. Un récit confus, embarrassé, mal écrit, sans exactitude ni précision, diffus, voilant tant qu'il peut le désordre qui faillit à perdre son infanterie : il ne peint ni la situation, ni les mouvemens, ni l'action, encore moins ce qui en fit la décision et la fin : et ses louanges générales et universelles, qui ne louent personne, en ne marquant rien de particulier de personne.

Ses mémoires ont la même confusion; et s'ils ont moins de détails, c'est pour faire plus de mensonges, dont il se donne sans cesse

pour le héros, ou avec un fondement dont tout le reste est ajusté à sa louange et au blâme de ceux qui y ont le plus mérité. Il s'y trouve même des traits dont la hardiesse sent tellement la fausseté, qu'on est indigné de l'audace du prétendu héros, qui ose espérer de se faire aussi grossièrement des admirateurs.

La soif d'en avoir l'a rendu coupable des plus noirs larcins de la gloire des maîtres devant qui je l'ai vû ramper, et des calomnies les plus audacieuses et le plus follement hasardées. A l'égard de ses négociations en Bavière et à Vienne, décrites en de si belles couleurs, j'en ai demandé des nouvelles à Torcy dont il suivoit les instructions; et Torcy m'a répondu qu'il en avoit admiré le roman, que tout y est mensonge, et qu'aucun mot n'est véritable.

Telle a été la vanité de Villars, d'avoir voulu être en tous genres un héros pour la postérité, aux dépens des mensonges qui font tout le tissu du roman de ses Mémoires, et la folie de ceux qui se sont hâtés de les

donner avant la mort des témoins des choses, et des spectateurs d'un homme si merveilleux, qui, avec tout son art, les plus grandes dignités et les premières places de l'état, n'a jamais été qu'un comédien de campagne, et plus ordinairement un bateleur monté sur des treteaux.

A l'exemple du Roi, il a transmis à la postérité sa gloire dérobée, non par des médailles et statues, il étoit trop avare, mais par des tableaux dont il a tapissé sa maison, et où il n'a pas oublié même sa séance tenant les états de Languedoc.

Je ne dis rien de ses jalousies et des voyages de sa femme traînée sur les frontières; il faut voiler ces misères; mais il est triste qu'elles influent sur l'état et sur les opérations de la guerre, comme la Bavière le lui reprochera à jamais.

Parmi tant de défauts, il ne seroit pas juste de lui nier des parties. Il en avoit de capitaine; et ses projets, qui étoient vastes et hardis,

étoient presque toujours bons ; et nul autre n'étoit plus propre à l'exécution et au maniment des troupes de loin, pour cacher son dessein, et les faire arriver juste pour se poster et attaquer. Son coup d'oeil, quoique bon, n'avoit pas toujours la même justesse.

Dans l'action sa tête étoit nette, mais sujette à trop d'ardeur, et par-là à s'embarrasser.

Jamais ses ordres ne furent donnés par écrit; ils étoient toujours vagues et généraux, et sous prétexte d'estime et de confiance, avec des propos ampoulés, se réservant les moyens de s'attribuer le succès.

Depuis qu'il fut à la tête des armées, son audace ne fut plus qu'en paroles, et toujours le même en valeur personnelle, mais tout différent en courage d'esprit.

Etant particulier, il n'avoit rien de trop chaud pour briller et percer ; ses projets étoient quelquefois plus pour soi que pour la chose, et par-là même suspects ; ce qui ne fut

pas depuis pour ceux dont il devoit être chargé de l'exécution, qu'il n'étoit pas fâché de rendre douteuse aux autres, quand c'étoit sur eux qu'elle devoit rouler.

A Friedelingue, il y alloit de tout pour lui, n'ayant rien à perdre, si le succès ne répondoit pas à son audace, dans une action refusée par Catinat; et ayant le bâton à espérer, s'il réussissoit.

Mais quand il l'eut obtenu, le matamore fut plus réservé; dans la crainte des revers de fortune, et il lui a été reproché depuis d'avoir manqué des occasions sûres.

Parvenu enfin au suprême honneur militaire, il craignit d'en abuser à son malheur, et il en voyoit des exemples.

Les intrigues ne lui étoient pas peu connues; il prenoit le Roi par l'adoration, et se conservoit la Maintenon par un entier abandon à ses volontés, sans réserve et sans répugnance. Il sut se servir du cabinet dont elle

lui avoit ouvert la porte, et il y ménagea les valets; hardiesse auprès du Roi, souplesse et bassesse avec cet intérieur, adresse avec les ministres, porté par Chamillart, dévoué à la Maintenon; cette conduite suivie et suppléée par lettres, il se la crut plus utile que les hasards des événemens de la guerre, comme aussi plus sure. Il osa dès lors prétendre aux plus grands honneurs où les souterrains conduisent mieux. Dans l'éclat de sa nouvelle fortune, sa mère lui disoit toujours : *Mon fils, parlez toujours de vous au Roi, et n'en parlez jamais à d'autres.* Il profita de la première partie de cette grande leçon, et ne cessa jamais d'étourdir tout le monde de soi. Voici comment Villars fut fait duc.

Le Roi et Chamillart étoient fort étourdis de l'affaire de Hochstett et de ses grandes suites. C'étoit le premier revers qu'il avoit essuyé, et ce revers le ramenoit de l'attaque de la Bohême et de l'Autriche, à la défense de l'Alsace qu'on regardoit comme très-difficile après la perte de Landau, sans compter les états de l'électeur de Bavière.

Tallard

Tallard alors étoit prisonnier; Marchin sembloit trop neuf et trop futile pour se reposer sur lui d'un emploi si important; Villeroy, quel qu'il fût, étoit destiné pour la Flandre avec l'Electeur. Boufflers étoit hors de gamme et tous les autres maréchaux aussi.

Quant aux princes du sang, le Roi n'en vouloit pour rien à la tête des armées; mais il restoit Villars, car Harcourt se gardoit bien de se vouloir éloigner de la cour, et madame de Maintenon ne vouloit pas s'en défaire, dans la crise où ils se trouvoient pour lors. Villars, qui, depuis les affaires de la Bavière, avoit osé prétendre à la dignité de duc, n'avoit rien rabattu de son audace pour ses pillages et sa chute en Languedoc.

Il triomphoit en cette province de la besogne qu'il y avoit trouvée faite, et il en donnoit la consommation comme due uniquement à lui et à Basville le plus vindicatif des hommes, qui, n'ayant jamais pu souffrir Montrevel, secondoit du poids de son témoignage les forfanteries de Villars.

Le maréchal de Villars n'avoit cessé d'écrire au Roi, à Chamillart, à la Maintenon, sur les fautes de Hochstett et ses suites; de leur mander tout ce qu'il auroit fait; de déplorer de s'être trouvé éloigné de ces armées; en un mot, de fanfaronner avec une effronterie qui ne lui avoit jamais manqué. Madame de Maintenon tira sur le temps; elle sentit le besoin et l'embarras; elle vit les pillages de Villars, ses insolences avec l'Electeur effacées; elle comprit quelles pouvoient être les grâces d'un homme devenu comme nouveau : elle en profita. Villars, qui sentit ses lettres goûtées, fit sentir aussi combien il se trouvoit affligé sur la manière dont ses espérances d'être duc avoient été reçues.

Quand le Roi se fut bien laissé mettre dans la tête qu'il n'y avoit que Villars dont il pût se servir dans la présente conjoncture, il fut aisé de lui persuader qu'il ne falloit pas s'en servir mécontent et offensé; et de-là le ministre et la dame parvinrent à faire qu'il seroit duc en arrivant. Il reçut donc un courrier, qui lui porta l'ordre de finir le plus prompte-

ment les états de Languedoc qu'il avoit la commission de tenir, et de se rendre à la cour, où il arriva le quinze janvier à Versailles, et fit la révérence au Roi, comme il arrivoit de se promener à Marly.

Le Roi, descendant de carrosse, lui dit de monter en haut, et qu'il lui parleroit: étant r'habillé et rentré chez la Maintenon, il le fit appeler, et lui dit: *je n'ai pas maintenant le temps de vous parler, mais je vous fais duc.* Ce monosyllabe valoit bien mieux que toutes les audiences. Villars sortit transporté de la plus pénétrante joie, et, en apprenant la grâce qu'il venoit de recevoir, causa la plus étrange surprise, pour ne pas dire au-delà, et la plus universelle consternation dans toute la cour qui, contre sa coutume, ne se contraignit pas. Voici d'autres anecdotes qui le concernent relativement à sa pairie.

Après la bâtaille de Malplaquet, ce fils de la fortune, de retour à Paris, reçut la foule de la cour précisément avec bonté, et on peut dire qu'il y tint la sienne. Jeux continuels,

fêtes, festins, très-souvent la musique du Roi les soirs, le héros romanesque en soutenoit pleinement le personnage. Il ne parloit que par des tirades de théâtre, et tenoit des propos si surprenans, qu'il en embarrassoit souvent sa nombreuse compagnie. Ses saillies étoient continuelles, il ne se contraignoit d'aucune; le lit de repos, de dessus lequel il dominoit les assistans, sembloit le théâtre d'un tableau.

Madame de Maintenon l'alloit voir souvent en des heures particulières. Un jour qu'elle y trouva son fils qui avoit alors huit ans et qu'elle caressa, le Maréchal lui dit qu'à la fin ses bontés le gâteroient, et prenant un air enjoué qui lui étoit ordinaire, il ajouta que les héros s'accoutumoient facilement aux bontés des grandes reines. Cent escapades suivirent toutes aussi fortes; mais entre autres genres, il tint mille propos sur la guerre, sur la paix, sur le gouvernement, sur lui-même, à faire trembler, qui passèrent pour des gaietés et des gentillesses agréables; en un mot, les yeux communs le regardoient comme un fou échappé de la cage, tandis que ceux de

qui tout dépendoit, le considéroient comme l'unique ressource, qui n'avoit que de légères imperfections.

Voisin portoit souvent le porte-feuille chez lui, Desmarets aussi séparément, et quelquefois ensemble; rien ne lui fut refusé du personnage de dictateur. Il décidoit des projets, des arrangemens; l'oubli et l'arrangement des hommes furent dans ses mains. Ce radieux état pourtant ne l'empêcha pas de songer à ses lettres de pairie.

Le président de Maisons, son beau-frère, les lui dressa, et il y mit tout ce qu'il voulut sur ses services. Il eut l'audace d'y faire insérer que, sans sa blessure, la bataille de Malplaquet étoit gagnée, et diverses autres choses à sa louange, qui flétrissoient également la vérité et la gloire du maréchal de Boufflers.

Pontchartrain, à qui elles furent portées pour les expédier, sursit, et en avertit Boufflers, qui, blessé jusqu'au fond de l'ame, devint furieux. Il tomba sur Villars publiquement jusqu'à l'outrage. Il en parla à tout le monde

et aux ministres ; et cet homme si sage, si mesuré, si craintif à l'égard du Roi, ne se posséda plus. Il déclara tout haut à qui voulut l'entendre, qu'il s'en plaindroit au Roi ; et que, s'il n'en avoit pas justice, il étoit résolu de la demander en plein parlement, de s'adresser aux Pairs, de s'opposer aux lettres de Villars, et de plaider sa cause lui-même devant les Pairs et tout le parlement assemblé.

Il y avoit longues années que des propos aussi hardis n'avoient frappé aucune oreille, aussi firent-ils un étrange fracas et tel que le Roi n'osa refuser à un seigneur si utilement illustré la justicc qu'il lui demanda si haut.

Villars, épouvanté, quoique sur les nues, sentit pour lors tout le poids de la vertu et de la vérité. Il n'osa se commettre avec Boufflers, il désavoua tout ce qu'il avoit attenté dans ces lettres à Boufflers qui y biffa tout ce qu'il voulut, et ce qu'il biffa demeura supprimé dans l'expédition qu'en fit Pontchartrain, et qui lui fut montrée.

Villars cependant se distilla chez lui publiquement, et tous les jours en respects pour le maréchal de Boufflers, en soumissions et en louanges, lui envoyant plusieurs messages en hommages et en pardons, et avala cet affront dans toute son étendue. On négocia, et on obtint enfin que Boufflers, après tant de génuflexions, iroit voir Villars. Après avoir ainsi triomphé de son triomphe, il fut accueilli avec des respects et des soumissions profondes, qui furent reçus gravement, et en maître qui daigne accepter un tribut.

De tous ces procédés se combla une haine que Boufflers, trop naturel, exhala même peu décemment quelquefois, et que Villars réserva en lui-même, sous le voile des hommages et des soumissions; toutefois sans rompre par l'extérieure retenue de Villars, qui n'osa plus se commettre à Boufflers, pour ne pas embarrasser le Roi.

DE VILLEROI,

LA PREMIÈRE MARÉCHALE.

C'ÉTOIT une personne droite, naturelle, franche, sûre, secrète, qui sans esprit étoit parvenue à faire une figure à la cour, et à maîtriser mari et beau-père. Elle étoit haute en tous points, surtout pour la dignité, en même temps qu'elle se faisoit une justice si exacte et si publique sur sa naissance, même sur celle de son mari, qu'elle en embarassoit souvent. Elle étoit fort inégale sans que, pour ce qui me regarde, je m'en sois jamais aperçu. Elle avoit de l'humeur, son commerce étoit rude et dur. Elle tenoit fort là-dessus de sa famille. Elle étoit depuis longtemps dans la plus grande intimité de madame la duchesse d'Orléans, et dans une grande confidence de madame la Dauphine, qui toutes deux l'aimoient et la craignoient aussi. Elle avoit des amis et des amies, et elle en méritoit; elle étoit bonne, vive, et sûre amie, et les glaces

ne lui coûtoient rien à rompre. Elle devenoit personnage, et on commençoit à compter avec elle. Son visage très-singulier étoit vilain d'en bas, surtout pour le rire, mais il étoit charmant de tout le haut. Sérieuse et parée, grande comme elle étoit, quoiqu'avec les hanches et les épaules trop hautes, personne n'avoit de si grands airs, et ne paroit tant les fêtes et les bals, où il n'étoit aucune beauté, et bien plus qu'elle, qu'elle n'effaçât.

Quelques mois avant sa mort, et toujours dans une santé parfaite, elle disoit à madame de Saint-Simon qu'elle étoit trop heureuse, de quelque côté qu'elle se tournât, que son bonheur étoit parfait; que cela lui faisoit une peur extrême, et que surement un état si fort à souhait ne pouvoit durer, et qu'il lui arriveroit quelque castastrophe impossible à prévoir, ou qu'elle mourroit bientôt.

Le dernier arriva. Son mari servoit de capitaine des gardes pour le maréchal de Boufflers, demeuré à Paris pour la mort de son fils. Elle

craignoit extrêmement la petite vérole qu'elle n'avoit point eue. Malgré cela, elle voulut que madame la Dauphine la menât à Marly dans les premiers jours de la solitude du Roi, sous prétexte d'aller voir son mari. Rien de tout ce qu'on lui put dire ne put l'en détourner, tant les petites distinctions de cour tournent les têtes ; elle y eut une frayeur mortelle ; tomba incontinent malade de la petite vérole, et en mourut à Versailles.

L'abbé de Louvois et le duc de Villeroi, s'enfermèrent pour elle. Le premier en fut inconsolable, l'autre ne le fut pas longtemps ; et bientôt jouit du plaisir de se croire hors de page ; il n'étoit pas né pour y être, son père, trop tôt après, le remit sous le joug.

VILLEROI. (LE SECOND MARÉCH. DE)

GOUVERNEUR DE LOUIS XV.

Les hivers à la cour ne passent guère sans aventures et sans tracasseries. M. d'Elbeuf trouva plaisant de faire l'amoureux de la duchesse de Villeroi, toute nouvelle mariée, et qui n'y donnoit aucun lieu. Il en coûta quelques séjours à Paris, pour laisser passer cette fantaisie, qui alloit plus à insulter M. de Villeroi qu'à toute autre chose. Ce n'étoit pas que M. d'Elbeuf eût aucun lieu de se plaindre d'eux, mais c'étoit un homme dont l'esprit audacieux se plaisoit à des scènes éclatantes, et que sa figure, sa naissance, et les bontés du Roi avoient solidement gâté. Tout cela l'enhardit à se jouer quelque temps de Villeroi.

Villeroi étoit un grand homme, bien fait, avec un visage fort agréable, fort vigoureux et sain, qui, sans s'incommoder, faisoit de

son corps tout ce qu'il vouloit. Quinze et seize heures à cheval ne lui coûtoient rien, et les veilles pas davantage. Toute sa vie nourri et vivant dans le plus grand monde, fils de gouverneur du Roi, élevé avec lui, dans sa familiarité dès leur première jeunesse, galant de profession, parfaitement au fait des intrigues galantes de la cour et de la ville, dont il savoit amuser le Roi qu'il connoissoit à fond, et des foiblesses duquel il sut profiter et se maintenir, en osier de cour, dans les contre-temps qu'il essuya.

Il étoit magnifique en tout, fort noble dans toutes ses manières, grand et beau joueur, sans se soucier du jeu, point méchant gratuitement, avec tout le langage et les façons d'un grand seigneur et d'un homme pétri de la cour; glorieux à l'excès par nature, et bas aussi à l'excès pour peu qu'il en eût besoin, et à l'égard du Roi et de madame de Maintenon, valet à tout faire.

Il avoit cet esprit de cour et du monde que le grand usage donne et que les intrigues

et les vues aiguisent, avec ce jargon qu'on y apprend, qui n'a que le tuf, mais qui éblouit les sots, et que l'habitude de la familiarité du Roi, de la faveur, des distinctions, du commandement, rendoit plus brillant, et dont la fatuité suprême faisoit tout le fond.

C'étoit un homme fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel, et, s'il avoit eu de la voix, pour chanter à l'opéra les rôles des rois et des héros, fort propre encore à donner les modes; et il n'étoit plus propre pour rien du tout au-delà.

Il ne se connoissoit ni en gens, ni en choses; il parloit et agissoit sur parole, grand admirateur de qui lui imposoit, et conséquemment dupe parfaite, comme il le fut toute sa vie de Vaudemont et de madame des Ursins, et des personnes éclatantes.

Incapable de bon conseil et de toute affaire, même d'en rien comprendre par-delà l'écorce, au point que lorsqu'il fut dans

le conseil, le Roi étoit peiné de cette ineptie au point d'en baisser la tête, d'en rougir et de prendre la peine de le redresser, de tâcher de lui faire comprendre le point dont il s'agissoit. C'est que j'ai su longtemps après de Torcy, qui étoit étonné au dernier point de la sottise en affaires d'un homme de cet âge si rompu à la cour ; il étoit en effet si rompu qu'il en étoit corrompu. Il se piquoit néanmoins d'être fort honnête homme, mais comme il n'avoit point de sens, il montroit la corde fort aisément, aux occasions mêmes peu délicates, où son peu de cervelle le trahissoit. Peu retenu d'ailleurs quand ses vues, ses espérances et son intérêt, même l'envie de plaire et de flatter, ne s'accordoient pas avec la probité.

C'étoit toujours, hors des choses communes, un embarras et une confiance dont le mêlange devenoit ridicule. On distinguoit l'un d'avec l'autre, on voyoit qu'il ne savoit où il en étoit. Alors quelques propos aussitôt prononcés avec autorité, étayés de ses grands airs, étoient ordinairement sa ressource.

Il étoit brave de sa personne ; mais pour la capacité militaire on en a vu les funestes effets. Sa politesse avoit une hauteur qui repoussoit, et ses manières étoient par elles-mêmes insultantes, quand il se croyoit affranchi de la politesse par le caractère des gens. Aussi étoit-ce l'homme du monde le moins aimé, et dont le commerce étoit le plus insupportable, parce qu'on n'y trouvoit qu'un tissu de fatuité, de recherches et d'applaudissemens de soi, de montre de faveur, de grandeur et de fortune, un tissu de questions qui en interrompoient les réponses, qui souvent ne les attendoient pas, et qui toujours étoient sans aucun rapport ensemble.

Il n'avoit d'ailleurs nulle chose à vous dire que des contes de cour, d'aventures de galanteries, n'ayant nulle lecture, nulle instruction ; mais une ignorance crasse sur tout, des plattes plaisanteries, force vent et un parfait vide.

Il traitoit avec l'empire le plus dur les personnes de sa dépendance, et il est

incroyable quels traitemens durs, jusqu'à sa mort, il a fait continuellement à son fils, qui lui rendoit des soins infinis et une soumission sans réplique; et j'ai su, par des amis de Tallard, dont il étoit fort proche, et qu'il a toujours protégé, qu'il le mettoit sans cesse au désespoir, même parvenu à la tête de l'armée..

Enfin la fausseté et la plus grande et la plus pleine opinion de soi, mettent la main à la perfection de ce trop veritable tableau.

Quant à sa capacité pour les affaires, Torcy m'a conté que le Roi prenoit la parole avant le maréchal de Villeroi dans les commencemens pour mieux lui faire entendre de quoi il s'agissoit, et que le maréchal opinoit si pauvrement et disoit ou demandoit des choses si étranges, que le Roi rougissoit et baissoit les yeux avec embarras, et quelquefois interrompoit les questions pour répondre d'avance, et qu'il ne s'accoutuma jamais à l'impéritie de Villeroi.

Quant à ses malheurs de la journée de Ramillies,

Ramillies, ils étoient inexcusables : le projet peu sensé et moins digéré, communiqué à personne, et caché même à l'Electeur, quoique généralissime ; l'exécution déplorable et un terrain proscrit en sa présence, par M. de Luxembourg ; les suites immenses, uniquement dues au renversement de sa tête et à son opiniâtreté ; sa précipitation et sa formelle désobéissance de n'attendre pas la jonction si prochaine des troupes que lui amenoit Marchin ; ce cri public de l'armée qui avoit perdu tout respect et toute mesure à son égard ; le juste mécontentement de l'Electeur sur tant de point captieux, firent enfin comprendre au Roi qu'il étoit temps que la faveur cédât à la fortune. Un général d'armée de l'Empereur en eût bien surement perdu la tête, par le conseil aulique de guerre.

Il ne tint qu'à celui-ci, au contraire, d'être mieux que jamais ; car le Roi le plaignit, le défendit, lui écrivit de sa main qu'il étoit trop malheureux à la guerre ; qu'il lui conseilloit et lui demandoit, comme à son ami, de lui demander sa démission du commandement.

de l'armée ; qu'il vouloit qu'il parût que ce n'étoit que sur ses instances qu'il l'en déchargeoit ; qu'il le verroit auprès de lui avec plus d'amitié que jamais, et qu'il pouvoit s'assurer du gré et du compte qu'il lui tiendroit d'un sacrifice qui lui coûtoit autant ou plus qu'à lui-même, mais que la situation présente rendoit nécessaire, et qui ne seroit connu que de lui ; tandis qu'il se promettoit qu'il n'y auroit personne qui ne demeurât persuadé, à la manière dont cela se passeroit et dont il le traiteroit, que c'étoit lui maréchal qui l'avoit forcé de lui donner la permission de quitter le commandement de l'armée, et de revenir à la cour.

A qui n'a pas vu ces faits, ils peuvent paroître incroyables ; mais, outre les minutes, Chamillart m'a fait voir des lettres signées du Roi, et envoyées au maréchal toutes plus pressantes et plus tendres les unes que les autres, et de ce même style pour vaincre sa résistance ; c'est ce que j'ai su encore des gens à qui le Roi, à la fin outré, s'est amèrement plaint.

Villeroi, par cette première lettre de la main du Roi, ne sentit qu'une faveur étonnante dans la situation où il se trouvoit, et cette faveur l'aveugla. Il crut se maintenir en tenant ferme; il crut qu'avec une amitié si singulière et si particulièrement témoignée, telle que le Roi n'en auroit pu user mieux avec son propre frère, jamais il ne se résoudroit à l'arracher de son emploi malgré lui.

Il répondit donc au Roi, après force propos de courtisan comblé, qu'il n'étoit point faux, qu'il n'étoit ni blessé, ni malade; qu'il étoit malheureux, mais qu'il croyoit n'avoir point failli; qu'il ne pourroit demander sa démission sous aucun prétexte véritable, ni se déshonorer en se déclarant soi-même par cette démarche incapable et indigne du commandement de ses armées dont il l'avoit honoré, sans faire en même temps la plus grande injure à son choix.

Cette première réponse fâcha le Roi sans l'irriter : il condescendit, avec sa première amitié, à l'état douloureux d'un homme à

qui on demande la démission d'un si grand emploi dans les circonstances fâcheuses où il se trouvoit ; il redoubla, il tripla, il quadrupla toujours en même style, et ne reçut que les mêmes réponses.

Par la dernière lettre, toujours comptant sur ce qui l'avoit séduit d'abord, il manda arrogamment au Roi qu'il étoit maître de lui ôter le commandement de l'armée, et de faire de lui tout ce qu'il lui plairoit, et qu'il obéiroit avec soumission, et sans se plaindre ; *mais qu'il n'attendît pas de lui qu'il en fût jamais de moitié.*

La résolution étoit prise, dès la première lettre, de le faire revenir ; mais à cette dernière le Roi se piqua, et perdit patience et espérance de ramener un homme si fort égaré. Il partit enfin de Flandre après que Vendôme y fut arrivé.

Cependant le Roi, tout piqué qu'il étoit contre l'inflexibilité de Villeroi, eut la bonté de dire qu'il lui avoit si instamment demandé

son retour, qu'il n'avoit pu le refuser. C'étoit une dernière planche que le reste de son amitié lui tendoit encore après le naufrage. Il eut la folie de la repousser.

On trouvera, dans les Mémoires des règnes de Louis XIV et de la régence du duc d'Orléans, ce qui reste à dire du personnage pour en terminer l'histoire.

VILLEROI, (DE)

SECONDE MARÉCHALE.

La maréchale de Villeroi étoit extrêmement petite, la gorge molle, d'ailleurs d'une grosseur tellement démesurée, qu'à peine pouvoit-elle se remuer. Ses bras étoient plus gros qu'une cuisse ordinaire, avec un petit poignet et une petite main mignonne au bout, et la plus jolie du monde, le visage exactement comme un gros perroquet, et deux gros yeux sortant, qui ne voyoient goutte. Elle marchoit aussi comme un perroquet.

Avec une figure si peu imposante, jamais femme n'imposa tant. Avec une grande hauteur, elle avoit une grande politesse, noble, discernée, et devenue si rare. Personne aussi n'avoit plus d'esprit, ni plus de sens et de justesse, avec un tour unique et très-salé et plaisant, quand elle vouloit, mais toujours avec dignité.

Elle étoit d'un excellent conseil, et la meilleure et la plus sure amie du monde, et, avec toute sa gloire, d'un commerce le plus aisé et le plus délicieux. Tout le monde ne lui convenoit pas, et son choix étoit délicat. C'étoit la personne d'ailleurs qui se respectoit le plus, et qui se faisoit le plus naturellement respecter par les autres. Le Roi et madame de Maintenon la craignoient, et jamais elle ne fit un pas pour s'en approcher, quoique passant sa vie à Versailles, où elle avoit toujours une cour indépendamment de son mari et en ses absences: elle souffroit du ridicule de ses grands airs; souvent il ôtoit, en particulier, sa perruque chez elle, et elle ne disoit mot, mais elle ne s'y accoutumoit point. Elle

eut le bon sens de n'être rien moins qu'éblouie de l'envoi de son mari en Italie ; elle en craignit les revers, et m'en parla franchement, quoiqu'elle me reprochât quelquefois, comme en badinant, que je ne l'aimois point (*). Le Maréchal étant réduit à la prison, elle fut outrée de douleur. Je la vis dès les premiers jours que sa porte fut fermée, excepté à ses plus intimes amis. Son bon esprit ne put être consolé de toutes les marques de bonté que le Roi prodigua au Maréchal, ni de tout ce qu'il lui manda par elle ; et, à son retour, elle fut plus vivement touchée de son inflexibilité à rejeter le salutaire conseil du chevalier de Lorraine ; mais elle fut abymée de douleur à la bataille de Ramillies et de tout ce qui la suivit.

Il y avoit déjà long-temps qu'elle étoit fort dans la piété, qui augmenta toujours depuis. Elle tomba entre des mains qui en abusèrent. Le père Poulinier, qui a été abbé de

(*) On l'a bien vu dans l'article ci-dessus.

Sainte-Geneviève, étoit un saint, mais de ces saints grossiers et durs, sans aucune connoissance du monde. C'étoit la femme la plus sensible, et d'une conversation qu'on ne pouvoit quitter. Il la condamna au silence le plus exact sur les malheurs de son mari, et sur Chamillart qu'elle accusoit de les avoir fort aggravés. Elle y fut si fidelle, que non-seulement il ne lui en échappa jamais rien; mais si quelque ami particulier se licencioit un peu là-dessus devant elle, elle changeoit aussitôt de discours; et, s'il y revenoit, elle le faisoit agréablement taire. Elle étoit occupée alors à des réparations continuelles. Elle avoit eu la folie des Cossés sur la naissance, et l'avoit fait sentir à ses enfans, et quelquefois à son mari. Depuis, elle me disoit quelquefois en riant, mais tête à tête, que les Villeroi n'étoient pas si mauvais que je le pensois, et j'en riois aussi.

L'époque de Ramillies fut celle de sa retraite, qu'elle fit insensiblement; et bientôt après, elle se retira entièrement de tout.

Cette femme, accoutumée à la plus excellente compagnie, qui ne pouvoit se remuer,

ni lire, se mit à passer sept à huit mois à Villeroi toute seule, et à Paris, fermant sa porte à tout le monde; elle n'y reçut que ses meilleurs amis, mandés, et peu souvent. Sa charmante conversation, à force de retrancher tout, étoit devenue pesante, et elle l'exigeoit des autres avec tant de rigueur, qu'on ne savoit de quoi l'entretenir; sa vue l'empêchoit de travailler; le jeu qu'elle avoit fort aimé, elle se l'étoit retranché depuis longtemps, sous le prétexte de sa vue.

Ainsi sa vie se passoit dans son fauteuil, en prières et en lectures de piété que lui faisoient ses domestiques. Je lui disois souvent qu'elle se feroit mourir. Elle glissoit et badinoit là-dessus, et avec son agrément ordinaire; mais elle jetoit quelques mots fort à propos de morale et de pénitence.

Je ne lui dis que trop vrai. Une vie si opposée à celle qu'elle avoit toujours menée, et si contraire à la nature, à laquelle rien n'étoit accordé, la tua en deux ou trois ans.

VOISIN,

MINISTRE D'ÉTAT.

Le maréchal de Villars envoya cinq différens projets pour recevoir les ordres du Roi. La face des affaires, sur laquelle on s'étoit réglé, avoit un peu changé en Flandre, et c'étoit sur quoi il s'agissoit de prendre un nouveau plan.

Voisin reçut les projets à Marly. Il avoit toujours ouï dire, et su depuis, par les officiers principaux, depuis qu'il fut en Flandre, peut-être même par M. de Luxembourg, qui avec grande raison s'en plaignit souvent, que Louvois, Barbezieux, et depuis Chamillart, les décidoient, et faisoient les réponses toutes prêtes, qu'ils montroient seulement au Roi.

Sur ces exemples, Voisin en voulut user de même; mais le coup d'essai se trouva trop fort pour lui, et il ne le put. Il sentit que de terminer un plan de campagne, et les partis à

prendre sur diverses opérations, étoit besogne qui passoit un intendant des frontières et un conseiller d'état; qu'il n'y connoissoit rien, et que la chose dépassoit tout-à-fait ses lumières.

Il porta donc au Roi tous les projets, et lui dit qu'il étoit si nouveau dans sa place, qu'il croyoit pouvoir lui avancer sans honte que le choix de ces projets le passoit, et qu'en attendant qu'il en sût davantage, il le supplioit de vouloir bien le décider lui-même.

Ce n'étoit pas là le langage du pauvre Chamillart, ni celui de Louvois même, qui avoit réduit les généraux à ce point, après qu'il fut délivré de M. le prince de Turenne; mais il sentoit combien le Roi étoit jaloux, et à quel point il se piquoit d'entendre la guerre. Il fit donc là-dessus, comme depuis Mansart sur les projets de son métier; il fit tout, mais avec l'art de faire accroire au Roi que c'étoit lui-même qui faisoit, et dont il exécutoit et expédioit seulement les ordres. Son fils en usa de même; mais Chamillart, tout de bon, laissoit tout au Roi. Il fut donc également

surpris et irrité d'un langage si nouveau; il se fâcha de voir un homme de robe vouloir, à l'avenir, décider sur la guerre, et le prétendre comme un appanage de sa place, tandis qu'il la donnoit principalement à la robe pour en savoir plus qu'eux, et pouvoir compter tout faire.

Le Roi se redressa d'un pied; et prenant un ton de maître, il lui dit qu'*il voyoit bien qu'il étoit neuf, de prétendre décider de quelque chose; qu'il vouloit donc qu'il apprît, et de plus qu'il retînt bien, pour ne l'oublier jamais, que sa fonction étoit de prendre ses ordres et les expédier, et la sienne à lui, d'ordonner de toute chose, et de décider des plus grandes et des plus petites.* Le Roi prit ensuite les projets, les examina, prescrivit la réponse que bon lui sembla, et renvoya sèchement Voisin, qui ne savoit plus où il en étoit, et qui eut grand besoin de sa femme pour lui remettre la tête, et de madame de Maintenon pour le raccommoder, et l'endoctriner mieux qu'elle n'avoit encore eu le loisir de faire.

Cette leçon désolante du Roi fut suivie d'un autre chagrin aussi nouveau dans cette place, que contraire au goût, à l'esprit, aux maximes et à l'usage du Roi. Il défendit à Voisin de rien expédier sans le maréchal de Boufflers, et ordonna à celui-ci de tout examiner; tellement qu'on vit aller continuellement le maréchal et le ministre l'un chez l'autre, et plus souvent le dernier, portant le porte-feuille chez le maréchal, et les deux commis des lettres, les porter, tous les jours, une, et souvent plusieurs fois, chez lui avec le projet des réponses auxquelles le maréchal effaçoit, ajoutoit, corrigeoit ce qu'il jugeoit à propos.

L'humiliation étoit grande pour un ministre, d'avoir sans cesse à présenter son thême à la correction d'un seigneur qui n'entroit point dans le conseil, et qui n'alloit point commander d'armées; une fonction si haute et si singulière mit le maréchal dans une grande privauté d'affaires avec le Roi, et dans une considération éclatante, ajoutée encore à celle

de Lille et à la part publique qu'il avoit eue à la disgrâce de Chamillart.

Voisin fut souple; et sûr de madame de Maintenon, et par elle du maréchal même, il attendit du bénéfice du temps le moment de sortir de tutelle, sans témoigner de s'en lasser, et moins qu'à personne, au tuteur qui lui avoit été donné.

Mais en attendant il fut toujours ministre de nom, et Boufflers fit le travail sans titre; le Roi ayant toujours éloigné du ministère des seigneurs qui par eux-mêmes avoient quelque pouvoir, et ne voulant pas qu'on fît quelque chose sans lui.

WIRTEMBERG. (PRINCESSE DE)

IL vint à Fontainebleau, du fond de la Silésie, une fille de la maison de Wirtemberg, d'une arrière branche de Montbelliard-d'Eltz qui est en Silésie. Elle avoit perdu son père il y avoit six mois, et sans savoir que M. de Chaulnes avec l'héritière de Pecquiny, sa

mère, avoient tout donné au fils de M. de Chevreuse, s'il mouroit sans enfans, elle venoit recueillir une succession d'Ailly dont elle avoit eu une mère ; elle étoit dans un deuil à faire peur, et ne marchoit que dans un carrôsse drapé comme en ont les veuves, et sans armes, ses chevaux caparaçonnés et croisés deblanc jusqu'à la tête, ses gens ayant des manteaux longs et des crêpes trainans.

On lui demanda de qui elle portoit un si grand deuil. *Hélas !* dit-elle, en sanglotant, ou faisant semblant, *c'est de monseigneur mon papa.* Cela parut si plaisant, que chacun lui fit la même question, pour donner lieu à la même réponse; et voila comme sont les François : mais ce qui leur parut si ridicule, et qui l'étoit en effet à nos yeux, ne l'étoit en soi qu'à demi, personne de quelque distinction, même fort éloigné des maisons souveraines d'Allemagne, en parlant d'un de ses parens en allemand, ne disant jamais autrement que M. mon père, madame ma mère, mademoiselle ma soeur, M. mon frère, M. oncle, M. mon cousin. Supprimer le

M. et le madame seroit une grossièreté pareille, à celle de tutoyer parmi nous. De *monseigneur*, il n'y en a point en allemand; de *papa*, voila le ridicule, surtout entre cinquante ou soixante ans, qu'avoit la bonne allemande; mais cela joint aux sanglots, à l'equipage d'enterrement, fit le ridicule complet. Elle vit le Roi le matin un moment, puis madame la duchesse de Bourgogne à qui le Roi avoit mandé de la baiser et de la faire asseoir. La dernière de toutes les duchesses et Sainctot, introducteur des ambassadeurs, la menèrent partout par ordre du Roi. Ce fut la duchesse de Lude qui la présenta. Elle demeura deux jours à Fontainebleau, puis une huitaine à Paris, et puis elle s'en retourna comme elle étoit venue.

Fin du Tome IV et dernier des Hommes illustres.

NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

Des matières contenues dans le Tome IV de

L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Extraites du porte-feuille du DUC DE SAINT-SIMON, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.

ROHAN.

Premier Cardinal de ce nom sous Louis XIV, et sous Louis XV.

LE cardinal de Rohan étoit un des chefs du parti constitutionnaire ; mais politique, avec des vues, adroit plutôt que constitutionnaire de bonne foi, se prêtant à tout pour son avancement, et jusqu'à prostituer le respect dû, selon l'opinion du tems, à son nom, pour favoriser Dubois qu'il avoit fait cardinal à Rome, en tirant la promesse du cardinal Conti, Innocent XIII, avant de lui donner les voix de la faction françoise, qu'il feroit Dubois cardinal. Rohan fit plus, il fit de telles dépenses à Rome, que le mémoire qu'il en donna, se porta à quinze cent mille liv., qui furent remboursées au trésor royal. L'archevêché de

Rheims fut donné à un Rohan, en reconnoissance, et il fut admis au conseil.

On prit pour prétexte du renvoi de Roquelaure les difficultés qu'il fit, de prendre séance après le cardinal de Rohan, qui avoit obtenu l'entrée du conseil. Et ces difficultés étoient le résultat de trois cent quatre assemblées, tenues chez le chancelier, par des ducs et pairs, qui furent mécontens de le voir entrer au conseil. La première fois que le cardinal de Rohan y entra, trouvant les places prises, il dit au roi, que S. M. pouvoit assigner les rangs comme elle le voudroit; mais qu'il espéroit qu'elle voudroit bien lui faire la grace qui fut accordée au cardinal Mazarin, dans le même cas, et qui précéda au conseil le chancelier Séguier; Daguesseau, sur cette citation, prit place après le cardinal de Rohan: Dubois qui vouloit entrer au conseil, avoit engagé cette querelle, et n'avoit pas osé à cause du mépris public, dont il se connoissoit accablé, prendre sur lui d'entrer au conseil, et de soutenir les débats; le nom

de Rohan au contraire étoit une égide, une planche pour parvenir à son but. C'est pour cela, que, pendant long-tems, Rohan fut appellé *le cardinal Laplanche.*

Le cardinal Dubois entrant au conseil de régence, vint prendre séance immédiatement au-dessous du cardinal de Rohan. Les principaux conseillers avoient prévu cette prétention, et s'étoient absentés ce jour-là. Le maréchal de Villeroi et le duc de Noailles obligés par leur charge de suivre le roi, n'entrèrent pas, et ce dernier lui dit, même avec un ton de fermeté, qu'il lui étoit permis de prendre avec Dubois, *que l'histoire n'oublieroit pas, que Son Éminence avoit eu le talent d'éloigner du conseil les Grands de l'État.* Des lettres de cachet furent le prix de cette résistance : dans peu de jours le duc de Noailles fut exilé dans sa province, Daguesseau le fut aussi pour la seconde fois, ayant été rappellé depuis peu de son exil.

ROUES
DU RÉGENT ET MAITRESSES.

Anecdotes relatives aux compagnons de débauche du duc d'Orléans et ses favoris.

Les Roués croyoient, qu'un amour chevaleresque n'étoit plus d'usage : on ne parloit que d'actions et d'anecdotes effectives ; les soupirs, les longues attentes, tout ce qui accompagne un amour honnête, étoit inconnu de la compagnie. Elle avoit pour maxime (avant l'existence des philosophes qui depuis en ont établi la fausse théorie) que la religion n'est qu'un ouvrage de politique, imaginé pour occasionner des craintes salutaires au peuple, et on y parloit de l'autre vie, comme d'une chimère.

Quant à la jalousie qui regnoit alors, et bien plus qu'aujourd'hui, dans la société, le Régent, ni les Roués, ni les femmes re-

ques dans la compagnie, n'en étoient capables, le scrupule et la jalousie étoient à leurs yeux des passions triviales et bourgeoises; le souverain plaisir consistoit dans les jouissances bruyantes sans préparation et sans gêne, et suivant la mobilité de goût et de fantaisie, la liberté de la conduite, des propos et des actions étoit l'ame et le bonheur des orgies. Le régent lui-même ne se montroit jaloux que des jeunes gens, que les femmes qu'il aimoit, et qui le rebutoient, rendoient heureux. Aussi exila-t-il Baron, et plusieurs autres amans de ses maîtresses, qu'il abandonnoit quand elles lui étoient fidèles, et qu'il cultivoit plus long-tems, et avec plus d'attention de détail, quand elles refusoient ses hommages ou ses dons.

Tous les Roués cependant n'applaudissoient pas aux excès de ce prince, ses bons amis Nocé, Broglio lui-même, Noailles sur-tout, ancien ministre principal des finances, Canillac, Saint-Simon, lui représentoient souvent et toujours avec respect et

par pur intérêt pour lui-même, combien il seroit aimé, respecté, adoré des François et de l'Europe entière, s'il vouloit s'occuper des affaires de l'Etat. Dubois étoit averti de tout, et à la première occasion il faisoit exiler ces bons serviteurs du Régent. Le redoutable Saint-Simon fut envoyé en Espagne, pour éluder l'effet de ses avis; Canillac et Nocé furent réellement exilés; Daguessau fut envoyé à Fresne; Noailles qui se moquoit du cardinal, et qui le méprisoit, fut relégué en Limousin, sans qu'il lui fut permis de voir le roi, car il eût aisément fait révoquer l'ordre, mais un ordre très-précis de partir lui fut expédié, tant étoit puissante l'influence du cardinal, qui éloignoit les honnêtes gens sous divers prétextes, et pour un bon mot contre lui.

Le jeune Arouet, par exemple, qui avoit été jetté dans la baſtille, pour ses couplets connus, risqua d'y être renvoyé, quand pour le perdre dans l'esprit du Régent, Dubois, encore abbé, lui attribua les vers qui coururent alors dans Paris contre les moeurs

du prince, que la renommée accusoit d'avoir donné la vie à un enfant, qui se trouvoit encore son petit-fils.

Mademoiselle de Charolois, si méchante quand la jalousie inspiroit sa verve, fit courir les vers suivans dans cette circonstance.

Enfin votre esprit est guerri
Des craintes du vulgaire
Belle duchesse de Berri
Achevez le mystère.
Un nouveau Loth vous sert, mère des Moabites,
Donnez-nous promptement un peuple d'Ammonites.

Arouet accusé d'avoir fait ces vers, étoit éperdument aimé du duc de Brancas qui l'étoit du régent, et il répondit au prince qui vouloit le punir:

Non, Monseigneur, en vérité
Ma Muse n'a jamais chanté

Ammonites, ni Moabites;
Brancas vous répondra de moi.
Un homme instruit chez les Jésuites
Des peuples de l'ancienne loi,
Ne connoît que les Sodomites.

Ainsi dès l'enfance le poëte se montroit tel que nous l'avons vu pendant le reste de sa vie, il appaisa par ces vers le duc d'Orléans, et donna son Oedipe qui fut récompensé d'une médaille d'or du poids d'un marc, il parut cependant à plusieurs que cette tragédie avoit des rapports avec le régent, à cause de ses liaisons avec la première, la seconde et la troisième de ses filles, dont on parloit dans la capitale, mais cette fois le régent ne voulut point qu'on poursuivît l'affaire.

Enfin, pour faire connoître d'avantage le caractère du prince, dont la fin approchoit sans qu'il s'en doutât, nous terminerons ce chapitre par une anecdote de ce tems-là, qui le dépeindra dans le sein de ses assemblées nocturnes; le vin l'avoit surpris un

soir au Palais-Royal, et il vouloit quitter dans ce moment-là ses convives, et descendre au bal de l'opéra.

Canillac qui conservoit toujours tout le sang-froid possible dans ces fêtes nocturnes, et qui avoit mérité du prince, d'être appellé son *mentor*, le supplia de se coucher, lui remontrant avec douleur et respect, qu'il n'étoit point en état de paroître au bal de l'opéra, ensorte que le régent acquiesça à ses remontrances, et se laissa conduire au point qu'il alla se coucher, et comme Canillac demeuroit assis dans la ruelle de son lit, pour le voir dormir, le régent en fit semblant, et l'autre s'en alla. Alors le prince ayant demandé, si Canillac étoit parti, se leva, s'habilla, et descendit au bal de l'opéra.

Le lendemain le régent voyant Canillac lui faire la cour, s'approcha, et lui dit, *mon mentor me grondera bien fort aujourd'hui de ce que je fis hier. Non, Monseigneur*, ré-

partit Canillac, *je ne suis point Mentor, parce que vous n'êtes point Télémaque.*

C'est cette honnête liberté, que le duc d'Orléans avoit donné à Canillac, qui avoit rendu le cardinal Dubois si jaloux, qu'il le fit exiler; et il ne revint auprès de ce prince, qu'après la mort du cardinal.

Quant aux maîtresses du régent, la première connue, fut la Florence, danseuse de l'opéra, de laquelle fut procréé l'abbé de St. Albin, que le prince ne reconnut par aucun acte authentique; la dés Mares, comédienne, succéda à Florence, et il en eut une fille élevée à Saint-Denis dans un couvent, dans le dessein de la faire religieuse, et qui fut mariée pendant la régence au fils de Ségur; une fille d'honneur de Madame mère du duc d'Orléans, nommée Mademoiselle de Séri, vint après la des Mares, qui avoit préféré Baron au prince, qu'elle n'aimoit point autant que ce comédien, et après une longue résistance, dans laquelle elle étoit entretenue par Madame, elle se

rendit et se dévoua au prince: Maston succéda à Mademoiselle de Séri, et donna deux garçons au prince qui les reconnut: le premier fut Grand-Prieur de France, et général des galères, et le cadet mourut peu de jours après sa naissance. Il revint à Mademoiselle de Séri qu'il combla de biens, et à qui il acheta une terre avec le titre de comtesse d'Argenton que le roi Louis XIV avoua, mais il la quitta ensuite par ordre du roi, s'attachant à Madame de Parabere.

Toutes ces femmes étoient présentées par le prince dans beaucoup de sociétés, en qualité de ses maîtresses, il les menoit au cours, au bal, à la comédie, aux danseurs de corde et à tous les spectacles où il avoit des loges, des lits de repos et d'autres commodités.

ROUILLÉ

Directeur-général des finances sous la régence du duc d'Orleans.

Rouillé étoit devenu à charge; il étoit facétieux dans les propos et singulier dans sa conduite et ses divertissemens: sa manière de vivre à laquelle on étoit accoutumé, étoit agréable au régent: on saisit néanmoins l'occasion d'un trait plaisant, pour le renvoyer. Le jeudi-gras, il étoit allé au bal déguisé en docteur; il avoit bu du Champagne un peu plus qu'à l'ordinaire, comme c'étoit l'usage dans la cour de la régence; il voulut danser, et son masque tomba: le duc d'Orléans fut assiégé par ceux qui vouloient perdre Rouillé, et on le renvoya. Le marquis du Coudray, son petit-fils, a hérité des lumières de son esprit.

STUART.

NOTE

sur les derniers rejettons de la famille royale des Stuarts et mémoire relatif à la naissance de CHARLOTTE, *fille de* CHARLES EDUARD, PRINCE DE GALLES *).

En 1746, le prince Charles-Édouard, dans son expédition d'Écosse, dont le feu roi d'Angleterre l'avoit déclaré régent, prit son quartier général au château de Banockburen, près de Sterlim, chez le chevalier Paterson. Ce seigneur lui présenta toute sa famille. La comtesse d'Albertroff, sa niece, fut du nombre des Demoiselles présentées.

*) La famille des STUARTS, chassée de ses possessions, errante, fugitive, sans asyle assuré, est devenue si intéressante à l'Europe, aux âges futurs, à l'histoire, que nous publions dans cet ouvrage, qui doit être un asyle donné à la vertu, au courage, à la persécution, les dernieres anecdotes qui peuvent regarder cette famille.

Le prince qui sut, que la Reine sa mère lui avoit donné son nom, l'avoit fait élever dans la religion Catholique, et s'étoit proposée de l'avoir auprès d'elle, la distingua de toutes les autres Demoiselles, lui témoigna une bien-veillance toute particulière, et lui promit que, si ses affaires réussissoient, elle auroit une place à sa cour, et qu'il se chargeoit de lui faire un sort, en reconnoissance de tous les services que la famille de cette Demoiselle avoit rendus à la sienne depuis ses malheurs. Le prince continua pendant son séjour, de voir, de tems-en-tems, la comtesse d'Albertroff, et de lui donner de nouvelles marques de sa bienveillance; il n'avoit d'abord promis de la servir, que dans le cas où il se trouveroit placé sur le trône; il porta ses vues plus loin, et fit promettre à la comtesse, que, si son entreprise n'avoit pas un heureux succès, et s'il étoit obligé de sortir de ses trois royaumes, elle le suivroit dans quelque partie du monde qu'il allât habiter, et qu'elle lui seroit toujours constante et fidèle, comme il vouloit l'être lui-même

dans

dans toutes les promesses qu'il lui avoit faites.

Le prince, après avoir perdu la bataille de Culloden, après avoir erré plusieurs mois dans les montagnes d'Écosse, seul, manquant de tout, et exposé, à tout moment, à tomber dans les mains de ses ennemis, repassa en France au mois de Sept. 1746. La comtesse d'Albertroff resta en Écosse dans sa famille qui pensa à lui procurer un état. Un de ses oncles, le général Gram s'intéressa auprès du prince Charles de Lorraine et auprès de l'Impératrice Reine pour obtenir une place de chanoinesse dans un des chapitres nobles des Pays-Bas. Ce fut à cette occasion qu'il fit dresser la généalogie de la comtesse, qui fut signée et scellée du sceau des armes de tous les seigneurs des plus grandes maisons d'Écosse, auxquelles elle avoit l'honneur d'appartenir du côté de ses pères et mères. Les preuves furent admises, et la première place qui viendroit à vaquer dans ces chapitres, lui fut assurée dès-lors.

Depuis le départ du prince, elle n'avoit eu aucune correspondance directe avec lui: il étoit alors *incognito*, dans les Pays-Bas, et il sentoit à quels dangers il auroit exposé toutes les personnes de ses Royaumes avec qui il auroit eu des correspondances: mais une personne qui avoit sa confiance, et qui connoissoit les vues du prince sur la comtesse, la pressoit depuis long-tems de tenir sa promesse, et de venir auprès de lui pour lui tenir compagnie, et être sa consolation dans l'état affreux où il se trouvoit réduit. D'un côté la réputation d'un prince que toute l'Europe regardoit alors comme un héros, ses grandes qualités, ses malheurs; de l'autre, les marques de bonté qu'elle en avoit reçues, les promesses qu'il lui avoit faites et les espérances qu'il lui avoit données, la déterminèrent, elle partit pour la France.

Le prince étoit alors à Gand; il apprit par son confident l'arrivée de la comtesse à Douay: il lui fit dire de se rendre à Paris. Il vint lui-même la chercher, et lui renou-

veller toutes les promesses qu'il lui avoit déjà faites, et il la conduisit à Gand. Depuis le moment de sa réunion avec le prince, elle fut toujours traitée et regardée dans le public comme son épouse, portant le même nom que le prince, et faisant les honneurs de sa maison. Elle l'accompagna, en cette qualité, dans tous les voyages qu'il fit en Allemagne et revint avec lui à Liège, où il prit alors un domicile sous le nom du comte de Johnsom.

Ce fut dans cette ville que nâquit Demoiselle Charlotte: sa naissance donna une grande joie au prince; il alla lui-même la présenter au baptême. Il l'annonça comme le fruit d'un mariage, que des raisons importantes obligeoient de tenir caché: il l'a fait nommer Charlotte, du nom de Charles qu'il portoit lui-même, et se fit connoître pour le père, en prenant le nom de Johnsom qu'il portoit alors, et sous lequel il étoit connu. Nous avons l'extrait de l'acte qui en fut dressé. Il a été délivré en latin en 1762. Signé *Bailly*, curé, et duement

légalisé par le vicaire-général de l'évêque, prince de Liège, et certifié véritable par le comte de Lupcourt-Drouville, alors ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très-chrétienne auprès du prince de Liège : il eſt conçu en ces termes. *L'an du Seigneur 1753. a été baptisée dans notre église paroissiale de la Bienheureuse Vierge-Marie des fonts de la ville de Liège, Charlotte, fille de Noble Seigneur Guillaume Johnsom, et de Noble Dame Charlotte Pitt. Le Parrain a été Noble Seigneur, Georges Frimenten, au nom de Noble Seigneur André Giffard.*

Le prince fit élever sa fille dans sa maison; il eut toujours pour elle les sentimens du plus tendre des pères. Ses attentions et ses soins étoient portés à l'excès; elle et sa mère l'accompagnèrent dans tous ses voyages, et les différens séjours qu'il fit à Paris, à Bâle, à Liège, à Bouillon. Dans tous ces lieux elles furent toujours annoncées au public, l'une comme l'épouse, l'autre comme la fille du prince : elles portoient les mêmes noms que lui, et l'en-

fant toujours admise à la table de son père, fut présentée à tous les Seigneurs étrangers et autres personnes qui venoient rendre visite au prince.

La demoiselle Charlotte touchoit à la septième année lorsque la comtesse d'Albertroff sa mère désirant de lui donner une éducation conforme à sa naissance, et y trouvant de grands obstacles dans la vie errante et fugitive que le prince étoit obligé de mener, crut devoir s'adresser au roi d'Angleterre, son père, pour le consulter sur ce qu'elle avoit à faire pour remplir ses devoirs à l'égard de son enfant.

Le feu roi d'Angleterre reçut en bonne part l'ouverture que lui faisoit la comtesse d'Albertroff; il ne balança point à décider qu'il falloit séparer l'enfant de son père; il désiroit qu'on demandât, et qu'on obtînt l'agrément du prince; mais s'il le refusoit, il vouloit que la mère et la fille se retirassent dans un des meilleurs couvents de Paris, et il leur promettoit à toutes deux

la plus haute protection. La comtesse, depuis plusieurs années sollicitoit la permission de se retirer pour commencer l'éducation de son enfant, sans pouvoir l'obtenir: elle fit de nouvelles tentatives pour fléchir le prince, et voyant tous ses efforts inutiles, elle se détermina conformément aux ordres qu'elle avoit reçus du roi d'Angleterre, à partir de Bouillon à l'insçu du prince. Elle sortit en effet de Bouillon à minuit, le 22 Juillet, et elle arriva à Paris le 25 du même mois dans l'année 1760.

Le prince affligé à l'excès de cette séparation, dépêcha sur-le-champ plusieurs couriers. Les uns avoient ordre d'arrêter les deux fugitives, s'ils les rencontroient et de les conduire à Bouillon; les autres envoyés à Paris, portoient des ordres aux correspondants du prince, de faire les recherches les plus exactes, et d'agir auprès des ministres, pour réclamer la fille du prince, et faire valoir les droits que sa qualité de père lui donnoit sur son enfant. Un des correspondans alla effectivement trouver

M. le Maréchal de Belleisle alors ministre, et lui fit part des ordres, qu'il avoit reçus du prince: mais la comtesse d'Albertroff, instruite des recherches que le prince faisoit faire, changea de domicile, et eut l'attention d'informer M. l'archevêque de Paris (*), que sa fuite et l'enlèvement de la fille du prince n'étoient que l'effet d'une obéissance rendue aux ordres du roi d'Angleterre: elle lui demanda la permission d'entrer dans un couvent, où elle pût rester inconnue, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre pût écrire en France en leur faveur. Le prélat crut devoir faire part au roi de cet événement: il eut une audience de Sa Majesté à Choisi, et après l'avoir instruite des faits ci-dessus rapportés, il demanda sa protection pour la mère et la fille. Sa Majesté eut la bonté de la promettre, en avertissant néanmoins, qu'elles eussent à garder le plus parfait *incognito*, parce que, si le prince venoit à découvrir le lieu de leur retraite, et à les réclamer, on ne pourroit pas se dispenser de les lui remettre.

(*) Beaumont.

Le roi d'Angleterre, informé de la fuite de la comtesse d'Albertroff, écrivit de sa propre main une lettre à M. l'archevêque de Paris, pour lui demander ses bons offices pour la mère et la fille. Le même courrier étoit porteur d'une lettre adressée à M. le duc de Choiseuil, pour mettre l'une et l'autre sous la protection de la cour de France. Sa Majesté porta plus loin son attention; il écrivit au prince, son fils, pour le consoler et le tirer d'inquiétude. Il lui marquoit, qu'il n'avoit pas pu refuser sa protection à une personne, dont toute la famille s'étoit sacrifiée pour lui, et qui avoit eu pour père le plus honnête homme de ses sujets. Il ajoutoit que le prince, son fils, ne devoit avoir aucune inquiétude sur le sort des deux personnes, dont la séparation l'affligeoit si fort; qu'il se chargeoit d'en prendre soin lui-même, et qu'il veilleroit à ce que la jeune Demoiselle reçût une éducation convenable et digne de lui.

En effet, le roi fidèle à ses promesses, pourvut en grand prince à tous leurs be-

soins. Il avoit donné le pouvoir à la comtesse d'Albertroff, de prendre chez son banquier tout l'argent qui seroit nécessaire, pour donner à sa fille la plus belle éducation, et lui procurer les plus habiles maîtres; et si, dans la suite, la pension qu'elle recevoit du roi, fut fixée à dix mille livres, c'est parce que la comtesse avoit représenté, que cette somme, pendant la première jeunesse de sa fille, seroit suffisante pour fournir à toutes les dépenses nécessaires pour son entretien et son éducation. N'ayant plus rien à craindre des recherches que le prince continuoit de faire faire, elle pria M. l'archevêque de lui procurer l'entrée d'une maison religieuse dans Paris, où elle seroit plus à portée de choisir entre les plus grands maîtres: ce prélat la fit entrer au couvent de la Visitation, de la rue du Bacq, et ensuite au Saint-Sacrement; et ce fut à cette occasion que le roi d'Angleterre informé des soins et des attentions du prélat, lui fit écrire une lettre de remerciment, pour les bons offices qu'il rendoit aux deux personnes qu'il lui avoit recommandées. Milord Alfort

écrivit aussi de la part du roi à Madame la Marquise d'Albert, pour la remercier des soins qu'elle prenoit, et des bons offices qu'elle rendoit à la mère et à la fille. La comtesse d'Albertroff et sa fille n'ont cessé, depuis ce tems jusqu'à la mort du roi, d'éprouver de la part de ce prince toutes les marques de bonté, d'affection et de générosité: dans l'année 1764, elle apprit qu'il ne bornoit pas ses attentions au tems présent, et qu'il vouloit prévoir l'avenir; qu'il avoit pris des mesures, pour assûrer à la mère et à la fille, un sort indépendant des princes, ses enfans, et des caprices de la fortune, et pour les mettre en état de vivre d'une manière décente et agréable. Milord Alfort, ci-devant ministre du roi, à son retour de Rome, l'avoit déclaré au père Crousckhan Jésuite; il tint le même langage au sieur Waters, Banquier du roi, et il le chargea de dire à Madame la comtesse, qu'il ne pouvoit pas avoir l'honneur de les voir, mais qu'il les assuroit de son plus grand attachement: qu'elle ne devoit avoir aucune inquiétude sur l'avenir: que

le roi leur avoit fait un sort indépendant, et qu'il avoit pourvu à ce qu'elle et sa fille pussent vivre d'une manière décente et agréable. Malgré ces assurances, depuis la mort du roi, il n'a pas été possible de découvrir, de quelle manière le roi avoit exécuté ses promesses, ni où pouvoit se trouver l'acte qu'il a laissé, pour assurer l'exécution de ses volontés.

Le roi mourut en l'année 1766. A ce moment fatal, le sort de Madame la comtesse devint bien différent. Elle crut devoir écrire au cardinal d'Yorck, pour le complimenter sur la perte qu'il venoit de faire, et pour lui demander ses bontés, sa protection, ses conseils sur la manière, dont elle devoit se comporter à l'égard du prince, son frère. Elle espéroit apprendre de son Éminence les dispositions que le roi avoit faites, en faveur de la Demoiselle Charlotte, sa fille. Son Éminence ne daigna pas répondre à cette lettre: il envoya son banquier déclarer à la comtesse, qu'il retranchoit toutes les sommes que le feu roi payoit pour

les maîtres de sa fille, et qu'elle ne recevroit plus pour sa pension que la moitié des dix mille livres, que payoit le feu roi son père. Ainsi dans le moment où la Demoiselle, qui avançoit en âge, et qui, étant plus en état de profiter avec ses maîtres, étoit obligée à une plus grande dépense, on en ôtoit à la mère les moyens! Elle fit à ce sujet les plus vives, les plus respectueuses remontrances au cardinal, mais elles furent sans effet. Peu de tems après, Son Éminence, qui savoit comment, et sur quel ton la comtesse avoit été traitée en public par le prince, et qu'elle passoit pour avoir contracté avec lui un mariage dans les formes ordinaires, voulut éclaircir ce fait, et se mettre à l'abri de toute inquiétude de ce côté: il envoya à son banquier une formule de déclaration toute dressée, avec ordre d'exiger de la comtesse, sous les plus grandes menaces qu'elle la signât, et qu'elle déclarât, qu'il n'y avoit point eu d'acte de célébration de mariage avec le prince. La comtesse, dans le premier trouble, signa cette déclaration; mais dans le même jour

elle écrivit au cardinal, pour lui en témoigner son repentir et se plaindre de la manière, dont elle étoit traitée. Ses instances auprès du cardinal ayant été sans effet, elle fut contrainte de sortir de Paris, où elle ne pouvoit plus faire la même dépense, et de se retirer dans l'Abbaye de Nôtre-Dame à Meaux, où elle a toujours demeuré avec sa fille. M. l'archevêque de Paris, qui a été instruit de toutes ses démarches, et qui a été le témoin de toute sa conduite, peut en rendre témoignage. Ce prélat n'a point oublié la recommandation du feu roi d'Angleterre, il a toujours marqué le même zèle pour la mère et la fille; et tout ce qu'elles pouvoient désirer de plus avantageux, c'est qu'on voulut bien consulter ce sage prélat, et suivre ses avis sur la justice, et l'équité de leurs demandes.

Depuis la mort du roi d'Angleterre, la comtesse et sa fille ont écrit au prince Charles Edouard les lettres les plus touchantes, les plus respectueuses. Quoiqu'elles aient été informées par des voies indi-

rectes qu'il conservoit toujours le même attachement pour sa fille, elles n'ont reçu de lui aucune réponse.

Au mariage du prince sa tendresse pour son enfant, a paru se renouveller: il lui fit proposer de se rendre auprès de lui. La comtesse, à qui cette séparation coûtoit infiniment, et qui prévoyoit une foule d'inconvéniens dans le séjour de sa fille à Rome, y consentit néanmoins pour ne pas déplaire au prince. Au moment d'exécuter ce voyage, on a fait naître des obstacles; et malgré les sacrifices que la comtesse étoit prête de faire, malgré la soumission de sa fille aux ordres du prince, à qui elle a eu l'honneur d'écrire les lettres les plus tendres, et les plus respectueuses, malgré les protestations et les promesses d'un seigneur, qui étoit auprès du prince, et qui paroissoit disposé à la servir de toutes ses forces, on n'a pu avoir de sa part aucune réponse, aucune consolation, aucune espérance.

Dans cette extrémité la comtesse d'Al-

bertroff, qui voit sa fille dans un âge à ne pouvoir plus vivre inconnue et cachée, qui craint elle-même de manquer à sa fille, ou que le prince vienne lui-même à manquer, est résolue de prendre toutes les voies possibles, pour assurer à son enfant un nom et un état. Elle ne demande point au prince, qu'il effectue toutes les promesses qu'il leur avoit faites, et qu'il donne à sa fille un sort qui ne seroit peut-être pas aujourd'hui dans sa puissance; elle se borne à demander deux choses, la première qu'il accorde à son enfant un titre quelconque, et un nom sous lequel le prince qui l'a déjà reconnue en cent manières, puisse encore l'avouer aujourd'hui, et sous lequel ses amis puissent la présenter et solliciter des graces pour elle; quant à la seconde, si le feu roi d'Angleterre a fait quelques dispositions en sa faveur, comme Milord Alfort l'a assuré plusieurs fois, elle prie qu'on les lui fasse connoître, ou que le prince y supplée en assurant à son enfant une pension qui la mette du moins à l'abri de la détresse et de l'indigence. Elle appuye des demandes aussi

modérées sur les sentimens d'humanité, les droits du sang, la justice, les promesses qui lui ont été faites, l'honneur du prince, les exemples de tous les princes de sa maison, qui, dans des circonstances bien moins favorables, n'ont jamais manqué de faire un sort convenable à tous leurs enfans: et elle espère trouver dans toutes les ames honnêtes et équitables, des conseils, de l'appui et de la protection.

La comtesse d'Albertroff, aujourd'hui connue en France et à Rome sous ce nom qu'elle a porté depuis sa séparation d'avec le prince, s'appelle dans son véritable nom Clémentine-Marie-Sophie de Walkinshan; elle est fille de Jean Walkinshan, baron de Barronsfield, et de son côté elle est alliée avec les familles de Crawford, de Kilbernie, de Halhead, de Temple, de l'illustre famille de Barrochin de Maxwelles, de Newark, de Hamilton, de Salkirk, de Ballie, de Lamington. Sa mère étoit Catherine Paterson, fille du Chevalier Baronet Hugh Paterson de Banockburn, de l'ancienne famille de

de Dunmore, dont la mère étoit Barbe Ruthven de Dunglas, de l'illustre famille des comtes de Gowrie, qui avoit pour mère Catherine Douglas, fille de Guillaume, marquis de Douglas, créé depuis duc de Douglas. Le frère de cette Catherine de Douglas a épousé la grande et seule héritière des ducs d'Hamilton, et en conséquence a été créé duc d'Hamilton. Les alliances de toutes ces tiges, sont le duc de Buckleug, le duc de Queensberry, le duc de Douglas, le duc de Athole, le marquis de Tweedale, les comtes de Crawford, de Marshall, de Sutherland, de Eglinton, de Nidsdale, le duc de Perth, le comte de Wimiss, le comte de Selkirk, le comte de Aberdeen, le comte de Owkeney, le comte de March, le comte de Hindford, le comte de Hopeton, le duc de Gordon, et le comte de Butte. Jean Walkinslian, père de Clémentine Marie-Sophie, en 1715 s'étoit déclaré en faveur du feu roi d'Angleterre, et avoit inspiré ses sentimens à toute la noblesse de sa province, sur laquelle il avoit un grand crédit. Après la défaite du roi à Shevi-

mure, il fut fait prisonnier et conduit au château de Sterlim. Son procès lui fut fait comme à un rébelle; il étoit à la veille d'être exécuté, lorsqu'il eut le bonheur d'échapper de sa prison; il vint rejoindre le roi à Bar-le-Duc. Ce prince l'envoya à l'empereur Charles VI, pour réclamer la princesse Clémentine Sobiewski, sa future épouse, qui étoit gardée à Inspruck. Il eut le bonheur de réussir dans sa négociation, et de ramener la princesse à son futur époux; c'est en reconnoissance de ce service qu'elle voulut que le premier enfant qui naîtroit au baron de Walkinshan, portât son nom, et qu'elle lui avoit promis une place à sa cour.

Jean Walkinshan, père de la Damoiselle Clémentine, le chevalier Paterson, son oncle, et la plupart des seigneurs, dont on vient de parler, ont toujours été dévoués à la Maison Royale de Stuard, pour laquelle ils ont été profcrits; plusieurs ont perdu tous leurs biens, et quelques-uns,

la vie, s'étant trouvés, avec la plus haute noblesse, à l'armée du feu roi en 1715.

Le présent Mémoire, qui est en original entre les mains de Mr. Treuttel à Strasbourg, est venu d'une cassette qu'avoit le feu roi Louis XV où étoit en même tems:

1°. Une Correspondance nombreuse, amicale, familiere du feu Roi avec le roi d'Espagne.

2°. Des Mémoires où Louis XV avoit noté les causes des principaux événemens de son régne qui étoient à sa connoissance: car les rois sont peu instruits des raisons qui mettent leurs ministres en mouvement.

NOTE SUR LE

SYSTÊME.

Portrait de Law.

Monsieur Law, retiré au Palais-Royal, crut ne devoir point y demeurer oisif, il y étoit logé dans l'appartement de M. Coche, premier valet-de-chambre de M. le duc d'Orléans, et il y créa de nouvelles actions de la compagnie, qui ne pouvoient être payées qu'en billets de cent liv. et de dix liv., le public y courut encore. Elles prirent quelque faveur par l'avidité que tout le monde avoit pour le gain, quoiqu'il fût notoire, que les affaires de la compagnie étoient très-dangereuses.

La banque ne délivrant point d'argent, il n'étoit pas possible de refuser de petits billets à ceux qui en rapportoient de gros. On les avoit très-difficilement, et on en donnoit avec peine, parce que ces petits billets se répandoient parmi l'artisan et le

pauvre, qui étoient bien plus capables que les riches de causer du désordre, ces sortes de gens n'ayant ordinairement rien à perdre.

M. Law avoit mis en usage le compte en banque; et il avoit été établi sur le pied de 600 millions par arrêt du 13 Juin, et il fut en même-tems ordonné que le payement des lettres-de-change ne se feroit que de cette manière. On établit pour cela des livres à la compagnie, où l'on portoit à l'article d'un chacun les sommes qu'il avoit apportées en billets de banque, et quand il avoit des lettres-de-change à payer, on diminuoit son compte, et on en portoit la valeur sur le compte de celui qui devoit le recevoir, auquel on en ouvroit un nouveau, s'il n'y en avoit point sur les livres.

M. Crozat, surnommé le pauvre, parce qu'il n'est pas riche de 15 ou 20 millions comme son frère, fut nommé directeur de ce compte en banque.

Le public y porta des sommes considérables, et par ce moyen il fut retiré des billets de banque; cependant le compte en banque ne prit pas plus de faveur, et M. Law vit bien qu'il ne pouvoit pas le soutenir; il voulut le tourner d'une autre manière, et pour cet effet, il fit rendre un arrêt le 15 Septembre, qui réduisit toutes les écritures en banque au quart de leur valeur, et qui permettoit aussi de retirer les sommes portées en compte en banque, en prenant pour payement les actions sur le pied de 2000 liv., lesquelles étoient reçues aussi pour la même valeur en compte de banque.

On crut, qu'en faisant réaliser de cette manière, le compte en banque, qui fut réglé par arrêt du 22 Octobre à 100 millions, cela lui donneroit plus de faveur, mais il n'en prit pas davantage.

M. Law, qui pensoit toujours à soutenir un systême tout délabré, vouloit qu'il fût rendu des arrêts, pour interdire absolument

toute monnoie d'or dans le royaume, mais il n'y put parvenir, il eut voulu aussi faire acheter par la compagnie toute la récolte du royaume, mais il y trouva toujours, de la part du directeur, des oppositions qu'il ne put surmonter.

Pendant que toutes ces choses s'agitoient, M. Law habitoit tantôt chez lui, tantôt au Palais-Royal, il y logeoit, quand il y alloit passer des sept et huit jours de suite, dans l'appartement de M. de Nocé, qui étoit absent, et on peut croire qu'il y étoit déterminé par la crainte qu'il avoit du public, et d'être supplanté auprès de M. le Régent; et peut-être qu'il l'abandonnât ou au peuple, ou au parlement, lequel après la chûte des billets de banque, avoit voulu le faire pendre et lui faire son procès en quatre heures de tems, dont il fut assez tôt averti, pour éviter l'orage.

Il étoit fertile en nouveaux projets, et le dernier qu'il proposa fut d'établir dans le royaume deux sortes de monnoie, l'une qui

s'appelloit monnoie de banque, et qui vaudroit 60 liv. le marc, et l'autre qui s'appelleroit monnoie courante et qui seroit la monnoie réelle; qui vaudroit 75 livres le marc, et d'ordonner en même-tems, que tous les droits du roi et toutes les impositions seroient payés en monnoie de banque.

Il voulut pour cela se servir du compte en banque, qu'il avoit fait régler à 100 millions, dans lequel il avoit fait prendre 60 millions à la compagnie, au moyen des actions qu'elle y avoit remises, et le surplus appartenoit au public; il y avoit des personnes, et c'étoient celles qui étoient favorisées de M. Law, et en état de pouvoir aider à son dessein, qui avoient des certificats des sommes qu'elles avoient mises en compte en banque, ce qui montoit environ à deux millions, et ces certificats avoient été portés sur des livres à leur débit.

Il fit suspendre d'en délivrer à d'autres, et il proposa, qu'il n'en pût être donné qu'à la compagnie qui devoit vendre ses cer-

tificats à ceux qui voudroient en acquérir, en recevant son payement en louis d'argent à 40 sols. Il proposa en même-tems, pour faire valoir ce compte en banque, et exciter le public à acheter ces certificats, de les donner à cinq pour cent de moins qu'ils ne seroient reçus en payement des droits et impositions.

Il a ajouté que, par la suite, le commerce venant à s'établir, on pourroit peu-à-peu faire passer les certificats et les comptes en banque appartenants aux négocians, et que le roi ayant besoin de plus grandes impositions que celles qui sont à présent, on n'auroit qu'à diminuer la monnoie de banque sans mettre aucun nouvel impôt.

On peut faire deux observations sur ce sujet, la première que comme il rentrera toujours à la compagnie des certificats au moyen des droits et impositions, elle sera toujours en état d'en vendre aux particuliers, et qu'ainsi ceux qui ont mis un compte

en banque, n'en obtiendront jamais à moins d'une grace particulière, ou par faveur.

La seconde, c'est que cette opération augmente les droits du roi d'un cinquième puisqu'avec un louis d'argent, qui sera donné dans le commerce, sur le pied de 50 f., on ne peut le rendre au roi que sur le pied de 40, que c'est ainsi diminuer d'un cinquième, certaines dépenses du roi, comme appointemens, gages et autres, puisqu'avec un louis d'argent, qu'il aura reçu pour 40 sols, il payera 50 sols.

Il est à observer aussi, que si par la suite on mettoit à un prix plus bas la monnoie de banque que 60 liv. le marc, et qu'on laissât l'argent courant à 75 liv. ce seroit une augmentation de droits, et une diminution plus grande sur partie de ce que le roi paye.

Il s'agissoit de savoir, avant de discuter cette proposition, si le royaume étoit en état de supporter une augmentation de

droits, et si ceux qui ont des appointemens du roi et les troupes pouvoient souffrir une diminution sur ce qu'ils touchent; on pensa que l'un et l'autre n'étoit pas possible, aussi cet expédient ne fut point mis en usage.

M. Law ne laissoit pas de le préconiser, et de faire ensorte d'en faire sentir les avantages, quoique son départ fût résolu, dont il étoit averti, et même que M. de la Houssaye devoit être choisi pour contrôleur-général. Il partit dans la fin du mois de Décembre. M. le Duc lui donna une chaise de poste, et le sieur Sanrobert, capitaine et concierge du château de Chantilly le conduisit jusque sur la frontiére.

M. Law étoit un homme de grande taille, belle physionomie, il avoit l'extérieur tranquille, cependant un esprit très-vif et très-ardent; il avoit passé la meilleure partie de sa vie à jouer, et avoit gagné beaucoup par les différentes combinaisons, dont son esprit étoit capable.

Il avoit approfondi le jeu du papier, qui se fait en Angleterre, et qui donne une valeur, qu'on nomme réelle, à une chose qui n'en a véritablement que dans l'imagination. C'est ce papier que les Anglois croient bon, ce qui a fait penser la même chose aux autres nations de l'Europe, qui est cause du grand commerce que l'Angleterre fait; car ce royaume ne possède pas chez lui plus du tiers de l'argent qui est dans celui de France; cependant il fait un commerce bien supérieur.

Il avoit formé sur cela un systême de finance nouveau, qui faisoit naître dans le commerce la plus grande partie des choses qui n'y étoient point auparavant, comme les rentes sur le roi; il vouloit anéantir toutes les rentes sur particulier, ce qui est une sorte de bien qui fera toujours tort, et au commerce, et à la culture des terres.

Il falloit, pour mettre ce systême en usage, qui avoit été proposé du tems du feu roi à M. Desmaretz, et rebuté, établir

des billets de banque; il le proposa à M. le duc d'Orléans, et cet établissement fut fait par une compagnie particulière.

Il réussit: on eut confiance dans ce papier qu'on ne vouloit pas garder 24 heures dans les commencemens, et cette confiance, jointe aux besoins que M. le duc d'Orléans avoit d'argent pour faire la guerre en Espagne, furent cause que le roi fit l'acquisition de toutes les actions de la banque, et qu'elle fut déclarée royale.

Il sembloit bien à M. le régent qu'il seroit impossible de mettre de nouveaux impôts dans le royaume, pour faire la guerre à un prince qui étoit regardé par une grande partie des François, comme l'héritier présomptif de la couronne, si le roi venoit à manquer, et il sentoit bien aussi en même-tems, qu'il ne pouvoit vivre en paix avec ce prince qui lui susciteroit toujours des affaires dans le royaume, qu'après qu'il lui auroit fait la guerre, il lui auroit fait connoître par-là, qu'il étoit le maître.

La confiance que l'on avoit aux billets de banque, lui produisoit ce moyen; il pouvoit tirer des fonds en argent et des secours en papier, sans que personne le sçut, et c'est ce qui est arrivé.

Le projet de M. Law étoit de faire plusieurs compagnies de commerce, et de produire par-là au public différens emplois de son argent, cependant toujours dans un bien de même nature.

La compagnie d'Occident avoit été établie dans cet esprit, il y fit joindre la ferme du tabac, parce que le pays en pourroit fournir.

Il auroit établi une compagnie particulière des Indes orientales, on en auroit fait une du Sud, une autre des assurances, et on auroit joint à ces différentes compagnies, des fermes qui auroient payé l'intérêt du dividende des actions.

Les oppositions qu'il a trouvées, ont dé-

rangé tous ses projets, qui pouvoient être bons, et qui bien ménagés, se seroient soutenus, mais il n'avoit pas assez de capacité, pour, à ce défaut, en substituer d'autres, qui ne fussent point sujets à des inconvéniens.

Il a chargé de tout la Compagnie des Indes, dont il étoit le maître, il a cru, quoiqu'il ne dût cependant pas le croire, que les actionnaires seroient les défenseurs de la banque, c'est-à-dire, empêcheroient qu'on en tirât de l'argent; il est arrivé tout le contraire, et c'est la grande valeur, qu'il a donnée aux actions, qu'il a voulu faire regarder comme une monnoie en les rendant conversibles en billets de banque pour l'achat et la vente qui s'en faisoit à la compagnie, qui a causé la destruction de tout son projet.

On peut regarder ce qu'il a fait, depuis le mois de Septembre mil sept cent dix-neuf, comme chose à quoi il s'étoit déterminé. Par l'occurrence des tems, la for-

tune donna faveur aux nouvelles actions qu'il créa; il fut enivré du progrés qu'elles firent, et ne pensa point qu'il étoit impossible de les soutenir au même prix, qu'il les laissoit monter.

Son esprit étoit fertile en nouvelles imaginations. C'étoit toujours de nouveaux projets qu'il vouloit faire exécuter, même avant que ceux qu'il avoit mis en usage fussent accomplis, et cela par une espérance mal-fondée, que ces derniers réussiroient mieux que les premiers. Le public, attentif à gagner, donnoit d'abord dans ces projets, et s'en retiroit avec la même vivacité, et pour que l'on ne pût être le maître de l'argent qu'il avoit gagné, et réalisé, il le faisoit passer dans les pays étrangers, et M. Law s'imagina que le moyen de l'empêcher étoit d'ouvrir toutes les portes; mais si l'arrêt, qui fut rendu sur ce sujet, eût subsisté pendant quatre jours, tout l'argent qui étoit dans le royaume, en seroit sorti.

Il y eut des gens, qui crurent dans ce tems, que l'on n'avoit donné cette permission, que pour pouvoir arrêter cet argent, mais ce n'étoit point là son idée, il prétendoit par-là donner de la confiance.

M. Law n'avoit point un esprit simple; il l'avoit fier, s'embarrassoit trop peu des ennemis qu'il avoit et disoit qu'il ne falloit pas s'en inquiéter, quand on avoit pour soi le droit et la raison, et que c'étoit comme des mouches qui venoient sur le visage, dont on se défaisoit bien aisément. Il fit une chose par rapport à sa fille, qui souleva tout le monde contre lui; il lui donna un carrosse, où ses armes étoient en lozange, et lui fit une maison particulière, ce qui ne s'est jamais pratiqué que pour les princesses du sang.

1722 - 1723.

Impositions sur les Agioteurs enrichis.

Les Agioteurs, qui, heureux ou intelligens, pendant la durée du systême s'enrichirent,

furent taxés par édit du roi: le mouvement du papier jetta dans leurs mains de grandes richesses aux dépens d'une autre partie de citoyens, qui s'étoient appauvris. Par arrêt du 14 Septembre 1721 il avoit été ordonné à tous les notaires du royaume, de représenter des extraits de tous les actes passés, depuis le premier Juillet 1719, jusqu'à la fin de 1720, c'est-à-dire, pendant le règne du papier. Après l'assiette des taxes tous les extraits des actes furent brûlés.

Les chefs des bureaux, qui dressèrent des états de la fortune des actionnaires enrichis, furent inaccessibles pendant 10 jours que dura cette opération, et à la fin de Juillet il fut reconnu, qu'un grand nombre n'avoit pas augmenté sa fortune de cent mille liv., que le plus petit nombre étoit dans le cas de prouver d'avoir acquis par le négoce ses acquisitions.

Dans la difficulté de trouver dans les taxes une grande somme, on fit deux propositions, 1°. d'établir une loi générale, pour asseoir

les taxes sur les preuves du négoce du papier, afin que les Agioteurs enrichis de plus de cent mille livres, fussent mis à contribuer.

La 2de proposition fut, d'ordonner qu'il seroit envoyé à ces agioteurs enrichis un extrait de la charge contre eux, pour répondre dans huit jours, passés lesquels, ils seroient taxés selon la rigueur des preuves: la crainte d'une contribution trop forte, devoit déceler ceux qui avoient eté employés sous main.

Ces deux propositions furent fort agitées au conseil, et le 29 Juillet 1722, il rendit un arrêt qui fut secret jusqu'au 15 Septembre suivant, pour ordonner une capitation extraordinaire sur les fortunes trop considérables. Six conseillers d'état furent nommés pour dresser les rôles de cette imposition.

Les Commissaires rejettèrent de la classe des contribuables la noblesse, la magistra-

ture: ceux qui avoient gagné de cent à 2 cent mille livres, furent imposés au quart, ceux depuis deux à trois cents, au tiers...... ceux de trois à cinq cents mille l., à la moitié, et ceux de cinq cents mille livres et au-dessus, à trois cinquièmes. Deux cents soixante-dix-sept personnes seulement parurent dans le cas de l'imposition, et le rôle montant à 191 millions fut arrêté le 15 Septembre. Les taxés qui n'étoient pas instruits de cette opération, ne purent employer la sollicitation pour s'en garantir, et le public ne prit aucune alarme d'une imposition étendue sur si peu de monde, et qui étoit assise avant d'être connue, ménagement observé pour le progrès du commerce.

Les taxes devoient être payées en effets royaux liquidés.

Plaintes de tous côtés: certains agioteurs répondirent, qu'ils n'étoient que prêtenoms; d'autres, qu'ils avoient été remboursés.

Le premier Décembre 1722, on avoit reçu huit cens mille livres seulement. On ordonna des saisies de la part du roi, et on trouva chez le plus grand nombre des taxés des saisies antérieures. Voilà un arrêt qui ordonne, que les saisies seront converties en opposition aux autres.

Cette entreprise manquoit par ses fondemens. 1°. On n'avoit établi les taxes que sur les actionnaires mentionnés dans les registres du visa: or, le plus grand nombre n'étoit que prête-nom.... 2°. La plupart par sollicitation s'esquivèrent.

SENTIMENS

de M. DE BROGLIE *sur le* Systême de Law.

On vous a déjà dit, s'écria un jour Broglie, l'un des Roués du régent, parlant à Law, que

vous nous avez volé votre système ; en effet, nous tous faisons en particulier ce que vous faites comme contrôleur-général ; votre système est de faire des billets payables au porteur. C'est le nôtre aussi, vous en faites plus que vous n'en pouvez payer et nous de même, nous nous ruinons, et vous ruinerez l'état ; nous ne payerons plus, quand nous aurons fait plus de billets que nous n'avons d'argent, et vous agirez de la même sorte.

TENCIN.

Voyez les Additions au Dict. des Hommes illustres, tome II. au nom de Guérin, *note* 5 *et* 8.

NOTE SUR LE

TONNELLIER

Baron de Breteuil et introducteur des Ambassadeurs et depuis ministre.

Bonnœil, introducteur des ambassadeurs, étoit mort il y avoit cinq ou six mois; c'étoit un fort honnête homme différent de Sainclot, à qui son père, seul introducteur des ambassadeurs, avoit vendu la moitié de sa charge. Le père et le fils entendirent fort bien leur métier. Breteuil étoit né à Montpellier pendant l'intendance de son père, et se faisoit appeller le baron de Breteuil: il eut cette charge d'introducteur au retour de Fontainebleau. C'étoit un homme qui ne manquoit pas d'esprit, mais qui avoit la rage de la cour, des ministres, des gens en place, ou à la mode. Il avoit été lecteur du roi, et il étoit frère de Breteuil, conseiller d'état, et intendant des finances. Il se fourroit fort chez M. de

Pontchartrain, où Caumartin, son ami et son parent l'avoit introduit. Il faisoit volontiers le capable, quoique respectueux, et on se plaisoit à le tourmenter. Un jour à dîner chez M. de Pontchartrain, où il y avoit toujours grand monde, il se mit à parler et à décider fort hasardeusement; M. de Pontchartrain le disputa, et pour fin, paria, qu'il ne savoit pas, qui avoit fait le *Pater*. Voilà Breteuil à rire et à plaisanter, M. de Pontchartrain à pousser sa pointe, et toujours à le défier, et à le ramener au fait. Il se défendit toujours comme il put, et gagna ainsi la sortie de la table. Caumartin qui vit son embarras, le suit en rentrant dans la chambre, et avec bonté, lui souffle, Moïse. Le baron qui ne savoit plus où il en étoit, se trouva bien fort, et au café remet le *Pater* sur le tapis et triomphe. M. de Pontchartrain n'eut plus de peine à le pousser à bout, et Breteuil, après beaucoup de reproches du doute qu'il affectoit et de la honte d'être obligé de dire une chose si triviale, prononça magistralement, que c'étoit Moïse qui avoit fait le

Pater. L'éclat de rire fut universel, le pauvre Baron confondu, ne trouvoit plus la porte pour sortir, chacun lui dit son mot sur sa rare suffisance. Il en fut brouillé longtems avec M. de Caumartin, et ce *Pater* lui fut long-tems reproché. Son ami, le marquis de Gêvres, qui quelque fois faisoit le lecteur, et retenoit quelques mots qu'il plaçoit comme il pouvoit, causant un jour dans les cabinets du roi, et admirant en connoisseur plusieurs tableaux qui y étoient, entre autres plusieurs crucifimens de notre Seigneur, de plusieurs grands maîtres, trouva que le même en avoit fait beaucoup, et tous ceux qui étoient là: on se moqua de lui, et on lui nomma les peintres différens qui se reconnoissoient à leur manière. Point du tout, s'écria le marquis, ce peintre s'appelloit Inri, voyez-vous son nom (INRI) sur tous les tableaux? On peut imaginer ce qui suivit une si lourde bêtise, et ce que peut devenir un si profond ignorant.

L'élévation de Breteuil ne surprit pas peu, quand on le vit ministre à la place de Le

Blanc. On le tira pour cela d'une des plus chétives intendances du royaume, dans un âge peu avancé, sans avoir jamais vu ni ouï parler de troupes; il n'avoit jamais eu ni travail, ni application, et étoit un de ces petits maîtres étourdis de robe, qui ne s'occupoit que de plaisirs: la cause d'une telle fortune fut long-tems secrète, et ce fut le hasard de la petite intendance qui la procura.

Le cardinal Dubois étoit marié depuis long-tems et fort obscurément: il paya bien sa femme pour qu'elle se tût, quand il eut des bénéfices: mais quand il se fut élevé, il en fut embarrassé: sa bassesse ne lui laissoit que les élévations ecclésiastiques, et il étoit toujours dans les transes que sa femme ne le fît échouer. Son mariage s'étoit fait dans un village du Limousin. Nommé à Cambray, il en fit la confidence à Breteuil, et le conjura d'enlever les preuves sans bruit. Breteuil qui vit les cieux ouverts pour lui, avec de l'esprit, alla à Limoges, et sous prétexte d'une tournée alla tomber à l.

heure de nuit chez le curé, et lui demanda *la passade* comme un homme, que la nuit avoit surpris, et qui mouroit de faim et de soif. Le bon curé transporté d'aise d'héberger son intendant, prépara tout ce qu'il put trouver, et soupa tête à tête avec lui; Breteuil aimoit à boire, et y étoit expert; il fit semblant de trouver le vin et le souper bons, le curé et lui s'en versoient tour-à-tour avec une familiarité qui transportoit le bon curé. Breteuil enivra le bon homme, et profita des renseignemens qu'il en avoit déjà retirés sur le lieu où étoient les registres, pour prendre le registre de l'année du mariage de Dubois, dont il prit la feuille et malheur aux autres mariages qui se trouvèrent sur la même feuille; il remit les registres, attendit le crépuscule du matin, laissant le curé cuver son vin. De-là il alla à Brives chez le notaire, s'enferma avec lui et, de force ou d'autorité, se fit remettre la minute du contrat de mariage, manda Madame Dubois, la menaça, après lui avoir tiré l'expédition de son contrat, des cachots, si elle osoit parler, et lui promit

des merveilles en se taisant, l'assurant qu'on lui avoit ôté les moyens de rien prouver. Breteuil remit les deux pièces à Dubois qui le fit secrétaire d'état : sa femme vint à Paris : on lui donna gros sur ce que Dubois mort avoit laissé de sa succession, elle vécut obscure, mais à son aise, et est morte à Paris plus de 20 ans après le cardinal son mari, dont elle n'avoit pas eu d'enfans. Dubois, frère du cardinal, vécut bien avec elle : mais l'histoire du mariage qui a été sçue dans la suite, n'a été désavouée de personne.

NOTE SUR LE MARQUIS DE

TORCY

Ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, et ministre secret, pendant la régence du duc d'Orléans, de la correspondance privée, établie par Louis XIV dans les Cours étrangères,

pour servir d'addition à l'article de Torcy de M. le duc de Saint-Simon.

Le marquis de Torcy, l'un des plus habiles ministres de Louis XIV, et des plus intègres, a vécu avec tant de modestie et de simplicité que les éloges historiques conviennent parfaitement à cet illustre personnage.

Des ministres dépravés, tyranniques et corrupteurs des nations n'ont que trop obtenu à leur mort ces panégyriques d'étiquette que prodiguent les académies; nous nous conformons à nos principes, en pu-

bliant cet éloge d'un ministre vertueux intègre et éclairé, qualités qui caractérisent le marquis de Torcy; et notre ouvrage, fait pour célébrer la vertu et peindre le vice avec toutes ses noirceurs, ne peut que gagner par cet article nouveau; car M. de Saint-Simon a trop peu parlé de ce personnage.

Cet article est tiré du tome I, manuscrit des mémoires de M. de Torcy; et n'a jamais été imprimé.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, étoit né à Paris le 14 Septembre 1668 de Charles Colbert, marquis de Croissy, mort ministre et secrétaire d'état au département des affaires étrangères et de Françoise Bérault.

Peu d'années après la naissance de M. de Torcy, le roi choisit M. de Croissy pour ambassadeur auprès de Charles second, roi d'Angleterre. Quelque tems après qu'il fut arrivé à Londres, il y fit venir ses enfans. M. de Torcy l'aîné, avoit à peine dix ans,

il y passa environ deux ans: il avoit dès cet âge une mémoire étonnante, on le renvoya à Paris au collège de la Marche. Son esprit naturellement sérieux et capable d'application, lui fit mettre à profit tout le tems que ses études pouvoient lui laisser. Il y joignit de lui-même la lecture d'un grand nombre de livres d'histoire, avec autant d'ardeur que les jeunes gens en ont pour les contes les plus frivoles. Cette application lui acquit un fond de connoissances que sa mémoire heureuse lui a rendu utile toute sa vie. Il avoit aussi beaucoup de goût pour la poésie, et pour tout ce qui concerne les Belles-Lettres; à l'âge de quatorze ans, il soutint une thèse de philosophie: elle étoit dédiée au Roi. M. Lebrun en avoit fait le dessin, et c'est un des plus ingénieux ouvrages allégoriques de ce fameux peintre. M. de Torcy eut l'honneur de le présenter lui-même à Sa Majesté, qui le reçut des-lors avec beaucoup de marques de bonté; ses études étant finies à l'âge de seize ans, M. de Croissy, son père, qui étoit alors secrétaire d'état des affaires étrangères, ne

songea plus qu'à l'instruire davantage et commença par lui donner à lire d'anciennes dépêches pour l'y former.

Il suivit la cour au voyage de Franche-Comté, en mil six cent quatre-vingt-trois.

Le frère du roi de Portugal étant mort, M. de Torcy fut chargé d'aller faire compliment au roi de Portugal, de la part du roi, il partit pour Lisbonne au commencement de mil six cent quatre-vingt-quatre: la guerre qui subsistoit entre l'Espagne et le Portugal, et que l'on croyoit prête à être terminée à tous momens, retarda fort long-tems le retour de M. de Torcy, il demeura près de neuf mois à Lisbonne.

A peine fut-il revenu, que le roi lui donna une nouvelle commission, à l'occasion d'un compliment qu'il avoit à faire au roi de Dannemarck.

M. de Torcy reçut ordre en chemin de s'arrêter à Hambourg, et d'y attendre ce

que

que lui manderoit le marquis de Villars, qui finissoit le cours de son ambassade à Coppenhague; le roi de Dannemarck venoit de faire un changement pour le Cérémonial observé jusqu'alors à la réception des Envoyés. Ce prince les recevoit debout et découvert; mais voulant se conformer à la manière, dont les Envoyés étoient reçus en France, il déclara, qu'il ne recevroit plus les ministres revêtus de ce même caractère, que de la même manière, dont le roi recevoit ceux de Dannemarck, c'est-à-dire, assis et couvert. Le roi informé d'une telle nouveauté, ne voulut pas l'admettre.

Le marquis de Villars fit savoir à M. de Torcy, que le roi de Dannemarck, ne voulant pas se priver de l'honneur que le roi lui faisoit de lui donner une marque particulière de son amitié, avoit résolu de recevoir l'Envoyé du roi en Norwège, où il alloit faire un voyage; qu'il envoyeroit pour cet effet un yacht, pour l'y transporter, et un officier pour le conduire dans le voyage qu'il avoit à faire.

Les ministres du roi de Dannemarck avoient trouvé cet expédient, comme propre à conserver l'ancien usage, et le cérémonial pratiqué jusques alors à la réception des Envoyés, sans se désister du nouveau cérémonial, qu'ils vouloient introduire, comptant qu'une audience, que le roi de Dannemarck donneroit, étant hors de Coppenhague et en voyage, ne tireroit pas à conséquence.

M. de Torcy avoit reçu ordre de se conformer à ce que le marquis de Villars lui écriroit; ainsi ayant reçu ses lettres, il partit de Hambourg, et ayant joint, dans les états du roi de Dannemarck, l'officier qu'il lui avoit envoyé, (François réfugié) ils allèrent ensemble jusques à la pointe de la province de Sutlande, où le yacht les attendoit; le trajet en Norwège fut heureux et de quelques heures, toutefois sans aborder précisément au lieu où l'on s'étoit proposé. Il fallut donc prendre des chevaux, pour s'y rendre le lendemain, et ce fut une occasion de voir quelques parties d'un pays,

où M. de Torcy ne comptoit pas de retourner jamais.

Le voyage se fit très-commodément en caléche, en poste, défrayé dans toute la route par les ordres du roi de Dannemarck, soit pour les chevaux, soit pour les repas qui se trouvoient toujours prêts et abondants, dans tous les lieux où il arrivoit.

M. de Torcy repassa de Norwège à Coppenhague, à la suite du roi de Dannemarck, dans une frégate qu'il lui fit donner; il prit son audience de congé pendant le peu de séjour qu'il fit en Norwège, évitant ainsi les difficultés du cérémonial à Coppenhague.

Il demeura dans cette ville environ un mois sans caractère et de l'agrément du roi de Dannemarck. Il passa en Suède et alla à Stockholm, simple voyageur sans commission. Il y demeura dix jours et revint à Coppenhague, où il resta peu de jours, il revint ensuite à Hambourg, logeant encore comme à son premier voyage chez l'abbé

Bidal, résident pour le roi, homme d'une vertu singulière, dont la probité étoit connue et respectée de tous ceux qui avoient à traiter avec lui.

De Hambourg il alla à Berlin, en Suède, à Ratisbonne, à Vienne, à Munich; de-là dans le Tyrol; enfin à Rome et à Naples.

Par-tout, les ministres du roi l'introduisoient, et lui communiquoient les ordres qu'ils recevoient de Sa Majesté, et l'état de leurs négociations. Ceux dont il reçut le plus de lumières, furent le comte de Rebenac à Berlin, M. de Verjus, comte de Cressy à Ratisbonne, M. le cardinal d'Estrées à Rome, où il demeura cinq mois logé au palais Farnèse, chez le cardinal et le duc d'Estrées, son frère, ambassadeur du roi auprès du pape.

M. de Torcy ne revint de tous ses voyages, qu'en mil six cent quatre-vingt-six, il continua à s'instruire par les anciennes dépêches que M. de Croissy lui faisoit lire;

il lui faisoit aussi dresser des réponses à quelques-uns des ministres du roi dans les cours étrangères.

Le pape Innocent XI étant mort au mois d'Octobre mil six cent quatre-vingt-neuf, M. de Torcy demanda et obtint la permission de retourner à Rome, pour voir un conclave, et s'instruire, autant qu'il lui seroit possible, des différentes négociations et intrigues ordinaires en ces occasions. Il passa sur les galères du roi, qui portoient M. le duc de Chaulnes ambassadeur du roi et les cardinaux de Bonzi, Furstemberg etc.

Le conclave dura environ six semaines, il resta toujours à Rome pendant ce tems; ce fut là qu'il apprit par un courrier que lui dépêcha le marquis d'Arcy ambassadeur du roi à Turin, que Sa Majesté avoit accordé pour lui à M. de Croissy, son père, la survivance de la charge de secrétaire d'état, ayant le département des affaires étrangères.

A son retour en France, Sa Majesté l'honora d'une audience particulière dans son cabinet, et voulut qu'il lui rendît compte de ce qu'il avoit vu au conclave, et de ce qu'il pouvoit savoir de la cour de Rome, aussi bien que de l'audience qu'il avoit eue de sa sainteté, avant que de partir de Rome; elle parut contente du détail qu'il eut l'honneur de lui faire, de ce qu'il avoit remarqué.

En mil six cent quatre-vingt-onze, il eut l'honneur de suivre le roi au siège de Mons et de Namur, il y fit les fonctions de secrétaire d'état.

M. de Croissy mourut en 1696. M. de Torcy eut alors la charge de trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit. Son mariage avec Mlle. de Pomponne étoit déjà conclu. Le roi avoit paru s'y intéresser et même le désirer, il ne fut fait que quelque tems après. M. de Torcy qui avoit déjà la survivance de sa charge, commença à l'exercer dès ce moment; mais le roi avoit arrangé, qu'il travailleroit avec M. de Pomponne,

son beau-père, qui étoit rentré au conseil en mil six cent quatre-vingt-onze; c'étoit M. de Pomponne qui faisoit le rapport au conseil, de tout ce qui regardoit les affaires étrangères; M. de Torcy étoit chargé des dépêches et de tout le reste du travail. Cet arrangement subsista jusques en mil six cent quatre-vingt-dix-huit; alors le roi permit que M. de Torcy entrât quelque fois au conseil, lorsqu'il s'agissoit de rapporter des affaires de plus grand détail et plus importantes; mais il sortoit du conseil dès que le rapport étoit fait. Il n'y fut admis que l'année suivante mil six cent quatre-vingt-dix-neuf.

La paix ayant été conclue à Ryswik, en mil six cent quatre-vingt-dix-sept, on ne songeoit plus qu'à la maintenir. Il se préparoit un événement qui devoit causer de grands troubles en Europe: la santé chancelante de Charles Second, roi d'Espagne, et la foiblesse de son tempérament faisoient envisager une fin prochaine. Il ne laissoit point d'enfans: on pensa dès-lors à

faire un traité de partage entre les puissances qui pouvoient prétendre à la succession, il fut accepté et conclu. Une des conditions étoit, de laisser la couronne d'Espagne au prince électoral de Baviere, petit-fils de Marguérite Thérèse d'Autriche; mais ce prince étant mort, il fut question de faire un nouveau traité; une partie des puissances intéressées y avoit donné son consentement, l'Empereur refusoit d'y accéder; ce fut dans ces circonstances que le roi reçut à Fontainebleau la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, et son testament, (*) par lequel suivant le droit du sang, il déclaroit Philippe de France, duc d'Anjou, héritier de tous ses royaumes, et à son défaut, le duc de Berry, son frère. Il n'y avoit que vingt-quatre heures, pour délibérer, et le courrier avoit ordre du conseil d'Espagne,

(*) Ce fut le marquis de Castel d'Orrios qui apporta le testament au fortir de l'audience que le roi lui donna dans fon cabinet, il dit *je vien de porter au roi très-chrétien le don de 22 royaumes*, et *sa majesté m'a repondu* JE VERAI.

de passer à Vienne en cas de refus, et d'offrir à l'Empereur la monarchie d'Espagne, pour l'archiduc Charles; la guerre étoit inévitable, quelque parti qu'on voulût prendre. M. de Torcy proposa celui qui étoit le plus convenable à la gloire du roi et à la justice du droit des enfans, et de la feue reine; comme le plus jeune du conseil, il parla le premier, et ouvrit l'avis d'accepter le testament; il fut soutenu d'abord par Monseigneur: ceux qui composoient le conseil se rendirent ensuite à la solidité de ses raisons, et le roi déclara l'acceptation du testament le onze Novembre mil sept cent.

M. de Barbesieux, étant mort en mil sept cent deux, M. de Torcy obtint l'agrément de Sa Majesté pour traiter de la charge de chancelier des ordres du roi à la place de celle qu'il avoit auparavant.

L'état où se trouvoit la France en mil sept cent neuf, ouvrit une nouvelle carrière à

M. de Torcy, pour signaler son zèle pour le roi et son amour pour la patrie.

La guerre qui duroit depuis 1702, et les malheureux succès qui l'avoient accompagnée, sur-tout depuis les dernières campagnes, avoient épuisé le royaume d'hommes et d'argent: le découragement avoit gagné tous les états. Le rude hiver de 1709, qui avoit ruiné toute espérance de récolte, étoit un nouveau fléau qui mettoit le comble à la désolation: on ne pouvoit espérer aucun fruit des différentes négociations commencées depuis quelque tèms, et les ennemis du roi jouissoient avec avantage du plaisir de voir un si grand monarque sujet, à son tour, aux revers de la fortune.

Dans une position si pressante, le roi laissa voir à ceux qui composoient son conseil, toute sa sensibilité sur les maux de ses peuples et de son état. Il n'en falloit pas tant à M. de Torcy, pour exciter en lui le désir de soulager les peines d'un maître auquel il étoit si fidélement attaché.

On étoit parvenu à persuader au roi, qu'on ne pouvoit faire la paix que par la Hollande, et quoique ce ne fût pas de l'avis de M. de Torcy et qu'il s'en fût même expliqué plusieurs fois, cependant, pour n'avoir pas à se reprocher d'avoir négligé par attachement à son sentiment aucune des voies qui pouvoient conduire à un but si désirable, il alla trouver le roi en sortant du conseil, et voyant bien qu'une telle négociation ne pouvoit être suivie utilement que par un homme qui fut dépositaire des plus intimes volontés du roi, il lui offrit de passer secrètement en Hollande, et de traiter lui-même avec les députés des états et de leurs alliés. Sa Majesté lui témoigna la satisfaction qu'elle recevoit de sa proposition, et lui donna les pouvoirs les plus amples, pour conclure une paix qu'elle vouloit donner absolument à ses peuples.

Dès que M. de Torcy eut connu la volonté du roi, il ne fut pas possible de lui faire écouter aucune autre considération, ni l'improbation des personnes qui pas-

soient alors pour être en plus grand crédit. La représentation de ses amis les plus sages sur le risque qu'il courroit, en laissant par son absence la liberté aux intrigues d'agir contre lui, ni le péril même de sa personne, aucune de ces raisons ne fut capable de l'ébranler dans sa résolution qui ne présentoit que des choses désagréables, soit qu'il réussît ou non. Il partit le 9 Mai 1709, sous la simple sûreté d'un passe-port qui n'étoit pas accordé pour lui; il s'en fallut même de peu d'heures, qu'il ne fut découvert et arrêté en chemin.

Les conférences qu'il eut avec les différents membres des Etats-Généraux, avec le pensionnaire Heinsius, le prince Eugène, et milord Marlborough méneroient à un détail très-étendu, qui appartient plutôt à l'histoire, qu'à un éloge particulier; il suffira seulement de dire, qu'après avoir passé environ trois semaines en Hollande, à écouter les différentes demandes des députés des alliés, à leur accorder selon ses pouvoirs les conditions les plus avantageuses, preuves

bien authentiques de la bonne volonté du roi et de la sincérité avec laquelle il désiroit la paix, et voyant que plus il accordoit, plus les alliés se rendoient difficiles; qu'après avoir obtenu toutes leurs demandes il y avoit encore des articles secrets sur lesquels ils ne vouloient pas se déclarer; après avoir montré pendant ce séjour une patience et une douceur sans exemple, qualités si nécessaires à un négociateur, et qu'il possédoit éminemment, il déclara enfin son départ, que les fonctions de sa charge auprès du roi ne lui permettoient point de différer; mais prêt à monter dans sa chaise, il dit aux députés assemblés et chargés des pouvoirs des alliés, qu'il étoit nécessaire qu'ils rédigeassent par écrit les articles préliminaires sur lesquels ils vouloient traiter, leurs demandes, leurs prétentions, ce que le roi leur accordoit, et leurs refus même de dire les choses qu'ils se réservoient à demander encore, afin qu'il en pût rendre compte au roi, et que Sa Majesté se déterminât elle-même à l'accepter ou non. Les députés trouvèrent la pro-

position raisonnable; les articles furent dressés avec tout le détail que M. de Torcy désiroit; il en exigea la signature de tous ceux qui composoient l'assemblée, et muni de cette pièce, il partit, promettant de leur faire savoir la réponse dans quinze jours.

Ce n'étoit pas assez pour M. de Torcy, d'avoir donné au roi une preuve si complette de son entier dévouement par le sacrifice qu'il venoit de lui faire; il falloit encore qu'il en tirât l'utilité qu'il s'étoit proposée pour le service de Sa Majesté. Les demandes des alliés et sur-tout la conclusion, qu'après avoir tant obtenu, ils avoient encore des prétentions, sur lesquelles ils ne vouloient pas s'expliquer, firent voir clairement au roi et à son conseil, que ses ennemis ne vouloient point la paix. Il s'agissoit de pouvoir continuer la guerre. Dans une situation, où l'on croyoit toutes les ressources épuisées, M. de Torcy proposa au roi de rendre public ce que Sa Majesté venoit de faire, pour donner la paix à ses

peuples; sa proposition ayant été agréée, il écrivit au nom du roi une lettre à tous les gouverneurs des provinces, par laquelle Sa Majesté daignoit rendre compte à ses sujets des nouvelles tentatives qu'elle avoit inutilement faites pour leur épargner de nouveaux impôts, abandonnant non-seulement ses propres conquêtes, mais encore le roi, son petit-fils: cette lettre admirable et touchante, eut tout l'effet qu'elle devoit produire sur des cœurs françois.

Ils trouvèrent dans leur amour pour leur roi, des ressources qui avoient paru impossibles jusqu'alors, et la guerre se continua avec plus d'ardeur que jamais.

On n'attendit pas le terme de quinze jours, pour faire savoir aux alliés le refus de leurs propositions; ils eurent lieu dans la suite de se repentir, de s'être rendus si difficiles.

Pendant que les armées du roi agissoient de tout côté, M. de Torcy ne perdoit point

de vue le grand objet de la paix; son attention à ne rien négliger, lui fit découvrir un rayon de lumière que personne n'avoit apperçu. Il ménagea avec tant d'habileté les premières apparences d'un changement dans le gouvernement d'Angleterre, qu'il parvint à faire une paix honorable et convenable à la gloire du roi avec cette couronne. Elle fut traitée directement avec les ministres de la reine Anne, qu'elle envoya en France pour ce sujet; les préliminaires en furent dressés secrétement à Fontainebleau en 1711, et signés à Londres, au mois d'Octobre de la même année.

La séparation de l'Angleterre d'avec les autres alliés, qui éclata si favorablement pour la France, avant l'affaire du Denain les engagea bientôt à rechercher la paix: les conférences s'ouvrirent à Utrecht, le 29 Janvier mil sept cent douze, et la paix fut signée l'année d'après avec les Hollandois, à des conditions bien différentes de celles qu'ils avoient refusées quelques années auparavant.

La guerre continua encore avec l'Empereur, jusqu'en mil sept cent quatorze, elle fut enfin terminée par le traité de paix signé à Rastadt, le six Mars de la même année, et la paix avec l'Empire fut conclue à Bade, le sept Septembre suivant. Ainsi en 1715 par les soins et l'habileté de M. de Torcy, le royaume commençoit à reprendre son ancienne splendeur, et à se remettre des fatigues, et de l'épuisement d'une si longue et si malheureuse guerre, lorsque la France perdit un si grand monarque, et M. de Torcy un si bon maître.

Le roi lui avoit fait l'honneur de le nommer par son testament, pour être du conseil de régence, et quoique ce testament n'eût pas d'exécution, M. le duc d'Orléans se conforma en ce point à l'intention du feu roi par estime de M. de Torcy, et par la connoissance de son mérite. Il se défit alors de sa charge de secrétaire d'Etat, qui n'avoit plus de fonctions par le nouvel arrangement des conseils établis, depuis la régence: on créa peu de tems après pour

lui la charge de surintendant général des postes et relais de France, qu'il avoit exercée depuis 1699, en commission, comme elle étoit alors, et comme elle est redevenue aujourd'hui. Cette place lui donna un travail particulier avec M. le duc d'Orléans qui l'avoit aussi chargé d'entretenir ses correspondances dans les pays étrangers, et de lui en rendre compte (*).

Quelque inférieur que fut cet emploi aux talens et à la capacité de M. de Torcy, il ne laissa pas que d'exciter l'envie; son ambition n'étoit point à craindre, mais sa probité et les facilités qu'il avoit de parler à toute heure à M. le duc d'Orléans, son courage à dire la vérité, même au risque de sa fortune, effrayèrent ceux dont l'in-

(*) Il existe trois volumes in-folio manuscrits, restes precieux de cette Correſpondance ſecrète où l'on voit les intrigues des cours pour la quadruple-alliance : nous en avons publié un lambeau en forme d'addition à la fin du tome II. *de la Régence.* : on y verra quelques détails ſur la quadruple-alliance.

térêt n'étoit pas d'être éclairés de si près, et à force de brigues et d'intrigues, on contraignit M. le duc d'Orléans à lui envoyer demander la démission de sa charge au mois de Septembre mil sept cent vingt-un.

Le conseil de régence ayant cessé par la majorité du roi, en 1723, M. de Torcy se trouva sans fonctions, et rendu à lui-même. Il sçut goûter avec satisfaction ce loisir si pénible aux hommes accoutumés à traiter les grandes affaires. Son mérite personnel et le nom qu'il portoit firent désirer à l'Académie des Sciences de se l'associer, et dès l'année 1718 elle lui offrit une place d'honoraire. Il en étoit président, quand le roi l'honora de sa présence, il eut l'honneur de complimenter Sa Majesté au nom de la compagnie. Il assistoit souvent à ces assemblées pendant le tems qu'il passoit à Paris.

Libre d'affaires, il partagea sa vie entre la ville et la campagne. Bornant sa société

à sa famille et à un petit nombre d'amis ; il n'avoit point d'empressement pour faire de nouvelles connoissances, mais il recevoit avec plaisir ceux qui le venoient chercher, il sçavoit user de toutes les ressources qu'un bon esprit peut fournir, pour se procurer des occupations sans ennui, et il trouvoit toujours les journées trop courtes.

L'égalité de son humeur, la justesse de ses pensées, l'agrément de son esprit rendoient son commerce délicieux : connoissant parfaitement les hommes, il ne leur faisoit jamais sentir leurs défauts, on étoit toujours avec lui content de soi-même.

Son caractère plein de douceur et de bonté, tel que l'annonçoit sa physionomie, étoit en même-tems ferme et courageux ; dans les grandes affaires qu'il a eu à traiter pendant sa vie, il n'a jamais désespéré du succès : l'étendue de ses lumières lui faisoit trouver des ressources où les autres n'en trouvoient aucunes ; il ne lais-

soit rien appercevoir des peines qu'il ressentoit.

Il sçavoit plusieurs langues, et parloit la sienne dans la plus grande pureté; il ne trouvoit pas bon qu'on se plaignit de la pauvreté de la langue françoise, il disoit souvent que ces plaintes ne venoient que d'ignorance.

Tout ce qui est sorti de sa plume doit être regardé comme des chefs-d'œuvres. Les instructions pour les ambassadeurs, sont des pièces qui seront toujours admirées: dignité dans le style, précision, netteté, instruction, éclaircissement, il n'y laissoit rien à désirer, non plus qu'à ses dépêches.

Les lettres qu'il faisoit au nom du roi, étoient dignes de la majesté de celui qu'il avoit l'honneur de faire parler, et le feu roi a eu la bonté de lui témoigner plusieurs fois la satisfaction qu'il avoit à les entendre.

Il possédoit également bien toute sorte de genres d'écrire: ses lettres familières faisoient le plaisir et l'admiration de ceux même, qui n'y étoient pas intéressés: il y régnoit une plaisanterie fine et douce, un badinage agréable, une façon de louer, noble et flatteuse. Il avoit tous les talens pour se faire aimer, et les qualités pour se faire respecter sans se faire craindre.

Sa fortune qui ne faisoit ombrage à personne laissoit voir sans envie ses vertus.

Il faut peut-être avouer à la honte de l'humanité, que c'est une des raisons qui lui a procuré le bonheur presque inconnu aux grands hommes, de jouir de leur réputation.

Mais cet avantage n'a jamais rien pris sur sa modestie, vertu qu'il possédoit à un point, si on ose dire, excessif.

Rempli des principes de la religion et de respect pour elle, il en a pratiqué toute

sa vie tous les devoirs avec la plus grande exactitude : fils respectueux, bon mari, tendre père, doux dans son domestique, il joignit encore à toutes les vertus chrétiennes les exercices de la piété. Son tempérament étoit bon, sa vie réglée, il a joui tout le tems qu'il a vécu, d'une santé qui n'a été troublée que par des légères et courtes maladies, il étoit parvenu jusqu'à la quatre-vingt-unième année, sans avoir senti aucune des infirmités de la vieillesse.

Il eut au commencement du mois dernier une attaque de goutte, qui ne pouvant se déclarer, lui laissa une espèce de paralysie sur la moitié du corps.

On jugea à propos de l'envoyer aux eaux de Bourbon; loin d'y trouver du soulagement, il y perdit la vie, étant tombé dans une espèce de sommeil léthargique, qui lui a duré, avec de courts intervalles, presque tout le tems de sa maladie. On le ramena à Paris, le 14 Juillet; les remèdes n'ayant apporté aucun soulagement à ses maux, il est

mort le deux Septembre, mil sept cent quarante-six, laissant après lui les regrets de sa patrie, de sa famille, et en général de tous ceux, qui ont entendu parler de lui.

Il a eu de son mariage avec Madame Catherine Félicité Arnaud de Pomponne un fils, M. le marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du roi, marié à la fille de M. le maréchal de Coigny, et trois filles: l'aînée, mariée en 1715, à M. le marquis d'Ancézune, maréchal-de-camp, la seconde en 1718, à M. le marquis Duplessis-Châtillon, lieutenant-général, et la troisième mariée à M. le comte de Mailly-d'Haucourt, maréchal-de-camp, elle est morte en 1734, ne laissant qu'une fille accordée à M. le comte de Voyer, fils de M. le comte d'Argenson.

NOTE SUR LE MARECHAL DE VILLARS.

Lettre de M. le marechal de Villars à M. de Chamillard, du 15 Février 1705.

. . . .

. . L'on verra dans mon contrat de mariage que j'avois 527 mille francs: j'ai vendu la charge de commissaire général de la cavalerie 210: cela fait 737. J'ai eu l'honneur de dire au roi, que les sauve-gardes m'avoient valu 210 mille livres dans l'empire: cela fait près de 950. Si vous me trouvez présentement plus de 950 mille francs de bien, je veux bien perdre l'honneur de la confiance de Sa Majesté. Cela détruit un peu les impostures du comte de Monasterol, qui avoit répandu et persuadé que j'avois retiré 5 ou 600 mille écus de l'Empire: peut-être même, Monsieur, avant que j'eusse l'honneur de vous parler, en avez-vous cru quelque chose. J'avoue, que je ne puis penser à la malice de cet imposteur, lequel a peut-

être sauvé l'Empereur et l'Empire, pour avoir toujours traversé mes projets, et m'avoir brouillé avec son maître, sans être saisi d'une fureur, dont je ne suis pas le maître. Pardonnez-moi cette digression, je reviens à l'état de mes affaires.

J'ai donc 960 mille francs de bien, outre mes terres, dont le revenu est employé à ma mère, mon frère, auquel je donne mille écus tous les ans, outre sa légitime, et deux sœurs, auxquelles mes secours sont nécessaires. Je ne compte pas le bien de Madame la maréchale de Villars : ce que j'en retire n'a pas fait jusqu'à présent sa dépense : mais comme je veux retrancher la mienne, elle en usera de même.

Ces 960 mille francs ne me produisent présentement que trente-cinq mille livres de rente, parce que je ne suis pas payé des intérêts, qui me sont dûs de la vente de la charge de commissaire général, la mort du comte de Veruë ayant apporté quelques difficultés au payement ; et d'ail-

leurs j'ai de l'argent qui ne porte aucun intérêt, le voulant employer à une terre. Mais laissons le revenu de mes terres, et le bien de madame la maréchale pour entretenir ma famille : je puis compter sur trente-cinq mille francs, bien venans du reste de mon bien. Outre cela j'ai des bontés du roi, quinze mille francs, comme gouverneur de Fribourg, et huit mille francs de pension, et treize comme maréchal de France, cela fait trente-six mille livres, et trente-cinq sont 71. Je conjure Sa Majesté de vouloir bien jusqu'à la paix générale se servir de ces 71 mille livres tous les ans.

Ce qu'elle m'a fait l'honneur de me donner comme commandant de ses armées, suffira pour ma dépense. etc.

Lettre du roi à M. le maréchal de Villars, du 20 Septembre 1709.

Mon cousin, vous m'avez rendu de si grands et si importans services depuis plu-

sieurs années, et j'ai de si grands sujets d'être content de tout ce que vous avez fait dans le cours de la présente campagne, en arrêtant par vos sages dispositions les vastes projets que les ennemis avoient formés, et vous m'avez donné des marques si essentielles de votre zèle, particuliérement dans la bataille du 11 de ce mois, dans laquelle mes troupes encouragées par votre bon exemple, ont remporté le principal avantage sur mes ennemis, que j'ai cru devoir vous témoigner la satisfaction que j'en ai, en vous accordant la dignité de pair de France: vous avez bien mérité cet honneur, et je suis bien aise de vous donner cette distinction, comme une marque de l'estime particulière que je fais de vous.

J'ai sçu que le sieur d'Artagnan s'est conduit dans la bataille avec toute la valeur, et avec toute la capacité que l'on peut désirer dans un bon général, je crois aussi qu'il est néçessaire pour mon service, d'avoir sous le maréchal de Boufflers, un maréchal de France, qui soit en état de com-

mander mon armée, puisque je ne puis pas espérer, que votre blessure vous permette d'en reprendre le commandement dans le cours de cette campagne, et que le maréchal de Boufflers est présentement d'une fort mauvaise santé, cela me fait prendre la résolution de faire le sieur d'Artagnan maréchal de France. Vous m'avez rendu de si bons témoignages de sa personne que je suis sûr de ne me point tromper dans le choix que j'ai fait; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde, écrit à Versailles, le 20 Septembre 1709. Signé LOUIS, et au bas VOISIN.

ANECDOTES ULTÉRIEURES SUR CE GÉNÉRAL.

Lettre du roi, écrite à M. le cardinal de Furstemberg, conseiller d'état, évêque de Strasbourg. De Fontainebleau le 23 Octobre 1702.

Mon cousin, il y avoit déjà quelque tems que dans la vue de faire passer un corps

de troupes considérable de l'autre côté du Rhin, j'avois fait avancer le marquis de Villars à Huningue, avec un détachement d'infanterie et de cavalerie de mon armée d'Allemagne, commandée par mon cousin le maréchal de Catinat . . . .

. . . .

. . . Les ennemis ont perdu en cette occasion plus de trois mille hommes sur la place, outre les blessés et cinq cents prisonniers; et parmi les uns et les autres plusieurs officiers de marque : ils ont aussi perdu neuf pièces de canon, trois paires de timballes, et plus de trente-cinq étendards ou drapeaux; sans qu'il y ait eu plus de quatre cents hommes de tués du côté de mes troupes, lesquelles d'ailleurs n'ont pas perdu un seul étendard ou drapeau. Les débris de leur armée se sont répandus en différens endroits: tous les villages à deux lieues aux environs du champ de bataille, étoient remplis de mourans et de blessés.... ensorte, que jamais déroute n'a été plus complette; et comme . . . . le succès de cette heureuse entreprise est dû à la

sage conduite du marquis de Villars, que j'ai élevé pour reconnoître le service signalé, qu'il vient de me rendre à la dignité de maréchal de France; .... je me sens obligé de rendre à Dieu les très-humbles actions de grâces, qui lui sont dues .... et je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans votre église cathédrale, et dans toutes les autres de votre diocèse avec la solemnité requise, que vous invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister, et excitiez par votre exemple le zèle et la dévotion d'un chacun, pour remercier la divine bonté des bénédictions qu'elle répand sur mon règne; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. *Signé*, LOUIS, et plus bas, CHAMILLARD.

Lettre de M. le Pelletier à M. le maréchal de Villars.

De Paris le 28 Mars 1703.

Quand je vous ai félicité, Monsieur, sur votre glorieuse conquête, dont tout le succès est dû à votre bonne conduite, et à votre application, je n'imaginois pas que j'aurois des reproches à vous faire sur ce même sujet: j'ai appris par des personnes, qui en ont été témoins qu'ils vous ont vu déboucher par une ouverture qu'on avoit faite dans le souterrain de l'extrêmité de la branche droite de l'ouvrage à corne du fort de Kehl, et placé sur le glacis de ce fort dans un tems qu'à peine le logement étoit tracé, et qu'il n'y avoit encore que trois gabions posés, qui n'étoient pas même remplis. Je louerois fort cette bravoure, en la personne d'un sergent de grenadiers ou tout au plus d'un ingénieur; mais permettez-moi de vous dire, que cette action n'est pas pardonnable à un général d'armée, moins encore à un maréchal de France utile à l'état et précieux à sa famille et à ses

amis

amis. Pardonnez, s'il vous plaît, cette liberté à un ancien serviteur, zélé pour le service du roi et pour vos intérêts.

Lettre de M. le maréchal de Villars à M. Voisin.

Du 12 Octobre 1710.

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire du 7, que le roi attend le retour de M. le duc de Noailles, pour se déterminer sur les affaires d'Espagne; et j'apprends par les nouvelles publiques, que l'archiduc est à Madrid; que le roi d'Espagne rassemble ses forces, et que l'on doit s'attendre à une action d'un moment à l'autre, sur le succès de laquelle on ne sait en vérité que souhaiter: si elle est heureuse au roi, le voilà plus ancré que jamais dans son royaume, et par conséquent la paix plus éloignée et plus difficile. S'il est poussé jusqu'à Pampelune, pouvons-nous faire usage de sa défaite? C'est précisément le tems qu'il faudroit

prendre que celui de cette incertitude pour conduire la paix; car en vérité, Monsieur, si elle ne nous tire de l'état où nous sommes, je ne vois plus que des remèdes violens et dangereux. Je travaille à un projet: je vois qu'il faut attaquer les ennemis en quelque endroit; je cherche celui où nous pouvons espérer le plus de bien, et craindre le moins de mal; et vous recevrez un mémoire sur ce que je pense dans le tems que je vous l'ai promis.

.... Les officiers des grenadiers du régiment de Cambrésis, que vous avez bien voulu m'envoyer ici, me disoient encore hier, que deux capitaines de leur régiment, gens de mérite, étoient partis de Besançon, et n'ayant plus aucune ressource avoient mis en gage tout ce qu'ils avoient, pour faire vingt-cinq écus et pouvoir gagner leur chaumière, sans demander l'aumône en chemin...........

...... Vous n'avez plus de ressource que dans un coup hardi; c'est jouer à quitte

ou double: mais je n'y vois plus que cela. Il faudroit donc la paix, mais c'est une paix réelle: car pour ces apparences de traité, qui rendent le mal plus dangereux, il n'y faut jamais consentir, et il vaut mieux périr les armes à la main, que subjugués sans aucun péril par un ennemi insolent, et à la discrétion duquel il ne faut jamais se commettre.

. . . .

. . . .

Lettre de M. l'électeur de Cologne à M. le maréchal de Villars.

Du 17 Juin 1711 à Valenciennes.

. . . . Je joins ici la copie de ce qu'on m'a écrit en dernier lieu de la Haye et d'ailleurs, par où vous verrez, que si les lettres de Portugal sont véritables, les États-généraux veulent donner la loi par-tout, et qu'à l'exemple des anciens Romains ils prétendent commander aux rois. . . . . .

P. S. . . . . Il y a des lettres de la Haye, qui portent, que les États-Généraux ont découvert que le roi de Portugal traitoit avec le roi d'Espagne, et que là-dessus ils ont fait menacer Sa Majesté Portugaise de bombarder Lisbonne, et d'envoyer une flotte pour s'emparer du Brésil et du Rio-Janeiro. . . . .

. . . .

Lettre de M. l'électeur de Cologne à M. le maréchal de Villars.

Du 21 Juin 1711 à Valenciennes.

. . . . Il me semble entrevoir, que vous avez les mains liées, et que vous attendez des ordres, dont le retardement pourroit bien vous faire manquer l'occasion de battre les ennemis: mais à l'imitation de cette amante désespérée (*), qui disoit autrefois: vous êtes roi, vous pleurez, et ce-

(*) Mlle. Mancini, aimée de Louis XIV. (*Mém. Mottev.*)

pendant je pars, vous voulez bien que je vous dise aujourd'hui, vous commandez l'armée, vous voyez jour à confondre l'orgueil de ces audacieux, et vous n'en profitez pas. Excusez cette boutade...........

P. S. Ceux qui vous empêchent d'attaquer les ennemis, sont traîtres au roi, et ils répondront devant Dieu de cette occasion qu'on perd, cela crie vengeance au ciel, et par désespoir je m'en vais me faire hermite (*).

Lettre de M. le maréchal de Villars à M. l'électeur de Cologne.

Du 23 Juin 1711.

Monseigneur,

Je vois par la lettre dont m'honore Votre Altesse Electorale du 21, la continuation

(*) Les ennemis s'étoient mis en plaine, on pouvoit les battre avec avantage. Villars eut ordre de ne pas remuer.

de ses bontés, et de l'honneur de sa confiance .... Quand les ennemis publient qu'ils nous ont donné beau jeu, cela est encore plus vrai qu'ils ne le pensent eux-mêmes, puisque certainement ils se sont mis en plaine, mais leur droite étoit si mal placée que je croyois être assuré de pouvoir la détruire, sans qu'elle fut soutenue de leur gauche, laquelle même auroit été forcée à se déplacer. . . . .

. . . . . J'ai dépêché 4 courriers à la cour, le roi même vouloit me laisser la liberté que je demandois : je suis persuadé qu'il y a eu de bonnes raisons de s'y opposer : et sur cela je ne puis que me taire . . . .

A M. Desmarets.

Du même jour.

Tout général, qui croiroit donner une bataille sans rien mettre au hasard, ne seroit pas sage. Les moindres contre-tems dérangent les plus sages mesures. Ainsi quiconque livre bataille se livre assurément à

la fortune : et le roi apparemment a de bonnes raisons de ne rien mettre au hasard : mais dans cette dernière occasion j'avois dix raisons plus fortes l'une que l'autre, de chercher une action.

Lettre de madame de Maintenon.

Du 23 Juin 1711 à Marly.

Je juge de votre peine par celle du roi ; et je comprends parfaitement l'une et l'autre .... on voit tant d'apparence de tous côtés à des changemens, qui ne peuvent que nous être favorables, qu'il y a plus de sagesse à attendre que ces nuages s'éclaircissent. Cependant, Monsieur, j'entre dans votre souffrance, de ne pouvoir profiter d'une occasion qu'on ne trouve pas deux fois dans la même campagne, et votre sang pétille quand vous pensez au bien, qui pouvoit en résulter pour le roi et pour votre gloire personnelle ..... il me semble que l'on est plus sage en Flandres, que par

le passé, et qu'on y tient bien moins de ces discours qui me fâchoient si fort : peut-être aussi que nous ne sommes pas si bien avertis.

VILLEROI.

Villeroi attaché au feu roi, et le témoignant jusqu'au ridicule, fatiguoit le régent depuis fort long-tems; et on craignoit avec raison, que chargé de la personne du jeune monarque, il ne lui inspirât des sentimens peu favorables au régent. Le maréchal de Villeroi affectoit d'ailleurs de censurer amèrement les opérations de la régence, ce qui fit prendre à la fin la résolution de l'éloigner. Le 10 Août 1722, le régent étant entré dans l'appartement du roi, pria Sa Majesté de l'entendre tête-à-tête, pour une affaire importante et dans un appartement séparé. Villeroi répartit sur-le-champ qu'il ne pouvoit s'éloigner de la personne du roi, et que sa qualité de gouverneur le rendoit inséparable de Sa Majesté, et il se

mit dans la disposition de suivre le roi et le régent.

Le soir à trois heures après-midi, le maréchal venant s'excuser chez le régent, Lafare et d'Artagnan commandant des mousquetaires lui annoncèrent par une lettre de cachet, l'ordre du roi de partir pour Villeroi; le maréchal gouverneur du Monarque frappé comme d'un coup de foudre demandoit à parler au régent, pour s'expliquer avec lui; Dubois chargé de ces sortes d'expéditions, l'obligea à partir, et à son arrivée à Villeroi, il trouva l'ordre de se rendre à Lyon dans son gouvernement, où il fut conduit avec assez peu de ménagement, et le duc de Charost sucoéda à sa place de gouverneur du roi.

Villeroi avoit épousé mademoiselle de Brissac, quand il n'étoit encore que marquis d'Alincourt; elle étoit peu riche alors, mais elle apporta dans la main de Villeroi la succession des maisons de Créquy-Despreaux, Lesdiguières et Gondy-de-Retz. Ce

qui rendit la maison de Villeroi déjà fort riche, l'une des plus riches du royaume en terres.

Le duc de Roquelaure, dont il aimoit la femme, n'en étoit ni jaloux, ni fâché; et comme il étoit facétieux, un soir qu'il croyoit Villeroi chez sa femme, il alla chez Madame de Villeroy, et lui dit qu'il venoit coucher avec elle, puisque son mari couchoit avec Madame de Roquelaure. C'étoit alors 2 heures du matin.

NOTE SUR LA PRINCESSE DES URSINS.

Sur les circonstances du renvoi de la princesse des Ursins, que le duc de Saint-Simon déclare ne point connoître avec assez de détail.

Considérations. 1°. Sur l'influence de cette fameuse favorite de Philippe V, roi d'Espagne, et de la reine, sa première épouse,

2°. Sur la résolution de la seconde épouse, qui la renvoya. 3°. Sur la manière, dont Chalais raconta à Louis XV en 1739 les détails de cette disgrace, et 4°. sur la manière, dont la reine d'Espagne la racontoit.

Cet article infiniment piquant est tiré des Mémoires du duc de Luynes, qui écrivit les anecdotes ainsi qu'elles lui furent racontées, et le donna ensuite à lire à Chalais, lequel y fit diverses corrections et additions de sa main.

Sur le second mariage de Philippe V, *roi d'Espagne.*

Le roi alla à la revue des Gardes Françoises et Suisses, dans la plaine des Sablons, le roi nous fit monter dans son carrosse, M. de Chalais et moi. Au retour, le roi ayant parlé de l'autorité de la reine d'Espagne, sur l'esprit de son mari, cela donna occasion de parler du renvoi de Madame des Ursins, dont l'histoire est si singulière,

que l'on ne peut presque pas la croire. Je fis beaucoup de questions sur cela à M. de Chalais, et voici le préçis de ce qu'il dit dans le carrosse du roi, et de ce qu'il m'a dit encore depuis.

M. de Chalais étoit exempt des Gardes-du-Corps du roi d'Espagne. Lorsque le mariage du roi d'Espagne avec la princesse de Parme fut conclu en 1714, Monsieur de Chalais étoit au siège de Barcelone; on sçait que cette ville défendue par les rébelles de Catálogne, fut prise en 1714 le 12 Septembre après soixante-un jours de tranchée ouverte par M. le maréchal de Berwick, commandant les troupes de France combinées avec celles d'Espagne. Le siège n'étoit pas encore fort avancé, et M. de Berwick même n'y étoit pas encore arrivé, lorsque M. de Chalais reçut ordre du roi d'Espagne de se rendre à Madrid. Il partit aussi-tôt, et fit le chemin en quatre ou cinq jours, ce qui n'étoit pas une grande diligence. Il descendit chez Madame des Ursins, qui venoit de sortir de table, et qui

étoit dans son cabinet, où elle avoit tout fait fermer, suivant son usage pour se reposer les yeux, à ce qu'elle disoit. Madame des Ursins lui dit, qu'elle le meneroit chez le roi, quand il en seroit tems, sans lui donner l'idée du sujet, pour lequel on l'avoit mandé. Après une demi-heure ou trois quarts d'heure de conversation, Madame des Ursins lui dit, qu'il étoit tems d'aller chez le roi, et l'y mena. Le roi étoit seul dans son cabinet; il dit à M. de Chalais d'une voix lente, qui étoit sa voix ordinaire, vous êtes arrivé bien vîte. M. de Chalais lui dit, que l'empressement à exécuter ses ordres, lui avoit fait désirer d'être moins long-tems en chemin, que cependant il n'avoit pas fait grande diligence, et en conta les raisons au roi. De-là la conversation tomba, le roi gardant un profond silence. La vivacité de Madame des Ursins ne put pas y tenir long-tems, elle prit la parole. Le roi avoit l'air rêveur et embarrassé. Madame des Ursins dit à M. de Chalais, que le roi vouloit se remarier, que son intention étoit, qu'il allât à la cour de

France, pour s'informer des princesses qui pourroient convenir davantage au roi, et lui en rendre compte pour fixer son choix, telle fut la seule et unique commission, dont M. de Chalais fut chargé. C'est de lui que je sçais ce détail, ainsi que ce que je mettrai ci-après. Peu de jours après que M. de Chalais fut parti, on dépêcha un courrier après lui, qui lui portoit ordre de s'arrêter où le courrier le trouveroit, et en cas que le courrier ne le joignît qu'à Paris, il lui étoit défendu de communiquer à personne les premiers ordres qu'il avoit reçus, et le sujet de son voyage. M. de Chalais dit, qu'il ne comprend pas comment le courrier ne le joignit pas. Le courrier arriva à Paris, et alla descendre chez feue Madame la comtesse d'Egmont Grande d'Espagne, il demanda où étoit M. de Chalais : Madame d'Egmont n'en avoit aucune nouvelle, et ne sçavoit pas même qu'il fût parti d'Espagne, ni qu'il en dût partir. Ce courrier remit ses paquets à Madame d'Egmont. M. de Chalais arriva deux jours après. Les nouveaux ordres du roi d'Espagne

rendoient sa situation fort embarrassante. Il prit le parti de dire, qu'il étoit venu ici pour quelques affaires particulières. Ce fut la réponse qu'il fit à M. de Bonnac, qu'il connoissoit, et qui vint le voir le lendemain de son arrivée. M. de Bonnac ne parut pas ajouter grande foi au propos de M. de Chalais, et lui dit, qu'il ne pouvoit se dispenser de voir M. de Torcy, alors secrétaire d'Etat des affaires étrangères, que ce ministre sçachant qu'il étoit en France, seroit surpris de ne point entendre parler de lui. M. de Chalais y alla le lendemain, et répondit aux questions de M. de Bonnac. M. de Torcy dit, que malgré cela il croyoit indispensable qu'il se présentât devant le roi. M. de Chalais vint donc à Versailles, et parut devant le roi qui ne lui dit rien. Il continuoit à voir M. de Torcy de tems-en-tems. Ce ministre qui vouloit absolument sçavoir quelque chose du sujet de la mission de M. de Chalais, lui dit un jour que la raison qu'il donnoit d'être venu pour ses affaires particulières, paroissoit incompréhensible, puisque l'on sçavoit positivement

que le roi d'Espagne lui avoit envoyé ordre au siège de Barcelonne, de le venir trouver à Madrid. Ce raisonnement étoit fort, et pressant. M. de Chalais lui répondit qu'il se pouvoit bien faire qu'il eût eu quelques ordres; mais qu'il n'en avoit aucun pour le présent. Quelques jours après il vint à Versailles voir ce ministre. Ce fut alors que M. de Torcy lui parla plus fortement, et lui dit, que puisqu'il ne vouloit rien déclarer du sujet de sa mission, il falloit apparemment qu'il vînt ici comme espion. M. de Chalais ne put résister à ce propos, et parla très-vivement à M. de Torcy, après quoi il le quitta assez brusquement. En passant ici dans la grande cour, M. de Chalais trouva M. le maréchal de Tessé, qu'il connoissoit depuis long-tems, et qui le voyant extrêmement échauffé, ne put s'empêcher de lui en demander le sujet. M. de Chalais lui conta la scène qu'il venoit d'avoir avec M. de Torcy, M. de Tessé lui conseilla d'écrire sur-le-champ au ministre. Ce conseil fut suivi au plutôt. M. de Chalais écrivit dans la chambre de M. de Tessé, et manda

à M.

à M. de Torcy, qu'il le prioit de demander pour lui au roi un moment d'audience. M. de Torcy fit réponse dans le moment, et marqua à M. de Chalais de se rendre chez lui le lendemain à telle heure. M. de Chalais s'y rendit, M. de Torcy le mena chez le roi, et ressortit du cabinet, le laissant tête-à-tête avec Sa Majesté. Le roi lui dit, que son arrivée faisoit du bruit depuis plusieurs jours. M. de Chalais lui répondit qu'il étoit bien affligé de ne pouvoir rien dire à S. M., cependant si le roi lui ordonnoit absolument de parler, son profond respect et son attachement le détermineroient à lui confier le secret dont il étoit chargé, qu'il croiroit ne point manquer à son devoir quand il obéiroit, mais qu'il avoit besoin d'un ordre absolu. Le roi balança quelque tems à lui donner cet ordre. Enfin il lui dit, que puisqu'il le vouloit absolument il lui ordonnoit de parler. M. le prince de Chalais lui rendit compte alors du premier sujet de sa commission, en conséquence duquel il étoit parti, et des ordres qu'il avoit trouvés en arrivant ici. Le roi fut fort

étonné d'un second mariage, aussi promptement M. de Chalais lui expliqua les raisons qui déterminoient le roi d'Espagne, dont la principale étoit, que le repos de sa conscience le demandoit. Cette explication surprit encore davantage le roi. Enfin il dit à M. de Chalais, qu'il pouvoit demeurer tranquille jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres du roi d'Espagne. Ces ordres arrivèrent quelques jours après, ils étoient fort différens des premiers. Il n'étoit plus question de mariage en général, mais de la princesse de Parme en particulier, ce qui déplut beaucoup au roi. Au retour de ce voyage M. de Chalais trouva la cour d'Espagne au Pardo, qui est peu éloigné de Madrid. Quoiqu'il n'y eût guères de logemens dans ce lieu, Madame des Ursins en obtint un pour M. de Chalais. M. de Chalais continuoit à faire sa cour au roi comme auparavant, c'est-à-dire aux heures publiques, n'ayant aucune entrée, par conséquent il n'alloit jamais au dîner du roi, il n'y avoit que les entrées qui eussent permission d'y entrer. Un jour qu'il étoit tran-

quille dans sa chambre, un secrétaire de Madame des Ursins, qui avoit toute sa confiance, vint le voir, et lui demanda par quel hasard, il ne montoit pas au dîner du roi, M. de Chalais lui en dit les raisons, et ajouta même, qu'il croiroit déplaire beaucoup à Madame des Ursins s'il faisoit autrement, sçachant positivement qu'elle ne vouloit point qu'il entrât personne chez le roi dans ces momens, que ceux qui en avoient le droit. Ce secrétaire le pressa si fort d'aller chez le roi, le rassurant contre tous les inconvéniens qu'il prévoyoit, qu'enfin M. de Chalais se détermina à aller au dîner. Le roi ne lui dit rien pendant tout le dîner, M. de Chalais étoit derrière son fauteuil, peut-être le roi ne l'appercevoit-il pas. A la fin du dîner, le roi en se levant dit à M. de Chalais; Prince de Chalais, je vous fais Grand d'Espagne de la première classe. M. de Chalais baisa aussi-tôt la main du roi avec respect et reconnoissance et reçut, comme on peut croire, des complimens de toute part. Il s'en alla dans le moment chez Ma-

dame des Ursins, qui lui demanda s'il n'y avoit rien de nouveau. M. de Chalais lui dit, qu'il n'imaginoit pas qu'elle pût ignorer ce qui le regardoit; Madame des Ursins marqua le plus grand empressement et la plus grande curiosité d'en être instruite, et dit à M. de Chalais èt à tout ce qui vint chez elle, qu'elle en étoit d'autant plus flattée qu'elle n'y avoit aucune part, et qu'elle n'en avoit jamais parlé au roi.

Enfin M. de Chalais, avant ſon retour de France en Eſpagne, avoit demandé à Louis XIV ſon agrément pour le mariage du Roi d'Eſpagne avec la princesse de Parme. S. M. ne donna son consentement que d'une manière à prouver que c'étoit contre son avis. Eh bien! Monsieur, qu'il se marie donc, puisqu'il le veut, dit-il à M. de Chalais. Madame la princesse des Ursins avoit alors tout crédit sur l'esprit du roi d'Espagne qui ne l'appelloit même souvent que la princesse, tout court.

La reine d'Espagne, en venant de Parme, passa au travers d'une partie de la France, où

on lui rendit, par ordre du roi, tous les honneurs dûs à son rang. M. de Harlay qui est aujourd'hui intendant de Paris, et qui l'étoit alors de Béarn, la reçut à Pau le plus magnifiquement qu'il lui fut possible. Il m'a dit que, dès le moment de son passage à Pau, il crut avoir pénétré assez dans les desseins qu'avoit la reine d'Espagne, pour mander ici à la cour que quelque incroyable que pût être sa prédiction, il étoit persuadé que Madame des Ursins seroit bientôt renvoyée d'Espagne. On lui fit réponse que sa prédiction étoit sans fondement, et ne méritoit pas la moindre attention; cette réponse lui arriva avant qu'il eût été instruit d'Espagne de ce qui s'y étoit passé. Il paroît aujourd'hui incroyable que M. de Harlay ait pu prévoir dès-lors cet événement. La reine d'Espagne avoit encore la maison qu'elle avoit amenée de Parme. Elle ne connoissoit point l'abbé Albéroni, aujourd'hui cardinal; celui-ci étoit en Espagne, et elle le croyoit extrêmement lié avec la princesse des Ursins. Albéroni étoit venu au-devant de la reine, avec le cortège que le roi d'Espagne y envoyoit. S'étant présenté

à la reine, le traitement qu'il en reçut, est des plus extraordinaires; car le premier discours qu'elle lui tint, fut qu'elle avoit ouï dire qu'il étoit un grand fripon. Albéroni fut surpris d'un pareil propos, et jugea que le parti le plus convenable à prendre, étoit de ne rien répondre, pour ne pas manquer au respect qu'il devoit à la reine. Un ou deux jours après ce traitement, la reine étant occupée de renvoyer les personnes qui étoient avec elle, l'abbé Alberoni sut qu'elle pouvoit avoir besoin d'argent et qu'elle en faisait chercher. Il fit dire à la reine qu'il avoit cinq ou six cens pistoles dont elle pouvoit disposer. Cette offre ne fut pas mieux reçue qu'il l'avoit été lui-même d'abord, et s'étant présenté devant la reine, elle lui dit que cela la confirmoit encore dans l'idée qu'elle avoit de lui, que c'étoit un grand fripon. Albéroni crut alors devoir demander une audience à la reine; et y ayant été admis, il lui dit la surprise et la douleur où il étoit des préventions que l'on avoit données à la reine contre lui, et que, si elle vouloit lui permettre de lui donner quelques conseils, le principal et le

plus essentiel étoit de l'avertir qu'elle n'auroit jamais sur l'esprit du roi d'Espagne le crédit qu'elle desiroit, si Madame des Ursins restoit en Espagne ; et qu'elle ne pouvoit être renvoyée trop promptement. Pendant ce temps-là le roi d'Espagne s'avançoit au-devant de la reine, l'entrevue et le mariage se devoient faire à Guadalaxara, la princesse des Ursins s'étoit avancée au-devant de la reine, et elle l'avoit joint à Quadraqués qui n'est qu'à quatre lieues de Guadalaxara ; c'étoit dans le mois de Décembre et fort près de Noël. A huit heures du soir la reine d'Espagne n'étant pas encore arrivée, Madame des Ursins se mit à table ; et peu après, ayant été avertie que la reine arrivoit, elle descendit au bas de l'escalier, se jetta à genoux, suivant l'usage d'Espagne, et baisa la main de la reine. La reine la releva et l'embrassa. La Camaréra major qui donnoit la main à la reine à droite, voyant Madame des Ursins, passa à gauche, et la reine monta l'escalier appuyée sur elles deux. La reine arrivée dans sa chambre ; Madame des Ursins voulut lui faire un compliment, et marquer l'impatience du roi de

son arrivée. La reine ne répondit au compliment qu'en disant à Madame des Ursins qu'il y avoit long-temps qu'elle savoit, quelle étoit son impertinence. Madame des Ursins, malgré sa surprise extrême, ayant su se contenir, et ayant voulu parler avec respect à la reine, la reine se retourna à l'officier des gardes qui la suivoit et qui commandoit le détachement, et lui donna ordre d'arrêter sur le champ Madame des Ursins, et de prendre un carosse et cinquante gardes pour la conduire en France. L'officier balança à obéir à cet ordre, et représenta à la reine l'embarras où il se trouvoit, et qu'il ne pouvoit exécuter ses volontés, sans un ordre par écrit. La reine tout debout, ayant demandé une plume écrivit sur son genou, l'ordre qu'elle venoit de donner verbalement, et y marqua expressément de ne laisser parler Madame des Ursins à qui que ce soit. En conséquence de cet ordre Madame des Ursins fut arrêtée dès l'instant même. Aucun de ses domestiques n'eut permission de la suivre, seulement une femme de chambre qui monta dans son carosse avec l'officier des gardes. Cet officier

en s'asseyant dans le carosse, cassa une glace qui ne fut point raccommodée pendant tout le voyage. La terre étoit couverte de neige; il faisoit un froid si horrible que le cocher qui mena Madame des Ursins, eut un bras gelé qu'il fallut lui couper.

Pendant que Madame des Ursins voyageoit ainsi du côté de la France, le roi d'Espagne étoit à Alcala, à six lieues de Madrid; M. de Chalais étoit avec lui; le roi étoit en peine de n'avoir point de nouvelles de Madame des Ursins dont il attendoit un courrier, et ne cessoit de parler de son étonnement de ce que ce courrier n'arrivoit point. A sept heures du soir il se mit à jouer à l'hombre avec M. de Chalais, et un autre de ses courtisans. (Depuis la mort de la reine d'Espagne (Savoye), le roi d'Espagne étoit dans une si grande douleur, qui fut suivie d'une mélancolie extrême, que l'on craignit que cet état ne fît tort à sa santé. Madame des Ursins sentit la nécessité indispensable, qu'il ne fût jamais seul, elle obtint donc de lui qu'il nommât neuf des principaux seigneurs de

sa cour, pour lui tenir compagnie, afin qu'il y en eût toujours trois auprès de sa personne; ce qui dura jusqu'à son second mariage. Plusieurs de ces neuf personnes étoient peu assidues. Pour M. de Chalais, il y étoit toujours, et on sait qu'il est extrêmement vrai, ce qui doit donner plus de foi aux faits dont il s'agit.)

Sur les huit heures le roi n'ayant point de nouvelles, il demanda à souper, et dit à M. de Chalais et au tiers d'aller manger un morceau, et de revenir achever la partie. Etant revenus, il leur parla encore de son étonnement de n'avoir point de nouvelles. Pendant ce temps les officiers qui étoient occupés à préparer le lit du roi, trouvèrent qu'il n'y avoit point de draps, on les avoit emportés à quatre lieues de-là. (Il y eut un Grand-d'Espagne qui offrit ses draps au roi, dans cette pressante nécessité. Le roi les refusa et aima mieux attendre jusqu'à une heure après minuit, que les siens fussent arrivés. Il dit à M. de Chalais : croyez-vous que je vouluſſe coucher dans les draps de cet

homme-là ?) Il fallut envoyer un courrier les chercher ; et pendant ce temps le roi continua à jouer jusqu'à une heure, que les draps arrivèrent. M. de Chalais revint le lendemain de très-grand matin au lever du roi, lequel n'avoit point encore de nouvelles de Madame des Ursins, et étoit également surpris. S'étant habillé, il alla à la messe, et partit tout-de-suite pour Guadalaxara ; M. de Chalais à son arrivée, étant allé chercher son logement, trouva un des domestiques de Madame des Ursins tout en pleurs qui lui conta ce qui venoit de se passer à Quadraqués. M. de Chalais ne pouvoit le croire, ni le comprendre ; cependant le domestique lui ayant assuré qu'il n'avançoit rien que de très-vrai, M. de Chalais alla sur-le-champ chez M. Orry, père du contrôleur-général. M. Orry ne put ajouter foi à ce discours, il fallut que M. de Chalais allât lui chercher ce même domestique. M. Orry prit alors le parti d'aller en rendre compte au roi, et M. de Chalais le pria de demander pour lui et pour le prince de Lanty, tous deux neveux de la

princesse des Ursins, la permission de l'aller joindre. Après que M. Orry eut parlé au roi, S. M. envoya querir M. Grimaldo, secrétaire d'État des affaires étrangères, à qui il dit de parler à M. de Chalais et de lui remettre un paquet pour Mad. des Ursins. M. Grimaldo envoya querir M. de Chalais et lui remit le paquet, en lui disant qu'il y avoit dans ce paquet une lettre pour Madame des Ursins, portant ordre à elle de rester dans le lieu, où M. de Chalais la trouveroit, s'il lui étoit commode; sinon, de gagner le gîte le plus prochain, où elle seroit le mieux; qu'il y avoit outre cela une donation que le roi lui faisoit de la principauté de Rose. (M. de Chalais m'a dit qu'il avoit vu et lu cette donation.) Cependant l'abbé Albéroni étoit déjà arrivé, et avoit eu audience du roi. J'oublie de marquer une circonstance essentielle, c'est que M. de Grimaldo recommanda, de la part du roi à M. de Chalais, de ne point partir que la reine ne fût arrivée, de peur qu'elle ne le fît arrêter en chemin. La reine effectivement arriva sur les huit heures, ou huit

heures et demi du soir. Il n'y avoit pas encore un quart d'heure qu'elle étoit arrivée que M. de Grimaldo, ayant eu ordre de venir parler au roi, et étant ensuite retourné chez lui, envoya querir M. de Chalais et lui redemanda le paquet qu'il lui avoit remis peu d'heures auparavant. Je crois que le paquet n'avoit pas été remis à M. de Chalais; il ne devoit le prendre qu'au moment de son départ; la différence est peu importante; ce qui est certain est, que la donation de Rose en fut ôtée. M. de Chalais n'a jamais revu depuis ce paquet, et à la place on lui remit seulement une lettre du roi pour Madame des Ursins, portant le même ordre que la première de rester, où M. de Chalais la trouveroit.

M. de Chalais partit aussitôt, et ayant couru toute la nuit, joignit Madame des Ursins la troisième fête de Noël, à cinq heures du matin; il la trouva qui entendoit la messe dans une chambre auprès de la sienne. C'étoit la première fois depuis son départ qu'elle l'entendoit, parce qu'il y avoit une

chapelle dans la maison où elle logeoit ce jour-là, et qu'on ne lui avoit pas permis d'aller à l'église, de peur qu'elle ne se servît du droit de sauve-garde qui est dans les églises en Espagne. Madame des Ursins, ayant apperçu M.r de Chalais, lui demanda, s'il avoit permission de lui parler. M. de Chalais lui ayant dit qu'il avoit cette permission, elle voulut avant tout, achever d'entendre la messe, après laquelle, étant rentrée dans sa chambre, elle dit à M. de Chalais et à M. de Lanty qui étoit avec lui, que, s'ils vouloient conserver l'air de douleur avec lequel ils l'avoient abordéé, ils n'avoient qu'à s'en retourner; que pour elle, elle n'avoit rien à se reprocher, et qu'elle ne voyoit nul sujet d'affliction. Après quelques momens de conversation, M. de Chalais voulut sortir, pour dépêcher un courrier au roi d'Espagne, et chercher un logement; mais, quoiqu'il eût remis à Madame des Ursins une lettre de S. M. Catholique, il trouva qu'il étoit consigné à la porte, et ne put sortir de la maison; il fut obligé même de coucher dans l'antichambre de Madame

des Ursins. Il eut beau faire souvenir la garde qui étoit à la porte, qu'il étoit lui-même officier des gardes. Le garde lui dit qu'il le connoissoit bien, mais qu'il étoit obligé d'exécuter les ordres qu'on lui avoit donnés; M. de Lanty à qui la même aventure arriva, voulut se fâcher et faire du bruit; mais Madame des Ursins l'en empêcha. Cependant M. de Chalais dépêcha son courrier au roi d'Espagne. Ce courrier lui rapporta un ordre du roi d'Espagne, portant que des cinquante gardes qui accompagnoient Madame des Ursins, il en renvoyât trente, et en gardât seulement vingt, avec un brigadier et un sous-brigadier; qu'avec ces vingt gardes il conduisît Madame des Ursins sur les terres de France; qu'aussitôt qu'elle y seroit arrivée, il renvoyât les vingt gardes, et demeurât avec Madame des Ursins, pour la conduire en France, où elle jugeroit à propos; après quoi il reviendroit en Espagne. M. de Chalais ne songea plus qu'à exécuter cet ordre; mais Madame des Ursins n'avoit point du tout d'argent. M. de Lanty avoit peut-être environ trente pistoles

et M. de Chalais douze ou quinze ; ils se mirent en marche dans cette situation et à quelques journées, l'hôte, où logeoit Madame des Ursins et qui lui avoit beaucoup d'obligations, vint trouver M. de Chalais et lui dit, qu'il s'imaginoit que Madame des Ursins pourroit avoir besoin d'argent, et qu'il venoit lui offrir cinq cents pistoles.

Pendant ce temps on avoit donné la liberté aux gens de Madame des Ursins, qui avoient été arrêtés d'abord. Un d'eux arriva avec cent cinquante pistoles qu'il apportoit. M. de Chalais rendit compte de ces deux nouvelles à Madame des Ursins ; elle s'étoit déjà déterminée à refuser les cinq cents pistoles, et à se contenter de ce qu'ils avoient, joint avec ce que son domestique lui apportoit. Dans ce même temps M. de Chalais entendit arriver un courrier, il vit que c'étoit un courrier du cabinet qu'il connoissoit. M. de Chalais l'ayant fait entrer, le courrier montra un air mystérieux et embarrassé ; il dit qu'il avoit un paquet à remettre à la princesse ; mais qu'il vouloit lui parler

parler en particulier. C'étoit deux mille pistoles que le roi envoyoit à Madame des Ursins; mais il ne vouloit pas que personne en fût instruit. Avec ce secours ils continuèrent leur voyage. M. de Chalais exécuta à la lettre les ordres qu'il avoit; il renvoya les gardes sur la frontière d'Espagne. Il conduisit Madame des Ursins jusqu'à six lieues de Paris, et revint à Chalais, pour repasser en Espagne. Ils ne manquèrent pas d'argent, quand ils furent en France, on en offroit de toutes parts à Madame des Ursins.

M. de Chalais reçut ordre, de ne point retourner en Espagne, jusqu'à nouvel ordre. On avoit reformé la compagnie des gardes, dans laquelle il étoit; et de quatre on n'avoit fait que deux. Depuis ce temps on en a fait une troisième, et il y a à présent les Espagnols, les Italiens et les Flamands. M. de Chalais ne retourna en Espagne qu'après dixhuit mois; et en y arrivant, il reçut ordre d'aller s'embarquer à Cadix.

M. de Chalais m'a ajouté que, lorsqu'il retourna en Espagne, la reine le reçut bien, mais assez froidement. Il en marqua, en plusieurs occasions, sa peine et ses inquiétudes au roi d'Espagne dont il étoit toujours traité avec la même bonté. Le roi en parla à la reine, et la reine dit à M. de Chalais fort obligeamment qu'elle ne savoit pas pourquoi il croyoit qu'elle eût du froid pour lui, que cela feroit bien injuste puisqu'il n'avoit aucun tort, et effectivement elle commença de ce moment à le très-bien traiter. Quelque tems après il prit congé de leurs Majestés pour venir en France. La reine lui dit que vraisemblablement il se marieroit dans ce voyage et que si la femme qu'il prendroit, vouloit aller en Espagne, elle lui promettoit une place de dame du Palais pour elle. M. de Chalais après son mariage, retourna en Espagne faire son service qui est sur un pied fort différent de celui de France. C'étoit à peu près dans le temps que le mariage de l'Infante fut arrêté. La reine d'Espagne, à qui il avoit déjà parlé avec respect et menagement des bruits,

qui se répandoient du renvoi de l'Infante, lui avoit dit dans un mouvement de colère qu'il est aisé de comprendre, s'ils le font ils s'en repentiront. Lorsque la nouvelle fut reçue en Espagne, elle dit à M. de Chalais, savez-vous quelle est la cause de ce qui nous arrive ; c'est, parce que le roi n'a pas voulu faire grande d'Espagne la maîtresse de M. le Duc. M. de Chalais qui m'avoit conté le détail en 1738, comme je l'ai dit, m'a conté en 1751 cette dernière réponse de la reine d'Espagne qui, dans la fureur où elle étoit, se servit d'un mot plus expressif. On peut dire que l'affaire auroit pû être traitée avec plus de ménagement. On connoissoit la piété du roi d'Espagne, la tendre amitié qu'il avoit pour le roi, son neveu, et l'intérêt qu'il prenoit à sa maison. Ces raisons auroient dû déterminer à lui représenter les inconvéniens de la disproportion d'âge du roi à l'Infante, tant par rapport à la personne du roi que pour la France. Le maréchal de Tessé qui dans ce temps étoit prêt à revenir de Madrid, où il étoit ambassadeur, ayant obtenu son rappel, écrivit à M. le

Duc sur les bruits qui se répandoient; il lui demandoit des ordres ; il offrit de prévenir le roi d'Espagne, et marquoit qu'il croyoit pouvoir se flatter de réussir. M. le Duc lui manda que rien n'étoit plus faux que ces bruits; ainsi il trompa l'ambassadeur du roi sur une affaire d'un aussi grand éclat, qui devoit être exécutée fort peu de temps après. Ce fut l'abbé de Livry qui fut chargé des affaires après le maréchal de Tessé. Il revenoit de Portugal, où il étoit ambassadeur; il eut ordre de rester à Madrid; il n'y eut pas le succès que l'on auroit pu desirer; mais il faut convenir que les circonstances n'étoient pas heureuses.

Tout ce détail est exactement, ce que M. de Chalais m'a conté; mais quoiqu'il ait dû être instruit par Madame des Ursins, sur tout ce qu'elle pouvoit juger de cette affaire, le traitement fait par la reine à l'abbé Albéroni la première fois qu'elle le voit, et à Madame des Ursins au premier mot qu'elle lui dit, paroîtront toujours inconcevables. On ne peut pas se persuader qu'il n'y ait

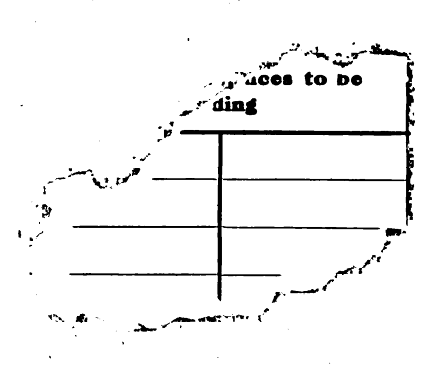
pas eu un jeu joué entre la reine et Albéroni, ni même presque croire que le roi ne fut pas prévenu de ce que la reine devoit faire.

„ *Malgré tout ce qu'on a lu ci-dessus, le*
„ *Duc de Luynes, auteur de cet intéressant*
„ *mémoire, dit ce qui suit dans la suite de*
„ *ses mémoires.*

J'ai marqué un grand détail sur Madame des Ursins. Madame de Luynes en parla à Madame la duchesse de Saint-Pierre, pour qui la reine d'Espagne avoit beaucoup d'amitié. Madame de Saint-Pierre dit à Madame de Luynes, qu'elle avoit beaucoup questionné la reine d'Espagne sur cette aventure, et que la reine l'avoit assurée qu'elle n'avoit agi dans toute cette affaire que sur un billet du roi d'Espagne. Que le roi d'Espagne étoit persuadé, que Madame des Ursins avoit fait tout ce qui avoit dépendu

d'elle, pour l'engager à l'épouser, et qu'il avoit écrit à la reine qu'elle fît ensorte d'éloigner Madame des Ursins, qu'elle les empêcheroit assurément de vivre dans l'union où ils devoient être. La reine d'Espagne ajoute, que lorsqu'elle rencontra Alberoni elle essaya de l'engager à la servir dans le dessein, mais n'ayant pu le déterminer, elle fut obligée de lui montrer le billet du roi d'Espagne : ce qui mit totalement l'abbé Alberoni dans ses intérêts. La reine d'Espagne convient, qu'elle prit l'apparence d'un prétexte dans la crainte de manquer le moment. Madame de Saint-Pierre a demandé à Madame de Luynes le secret sur cette anecdote.

FIN du Tome IV des Hommes illustres.



...uces to be
...ding

